

**NOMENCLATURE D'ACTIVITES  
DES ETATS MEMBRES D'AFRISTAT (NAEMA)**

**NOMENCLATURE DE PRODUITS  
DES ETATS MEMBRES D'AFRISTAT (NOPEMA)**

**SERIE METHODES N° 3**

**Décembre 2000**

# PREFACE

La comparabilité des statistiques au sein des Etats membres d'AFRISTAT nécessite une harmonisation des concepts et des définitions, ainsi que des méthodes d'élaboration.

Plusieurs domaines de la statistique, à des échelles diverses, ont déjà fait l'objet d'une harmonisation : nomenclature douanière, statistiques de Balance des Paiements, statistiques de finances publiques, indices des prix à la consommation des ménages, statistiques de l'emploi et du secteur informel, comptabilité nationale, etc.

L'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits participe également de ce mouvement.

C'est ainsi qu'AFRISTAT a animé pendant deux ans un groupe de travail, composé de représentants des Etats membres et des organismes d'intégration sous-régionale, pour mettre au point de telles nomenclatures. Un accent particulier a été mis sur la nécessité d'une concertation aussi large que possible au sein de chaque Etat pendant la phase d'élaboration.

Les nomenclatures d'activités (NAEMA) et de produits (NOPEMA) ont fait l'objet du règlement n° 001/CM/2000 adopté par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT lors de sa session du 19 octobre 2000.

Les travaux d'élaboration des nomenclatures d'activités et de produits ont été financés par l'Union Européenne et par le Fonds AFRISTAT. Menés par les deux experts en comptabilité nationale d'AFRISTAT, MM. Gbossa et Métreau, ils ont bénéficié de l'appui des experts en nomenclatures de l'INSEE, MM. Boeda et Bruneau, ainsi que d'experts d'EUROSTAT et des Instituts nationaux de statistique du Maroc et de la Tunisie.

Largement utilisées dans les Etats membres, les nomenclatures harmonisées contribueront à l'amélioration de la comparabilité des informations statistiques produites par les Systèmes statistiques nationaux.

Lamine DIOP

Directeur général d'AFRISTAT



# TABLE DES MATIERES

<b>Liste des sigles et abréviations.....</b>	<b>5</b>
<b>I – Règlement n° 001/CM/2000 portant adoption de nomenclatures d’activités et de produits pour les Etats membres d’AFRISTAT</b>	<b>7</b>
<b>II – Présentation du document.....</b>	<b>15</b>
- Caractéristiques générales.....	17
- Principes d’élaboration.....	18
- Classement des unités selon l’activité.....	19
- Utilisation des nomenclatures.....	19
<b>III – Nomenclatures d’activités et de produits.....</b>	<b>21</b>
- Liste des sections, divisions et groupes des nomenclatures d’activités et de produits.....	21
- Structure des nomenclatures d’activités et de produits.....	33
<b>IV – Notes explicatives.....</b>	<b>83</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>295</b>
- Documents de référence.....	297
- Liste des experts ayant participé aux différentes réunions du groupe de travail.....	298



## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CITE	Classification Internationale Type de l'Education
CITI rév.3	Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique – Troisième révision
COICOP	Classification of Individual Consumption by Purpose
CPA	Classification statistique des Produits associée aux Activités dans la Communauté économique européenne
CPC	Classification Centrale des Produits
FMI	Fonds Monétaire Internationale
GPS	Global Positioning System
INS	Institut National de la Statistique
n.c.a.	non compris ailleurs
NACE	Nomenclature statistique des Activités Economiques dans la Communauté Européenne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVC	Polychlorure de Vinyle
SH	Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)



**PARTIE I**  
**REGLEMENT**





**REGLEMENT N° 001/CM/2000 DU CONSEIL DES MINISTRES DU 19 SEPTEMBRE 2000**  
**PORTANT ADOPTION DE NOMENCLATURES**  
**D'ACTIVITES ET DE PRODUITS POUR LES ETATS MEMBRES D'AFRISTAT**

**LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT,**

Vu le Traité instituant l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne dénommé AFRISTAT, signé à Abidjan le 21 septembre 1993, notamment en ses articles 3, 7 et 17,

Convaincu que l'harmonisation et la comparabilité des informations statistiques sont indispensables à toute action visant à promouvoir l'intégration économique et l'amélioration des échanges internationaux et donc le développement,

Considérant, en conséquence, la nécessité d'adopter des nomenclatures communes d'activités et de produits,

Considérant les recommandations des Nations unies en matière de nomenclatures,

Considérant la nécessité d'une gestion commune et d'une interprétation uniforme des nomenclatures dans tous les Etats membres,

Considérant les besoins et les obligations de ces Etats,

Vu l'avis du Conseil scientifique d'AFRISTAT, en date du 3 mai 2000,

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT, en sa session extraordinaire du 26 mai 2000,

**ARRETE LE PRESENT REGLEMENT :**

***CHAPITRE I***

***OBJET DU REGLEMENT***

**Article premier.**

Le présent Règlement établit :

- une nomenclature d'activités,
  - une nomenclature de produits,
- communes aux Etats membres d'AFRISTAT.

**Article 2.**

Les nomenclatures visées à l'article premier sont annexées au Règlement. Des notes explicatives précisant le contenu de certaines rubriques font l'objet d'un document séparé.

**Article 3.**

Le Règlement oblige les Etats membres d'AFRISTAT à utiliser ces nomenclatures lors de l'établissement de statistiques par activités économiques ou par produits.

#### **Article 4.**

Le Règlement s'applique uniquement à l'utilisation des nomenclatures à des fins statistiques. Il n'implique par lui-même aucun droit ou obligation au bénéfice ou à la charge des agents économiques.

### ***CHAPITRE II***

#### ***NOMENCLATURE D'ACTIVITES***

#### **Article 5.**

La nomenclature d'activités est dénommée Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT et a pour sigle NAEMA.

#### **Article 6.**

La Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT comprend :

- au premier niveau, la section, comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique,
- au deuxième niveau, la division, comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres,
- au troisième niveau, le groupe, comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres,
- au quatrième niveau, la classe, comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres.

### ***CHAPITRE III***

#### ***NOMENCLATURE DE PRODUITS***

#### **Article 7.**

La nomenclature de produits est dénommée Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT et a pour sigle NOPEMA.

#### **Article 8.**

La Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT comprend :

- au premier niveau, la section, comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique,
- au deuxième niveau, la division, comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres,
- au troisième niveau, le groupe, comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres,
- au quatrième niveau, la classe, comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres,
- au cinquième niveau, la catégorie, comportant des rubriques identifiées par un code numérique à cinq chiffres.

#### **Article 9.**

La nomenclature de produits est articulée avec la nomenclature d'activités ; ainsi, les codes des rubriques en correspondance sont généralement identiques.

## **CHAPITRE IV**

### **GESTION DES NOMENCLATURES**

#### **Article 10.**

La gestion des nomenclatures a pour objet d'examiner toutes les questions en rapport avec le présent Règlement à l'initiative des Etats membres, de leurs banques centrales, des unions économiques et monétaires dont font partie les Etats membres ou de la Direction générale d'AFRISTAT, et notamment :

- d'interpréter les nomenclatures et de faire évoluer les notes explicatives autant que de besoin,
- de préparer et d'adopter les révisions, notamment celles associées aux refontes des nomenclatures internationales, impliquant une modification du présent Règlement.

#### **Article 11.**

Les révisions des nomenclatures sont de deux types : les révisions légères et les révisions lourdes.

#### **Article 12.**

Les révisions légères consistent, pour la nomenclature d'activités, en une modification des classes ou du libellé des groupes et, pour la nomenclature de produits, en une modification des classes ou des catégories ou du libellé des groupes.

#### **Article 13.**

Les révisions lourdes concernent tous les autres cas.

## **CHAPITRE V**

### **ORGANES DE GESTION DES NOMENCLATURES**

#### **Article 14.**

Il est institué deux organes de gestion des nomenclatures : le Comité de gestion des nomenclatures et le Groupe technique.

#### **Article 15.**

Le Comité de gestion des nomenclatures est composé des membres du Comité de direction d'AFRISTAT qui siège en vue d'assurer la gestion collective des nomenclatures visées par le présent Règlement.

#### **Article 16.**

Le Groupe technique est composé des représentants des Etats membres et de leurs banques centrales, des représentants des unions économiques et monétaires dont font partie les Etats membres et de représentants de la Direction générale d'AFRISTAT. Il assiste le Comité de gestion des nomenclatures. Les modalités de son fonctionnement sont fixées par une décision du Comité de direction d'AFRISTAT.

## **CHAPITRE VI**

### **MODALITES DE GESTION DES NOMENCLATURES**

#### **Article 17.**

L'interprétation des nomenclatures et la révision des notes explicatives relèvent du Groupe technique qui décide par consensus. Le résultat de ses délibérations est immédiatement applicable. Toutefois en cas de désaccord entre un Etat membre et le Groupe technique, le Comité de gestion est saisi et statue selon la procédure de l'article 18 du présent Règlement.

### **Article 18.**

Les révisions légères relèvent du Comité de gestion des nomenclatures. Le Comité de gestion des nomenclatures prend ses décisions, après avis du Groupe technique, à la majorité prévue à l'article 17 du Traité instituant AFRISTAT. Ces décisions sont applicables immédiatement après leur publication au Bulletin officiel d'AFRISTAT.

### **Article 19.**

Les révisions lourdes sont adoptées par un Règlement portant modification du présent Règlement, selon les procédures prévues par l'article 17 du Traité instituant AFRISTAT. Le Groupe technique siège alors en tant que groupe de travail.

### **Article 20.**

La Direction générale d'AFRISTAT prépare et met à jour la documentation utile à l'application des nomenclatures visées par le présent Règlement. Elle est assistée dans cette tâche par le Groupe technique.

## ***CHAPITRE VII***

### ***UTILISATION D'AUTRES NOMENCLATURES***

#### **Article 21.**

L'utilisation de nomenclatures nationales plus détaillées obtenues par éclatement de classes de la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT ou de catégories de la Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT est autorisée, dès lors :

- qu'elles s'emboîtent dans la Nomenclature d'activités ou de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT,
- que l'articulation activités – produits créée entre la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT et la Nomenclature des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT est strictement respectée.

Le Comité de direction d'AFRISTAT est chargé de vérifier le respect de ces contraintes et de la cohérence d'ensemble des nomenclatures nationales ainsi créées. A cet effet, celles-ci devront être communiquées en temps opportun à la Direction générale d'AFRISTAT.

#### **Article 22.**

Le présent Règlement ne concerne pas les nomenclatures spécifiques à l'analyse économique, aux comptes nationaux ou à la conjoncture, à l'indice des prix, ou les nomenclatures à caractère réglementaire telles que la nomenclature douanière.

## ***CHAPITRE VIII***

### ***DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES***

#### **Article 23.**

Les nomenclatures d'activités et de produits visées à l'article premier sont applicables à compter du 1er janvier 2001.

La mise en œuvre de ces nomenclatures doit être achevée au plus tard le 31 décembre 2003.

#### **Article 24.**

Le présent Règlement, qui abroge toutes dispositions nationales antérieures contraires, ainsi que son annexe, seront publiés dans le Bulletin officiel d'AFRISTAT et communiqués partout où besoin sera.

Fait à Paris le 19 septembre 2000,

**Le Président du Conseil des Ministres**

**Tertius ZONGO**





**PARTIE II**

**PRESENTATION DU DOCUMENT**





## **I.1 – Caractéristiques générales des nomenclatures**

1. Le présent document concerne les nomenclatures :

- d'activités (inspirée de la CITI rév.3)
- de produits (inspirée de la CPC)

articulées entre elles en reliant les produits caractéristiques et leurs activités d'origine.

La nomenclature d'activités est dénommée NAEMA : Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT.

La nomenclature de produits est dénommée NOPEMA : Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT.

2. La nomenclature d'activités comporte 4 niveaux : elle reprend exactement les 17 sections (1 lettre) ainsi que les 60 divisions (codifiées sur 2 chiffres) de la CITI.

Les 149 groupes à trois chiffres sont le plus souvent identiques à ceux de la CITI. Les exceptions portent sur des agrégations de groupes CITI quand cette dernière semblait trop détaillée, relativement à l'économie des Etats membres, ou bien sur des éclatements de groupes CITI pour mieux décomposer les activités africaines importantes, notamment l'agriculture et l'agro-industrie.

Cependant, la structure de la CITI a été respectée, même quand elle représentait mal la réalité africaine : ainsi, le traitement des produits agricoles bruts (café, coton, ...) est resté classé en agriculture.

Au total, le nombre de classes (à quatre chiffres) est de 262, assez proche du nombre de classes de la CITI (292).

3. La nomenclature de produits est structurée comme la nomenclature d'activités, c'est-à-dire que les produits (biens ou services) sont regroupés selon l'activité d'origine.

Elle reprend donc les quatre niveaux (sections, divisions, groupes et classes) de la nomenclature d'activités. Elle ajoute un niveau supplémentaire de détail codifié à l'aide d'un cinquième chiffre correspondant aux 573 catégories.

4. Dans le détail de l'organisation des nomenclatures, on peut mentionner quelques cas particuliers :

*Classes d'activités sans produits spécifiques :*

- culture et élevage associés (il existe des produits végétaux et animaux caractéristiques respectivement des activités de culture et d'élevage)
- récupération (la récupération est un procédé alternatif aboutissant à des produits déjà repris par ailleurs).

*Produits provenant de plusieurs classes d'activités :*

- poisson

### *Biens d'occasion ou usagés, déchets :*

Les biens d'occasion ou usagés relèvent de la même rubrique que les biens neufs, respectant ainsi les conventions du Système Harmonisé. Quant aux déchets, ils sont par convention classés au regard de l'activité les produisant ou ayant produit les biens neufs à l'origine des déchets d'usage.

5. Les biens transportables (marchandises) sont repérés dans la nomenclature douanière (SH), sauf les exceptions présentes dans la CPC (lait cru, produits pétroliers raffinés), ou spécifiques au contexte africain (pâte d'arachide, médicaments traditionnels).

6. Enfin, rappelons que les services ne sont pris en compte que s'ils sont rendus à des tiers.

## **I.2 – Principes d'élaboration**

1. Le principe fondamental a été de prendre pour référence la CITI rév.3 pour l'élaboration de la nomenclature d'activités pour les Etats membres d'AFRISTAT. Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveaux de la CITI ont été repris sans modification. Pour les groupes et les classes (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> niveaux de la nomenclature), il a paru nécessaire de procéder à certaines adaptations pour tenir compte des spécificités des économies africaines.

2. Trois points ont notamment paru devoir être pris en considération :

- le secteur primaire - agriculture, élevage, pêche - tient une part très importante dans l'activité économique, puisqu'il contribue pour près de 50 % à la formation du PIB,
- les activités industrielles et de services sont peu développées,
- globalement, la diversité des activités des entreprises, formelles et informelles est moins grande dans les économies africaines que dans d'autres régions du monde, notamment les pays développés.

3. Ces constatations ont alors conduit :

- à augmenter le nombre de rubriques élémentaires dans le secteur primaire,
- à réduire sensiblement le nombre de rubriques élémentaires pour les activités de fabrication,
- en définitive à réduire le nombre de rubriques élémentaires.

Tableau 1 : nombre de positions dans les nomenclatures CITI et NAEMA

Niveaux :	CITI	NAEMA
Sections	17	17
Divisions	60	60
Groupes	161	149
Classes	292	262

Tableau 2 : nombre de classes dans les différentes sections des nomenclatures CITI et NAEMA :

sections	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
CITI rév.3	9	1	12	12 7	4	5	29	2	17	12	31	8	5	6	22	1	1
NAEMA	28	3	16	85	3	6	37	3	18	8	22	3	5	6	17	1	1
Différence	+1 9	+ 2	+4	-42	-1	+1	+8	+1	+1	-4	-9	-5	0	0	-5	0	0

4. La nomenclature de produits a été construite en référence à l'activité d'origine dans la nomenclature d'activités selon une démarche analogue à celle suivie pour la construction de la Classification statistique des Produits associée aux Activités dans la communauté européenne (CPA), relativement à la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE).

### **I.3 – Classement des unités selon l'activité**

1. La nomenclature d'activités permet de classer des unités statistiques. Ces unités peuvent être des entreprises, des établissements, des unités de production homogènes, etc.

2. Les unités doivent être classées dans la rubrique qui décrit le mieux leur activité, compte tenu notamment de leur production. Le classement se fait au niveau le plus fin de la nomenclature (classe).

3. Certaines unités exercent des activités qui relèvent de positions différentes de la nomenclature. Il importe alors de définir les règles de classement de cette unité dans l'une ou l'autre des rubriques concernées.

Le caractère principal d'une activité s'apprécie en principe par rapport à la valeur ajoutée. La difficulté de mesurer cette grandeur peut conduire à retenir d'autres critères de classification tels que la production, le chiffre d'affaires, l'effectif employé, etc. Le chiffre d'affaires relatif aux reventes en l'état (commerce) compte par convention pour un tiers de sa valeur, comparé à un chiffre d'affaires sur production propre.

On classe d'abord par rapport au niveau le plus élevé de la nomenclature (sections), puis par rapport à des niveaux de plus en plus fins (divisions, groupes, classes).

En cas d'activités en cascade (intégration verticale), la règle générale est de classer l'unité selon l'activité la plus en aval. Les exceptions concernent la transformation de produits primaires au sein des exploitations agricoles.

### **I.4 – Utilisation des nomenclatures**

1. Il est recommandé d'utiliser le niveau le plus détaillé des nomenclatures, mais certaines informations peuvent être structurées à un niveau agrégé. Inversement, certaines applications peuvent nécessiter des rubriques plus détaillées que celles proposées par les nomenclatures d'activités et de produits : statistiques détaillées sur la production halieutique par exemple. Il est dans ce cas possible de construire une nomenclature plus détaillée que la NAEMA et la NOPEMA, à condition que les positions créées constituent des sous-rubriques des positions existantes.

2. L'observation de la consommation (prix, budgets, parités de pouvoirs d'achat) relève d'une grille autonome, s'appuyant sur la nomenclature de dépenses de consommation finale des ménages (COICOP). De même, les statistiques douanières ou de Balance des Paiements nécessitent des règles propres.



**PARTIE III**

**NOMENCLATURES STATISTIQUES**

**D'ACTIVITES ET DE PRODUITS**

## II.1 - Liste des sections, divisions et groupes des nomenclatures d'activités et de produits

### Liste des sections de la Nomenclature d'Activités des États Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Section	Intitulé
A	Agriculture, chasse et sylviculture
B	Pêche, pisciculture, aquaculture
C	Activités extractives
D	Activités de fabrication
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F	Construction
G	Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques
H	Hôtels et restaurants
I	Transports, activités des auxiliaires de transport et communications
J	Activités financières
K	Immobilier, locations et services aux entreprises
L	Activités d'administration publique
M	Éducation
N	Activités de santé et d'action sociale
O	Activités à caractère collectif ou personnel
P	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
Q	Activités des organisations extraterritoriales

Liste des sections de la Nomenclature de Produits des États Membres d'AFRISTAT  
(NOPEMA)

Section	Intitulé
A	Produits agricoles et forestiers
B	Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture
C	Produits d'extraction
D	Produits manufacturés
E	Électricité, gaz et eau
F	Travaux de construction
G	Ventes ; services de réparation automobiles et d'articles domestiques
H	Services d'hôtellerie et de restauration
I	Services de transports, d'auxiliaires de transport et de communication
J	Services financiers
K	Services immobiliers, de location et services aux entreprises
L	Services d'administration publique
M	Services d'éducation
N	Services de santé et d'action sociale
O	Services collectifs ou personnels
P	Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
Q	Services fournis par les organisations extraterritoriales



Liste des divisions de la Nomenclature d'Activités des États Membres d'AFRISTA

Division	Intitulé
01	Agriculture, chasse et activités annexes
02	Sylviculture, exploitation forestière, activités annexes
05	Pêche, pisciculture, aquaculture
10	Extraction de charbon et de lignite ; extraction de tourbe
11	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel ; activités annexes
12	Extraction de minerais d'uranium
13	Extraction de minerais métalliques
14	Autres activités extractives
15	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
16	Fabrication de produits a base de tabac
17	Fabrication de textiles
18	Fabrication d'articles d'habillement ; préparation et teinture des fourrures
19	Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage ; fabrication de chaussures
20	Travail du bois et fabrication d'articles en bois ou de vannerie
21	Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton
22	Édition, imprimerie et reproduction d'enregistrements
23	Raffinage pétrolier, cokéfaction, industries nucléaires
24	Fabrication de produits chimiques
25	Fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques
26	Fabrication de verre, poteries et matériaux pour la construction
27	Métallurgie ; fonderie
28	Fabrication d'ouvrages en métaux ; travail des métaux
29	Fabrication de machines et de matériels n.c.a.
30	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
31	Fabrication de machines et de matériels électriques
32	Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication
33	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
34	Construction de véhicules automobiles
35	Fabrication d'autres matériels de transport
36	Fabrication de meubles ; activités de fabrication n.c.a
37	Récupération
40	Production et distribution électricité et de gaz
41	Captage, traitement et distribution d'eau
45	Construction
50	Commerce et réparation d'automobiles
51	Commerce de gros et activités d'intermédiaires du commerce de gros
52	Commerce de détail et réparation d'articles domestiques
55	Hôtels et restaurants
60	Transports terrestres
61	Transport par eau
62	Transports aériens
63	Activités des auxiliaire des transport
64	Postes et télécommunications
65	Intermédiation financière
66	Assurance
67	Activités d'auxiliaires financières et d'assurance
70	Activités immobilières
71	Location sans opérateur
72	Activités informatiques et activités connexes
73	Recherche - développement
74	Services fournis principalement aux entreprises
75	Activités d'administration publique
80	Éducation
85	Activités de santé et d'action sociale
90	Assainissement, voirie et gestion des déchets
91	Activités associatives
92	Activités récréatives, culturelles et sportives
93	Activités de services personnels
95	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
99	Activités des organisations extraterritoriales

Liste des divisions de la Nomenclature de Produits des États Membres d'AFRISTA

Division	Intitulé
01	Produits de l'agriculture et de l'élevage
02	Produits sylvicoles
05	Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture
10	Charbon et lignite ; tourbe
11	Hydrocarbures naturels
12	Minerais d'uranium
13	Minerais métalliques
14	Produits divers des industries extractives
15	Produits des industries alimentaires et boissons
16	Tabac manufacture
17	Produits textiles
18	Articles d'habillement et fourrures
19	Cuir travaillés ; articles de voyage ; chaussures
20	Produits du travail du bois ; articles en bois ou de vannerie
21	Papiers, cartons ; articles en papier ou en carton
22	Produits de l'édition et de l'imprimerie ; services de reproduction
23	Produits du raffinage, de la cokéfaction, et des industries nucléaires
24	Produits chimiques
25	Produits en caoutchouc ou en matières plastiques
26	Verre ; poteries et matériaux pour la construction
27	Produits métallurgiques ; pièces de fonderie
28	Ouvrages en métaux ; produits du travail des métaux
29	Machines et équipements n.c.a.
30	Machines de bureau et matériel informatique
31	Machines et matériels électriques
32	Équipements et appareils de radio, télévision et communications
33	Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
34	Produits de la construction automobile
35	Autres matériels de transport
36	Meubles ; produits divers n.c.a.
40	Électricité, gaz et chaleur
41	Eau distribuée
45	Travaux de construction
50	Ventes et services de réparation automobile
51	Ventes en gros et services d'intermédiaires du commerce de gros
52	Vente au détail et services de réparation d'articles domestiques
55	Services hôtellerie et de restauration
60	Services de transports terrestres
61	Services de transports par eau
62	Services de transports aériens
63	Services d'auxiliaires de transport
64	Services des postes et télécommunications
65	Services d'intermédiation financière
66	Services d'assurance
67	Services d'auxiliaires financiers et d'assurance
70	Services immobiliers
71	Services de location sans opérateur
72	Services informatiques et services connexes
73	Services de recherche et développement
74	Services fournis principalement aux entreprises
75	Services d'administration publique
80	Services d'éducation
85	Services de santé et d'action sociale
90	Services d'assainissement, de voirie et de gestion des déchets
91	Services fournis par les organisations associatives
92	Services récréatifs, culturels et sportifs
93	Services personnels
95	Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel
99	Services fournis par les organisations extraterritoriales

Liste des groupes de la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Groupe	Intitulé
01.1	Culture de céréales et autres cultures n.c.a.
01.2	Culture de légumes ; horticulture ; pépinières
01.3	Culture de fruits, de noix, de plantes pour boisson ou épices
01.4	Élevage
01.5	Culture et élevage associés
01.6	Activités annexes à la culture et à l'élevage
01.7	Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités annexes
02.1	Sylviculture et exploitation forestière
02.2	Cueillette
02.3	Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière
05.0	Pêche, pisciculture, aquaculture
10.0	Extraction de charbon et de lignite ; extraction de tourbe
11.1	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
11.2	Activités annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel
12.0	Extraction de minerais d'uranium
13.1	Extraction de minerais de fer
13.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux n.c.a.
14.1	Extraction de pierres, de sables et d'argiles
14.2	Extraction d'engrais naturels et de minéraux pour l'industrie chimique
14.3	Activités extractives diverses
15.1	Abattage, transformation et conservation des viandes
15.2	Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques
15.3	Transformation et conservation de fruits et légumes
15.4	Fabrication de corps gras
15.5	Fabrication de produits laitiers et de glaces
15.6	Travail des grains ; fabrication des produits amylacés
15.7	Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.
15.8	Fabrication de produits alimentaires n.c.a.
15.9	Fabrication de boissons
16.0	Fabrication de produits à base de tabac
17.1	Filature, tissage et ennoblissement textile
17.2	Fabrication d'autres articles textiles
17.3	Fabrication d'étoffes et d'articles de bonneterie
18.0	Fabrication d'articles d'habillement ; préparation et teinture des
19.1	Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage
19.2	Fabrication de chaussures
20.1	Sciage et rabotage du bois
20.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
21.0	Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton
22.1	Édition
22.2	Imprimerie
22.3	Reproduction d'enregistrements
23.1	Raffinage pétrolier
23.2	Cokéfaction ; traitement de combustibles nucléaires (1)
24.1	Fabrication de produits chimiques de base
24.2	Fabrication de produits pharmaceutiques
24.3	Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien
24.4	Fabrication de produits agrochimiques, de peintures et d'autres produits chimiques
24.5	Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles
25.1	Fabrication de produits en caoutchouc
25.2	Fabrication de produits en matières plastiques

Liste des groupes de la Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Groupe	Intitulé
01.1	Céréales et produits des autres cultures n.c.a.
01.2	Légumes ; plantes et fleurs
01.3	Fruits, noix, plantes pour boissons ou épices
01.4	Produits de l'élevage
01.6	Services annexes à la culture et à l'élevage
01.7	Produits de la chasse
02.1	Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière
02.2	Produits forestiers et de cueillette
02.3	Services forestiers
05.0	Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture
10.0	Charbon et lignite ; tourbe
11.1	Pétrole brut et gaz naturel
11.2	Services annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel
12.0	Minerais d'uranium
13.1	Minerais de fer
13.2	Minerais de métaux non ferreux n.c.a.
14.1	Pierres, sables et argiles
14.2	Engrais naturels et minéraux pour l'industrie chimique
14.3	Produits minéraux divers
15.1	Viandes, produits à base de viande et produits de l'abattage
15.2	Poissons et produits de la pêche préparés
15.3	Produits à base de fruits et légumes
15.4	Corps gras
15.5	Produits laitiers et glaces
15.6	Farines, céréales transformées et produits amylacés
15.7	Produits alimentaires à base de céréales n.c.a.
15.8	Produits alimentaires n.c.a.
15.9	Boissons
16.0	Tabac manufacturé
17.1	Fils et filés ; tissus ; services d'ennoblissement textile
17.2	Autres articles textiles
17.3	Étoffes et articles de bonneterie
18.0	Articles d'habillement et fourrures
19.1	Peaux et cuirs ; articles de voyage
19.2	Chaussures et articles chaussants
20.1	Produits du sciage et du rabotage
20.2	Articles en bois, liège, vannerie et sparterie
21.0	Papiers et cartons ; articles en papier ou en carton
22.1	Produits de l'édition
22.2	Produits de l'imprimerie
22.3	Services de reproduction d'enregistrements
23.1	Produits pétroliers raffinés
23.2	Cokes et goudrons ; produits des industries nucléaires
24.1	Produits chimiques de base
24.2	Produits pharmaceutiques
24.3	Savons, parfums et produits d'entretien
24.4	Produits agrochimiques, peintures et autres produits chimiques
24.5	Fibres synthétiques ou artificielles
25.1	Produits en caoutchouc
25.2	Produits en matières plastiques

Liste des groupes de la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Groupe	Intitulé
26.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
26.2	Fabrication de produits céramiques
26.3	Fabrication de ciment, de matériaux et d'ouvrages en béton ou en pierre et d'autres produits minéraux métalliques n.c.a.
27.1	Sidérurgie et première transformation de l'acier
27.2	Métallurgie et première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux
27.3	Fonderie
28.1	Construction et menuiserie métalliques ; fabrication de citernes, réservoirs et générateurs de vapeur
28.2	Fabrication d'autres ouvrages en métaux ; travail des métaux
29.1	Fabrication de machines d'usage général
29.2	Fabrication de machines d'usage spécifique
29.3	Fabrication d'appareils domestiques n.c.a.
30.0	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
31.0	Fabrication de machines et de matériels électriques
32.0	Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication
33.0	Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
34.0	Construction de véhicules automobiles
35.1	Construction et réparations navales, aéronautiques et ferroviaires
35.2	Fabrication d'autres équipements de transport
36.1	Fabrication de matelas et de meubles
36.2	Activités de fabrication n.c.a.
37.0	Récupération
40.1	Production et distribution d'électricité
40.2	Production de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux
41.0	Captage, traitement et distribution d'eau
45.1	Préparation des sites
45.2	Construction de bâtiments ; génie civil
45.3	Travaux d'installation
45.4	Travaux de finition
45.5	Location de matériel de construction avec opérateur
50.1	Commerce de véhicules automobiles
50.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles
50.3	Commerce de pièces et d'accessoires automobiles
50.4	Commerce et réparation de motocycles
50.5	Commerce de détail de carburants
51.1	Activités d'intermédiaires du commerce de gros
51.2	Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, de produits alimentaires, boissons et tabacs
51.3	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires
51.4	Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles
51.5	Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures industriels
51.6	Autres commerces de gros
52.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé
52.2	Commerce de détail en magasin spécialisé
52.3	Commerce de détail de biens d'occasion
52.4	Commerce de détail hors magasin
52.5	Réparation d'articles personnels et domestiques
55.1	Hôtels et autres moyens d'hébergement de courte durée
55.2	Restaurants, débits de boissons

Liste des groupes de la Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Groupe	Intitulé
26.1	Verre et articles en verre
26.2	Produits céramiques
26.3	Ciment, matériaux et ouvrages en béton ou en pierre et autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
27.1	Produits de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier
27.2	Produits de la métallurgie, produits de la première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux
27.3	Pièces de fonderie
28.1	Éléments en métal pour la construction ; réservoirs, chaudières et produits de la chaudronnerie
28.2	Autres ouvrages en métaux ; travail des métaux
29.1	Machines et appareils d'usage général
29.2	Machines et appareils d'usage spécifique
29.3	Appareils domestiques n.c.a.
30.0	Machines de bureau et matériel informatique
31.0	Machines et matériels électriques
32.0	Équipements et appareils de radio, télévision et communications
33.0	Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
34.0	Véhicules automobiles
35.1	Produits de la construction navale ou aéronautique ; matériel ferroviaire roulant
35.2	Autres équipements de transport
36.1	Matelas et meubles
36.2	Produits divers n.c.a.
40.1	Électricité
40.2	Gaz distribué et supports énergétiques
41.0	Eau distribuée
45.1	Travaux de préparation des sites
45.2	Travaux de construction de bâtiments ou de génie civil
45.3	Travaux d'installation
45.4	Travaux de finition
45.5	Services de location de matériel de construction avec opérateur
50.1	Vente de véhicules automobiles
50.2	Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles
50.3	Vente de pièces et d'accessoires automobiles
50.4	Vente et services de réparation de motocycles
50.5	Vente au détail de carburants
51.1	Services d'intermédiaires du commerce de gros
51.2	Vente en gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, de produits alimentaires, boissons et tabacs
51.3	Vente en gros de biens de consommation non alimentaires
51.4	Vente en gros de produits intermédiaires non agricoles
51.5	Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures industriels
51.6	Autres ventes en gros
52.1	Vente au détail en magasin non spécialisé
52.2	Vente au détail en magasin spécialisé
52.3	Vente au détail de biens d'occasion
52.4	Vente au détail hors magasin
52.5	Services de réparation d'articles personnels et domestiques
55.1	Services d'hôtellerie et autres services d'hébergement
55.2	Services de restauration, services des débits de boissons

Liste des groupes de la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Groupe	Intitulé
60.1	Transports ferroviaires
60.2	Transports routiers de passagers
60.3	Transports routiers de marchandises
60.4	Transports par conduites
61.1	Transports maritimes et côtiers
61.2	Transports par voies navigables
62.0	Transports aériens
63.1	Manutention et entreposage
63.2	Exploitation d'infrastructures de transport
63.3	Activités d'organisation des transports
64.1	Activités de poste et de courrier
64.2	Télécommunications
65.1	Intermédiation monétaire
65.2	Intermédiation financière non monétaire
66.0	Assurance
67.1	Activités d'auxiliaires financiers
67.2	Activités d'auxiliaires d'assurance
70.1	Activités immobilières sur biens propres
70.2	Activités des agences immobilières
71.1	Location de matériels de transport
71.2	Location de machines et équipements n.c.a.
71.3	Location d'articles personnels et domestiques n.c.a.
72.1	Conseil informatique et développements logiciels
72.2	Maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau
72.3	Autres activités informatiques
73.1	Recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie
73.2	Recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines
74.1	Activités juridiques, comptables et de conseil de gestion
74.2	Activités d'architecture, d'ingénierie et autres activités techniques
74.3	Autres activités de services fournis principalement aux entreprises
75.1	Activités d'administration générale, économique et sociale
75.2	Activités de prérogative publique
75.3	Sécurité sociale obligatoire
80.1	Enseignement préscolaire et primaire
80.2	Enseignement secondaire
80.3	Enseignement supérieur
80.4	Activités de formation permanente et autres activités d'enseignement
85.1	Activités pour la santé humaine
85.2	Activités vétérinaires
85.3	Action sociale
90.0	Assainissement, voirie et gestion des déchets
91.1	Activités des organisations économiques
91.2	Activités des syndicats de travailleurs
91.3	Activités des autres organisations associatives
92.1	Activités cinématographiques, de radio, de télévision et de spectacle
92.2	Activités d'agences de presse
92.3	Activités des médiathèques, musées, réserves naturelles
92.4	Activités de jeux, activités sportives ou récréatives
93.0	Activités de services personnels
95.0	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
99.0	Activités des organisations extraterritoriales

Liste des groupes de la Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Groupe	Intitulé
60.1	Services de transports ferroviaires
60.2	Services de transports routiers de passagers
60.3	Services de transports routiers de marchandises
60.4	Services de transports par conduites
61.1	Services de transports maritimes et côtiers
61.2	Services de transports par voies navigables intérieures
62.0	Services de transports aériens
63.1	Services de manutention et d'entreposage
63.2	Services des infrastructures de transport
63.3	Services d'organisation des transports
64.1	Services de poste et de courrier
64.2	Services de télécommunications
65.1	Services d'intermédiation monétaire
65.2	Autres services d'intermédiation financière non monétaire
66.0	Services d'assurance
67.1	Services d'auxiliaires financiers
67.2	Services d'auxiliaires d'assurance
70.1	Services immobiliers sur biens propres
70.2	Services des agences immobilières
71.1	Services de location de matériels de transport
71.2	Services de location de machines et équipements n.c.a.
71.3	Services de location d'articles personnels et domestiques n.c.a.
72.1	Services de conseil informatique et de développements logiciels
72.2	Services de maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau
72.3	Autres services informatiques
73.1	Services de recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie
73.2	Services de recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines
74.1	Services juridiques, comptables et de conseil de gestion
74.2	Services d'architecture , d'ingénierie et autres activités techniques
74.3	Autres services fournis principalement aux entreprises
75.1	Services d'administration générale, économique et sociale
75.2	Services de prérogative publique
75.3	Services de sécurité sociale obligatoire
80.1	Services d'enseignement préscolaire et primaire
80.2	Services d'enseignement secondaire
80.3	Services d'enseignement supérieur
80.4	Formation permanente et autres services d'enseignements
85.1	Services relatifs à la santé humaine
85.2	Services vétérinaires
85.3	Services d'action sociale
90.0	Services d'assainissement, de voirie et de gestion des déchets
91.1	Services fournis par les organisations économiques
91.2	Services fournis par les syndicats de travailleurs
91.3	Services fournis par les autres organisations associatives
92.1	Films et services cinématographiques, services de radio et de télévision, autres services de spectacle
92.2	Services des agences de presse
92.3	Services des médiathèques, musées, réserves naturelles
92.4	Jeux, services liés au sport ou récréatifs
93.0	Services personnels
95.0	Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
99.0	Services fournis par les organisations extraterritoriales





## **II.2 Structure des nomenclatures d'activités (NAEMA) et de produits (NOPEMA)**

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE</b>	<b>A</b>	<b>PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS</b>
<b>AGRICULTURE, CHASSE ET ACTIVITÉS ANNEXES</b>	<b>01</b>	<b>PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE</b>
<b>Culture de céréales et autres cultures n.c.a.</b>	<b>01.1</b>	<b>Céréales et produits des autres cultures n.c.a.</b>
<b>Culture de céréales</b>	<b>01.11</b>	<b>Céréales</b>
	01.11.1	Blé
	01.11.2	Maïs
	01.11.3	Riz paddy
	01.11.4	Mil
	01.11.5	Sorgho
	01.11.6	Fonio
	01.11.7	Autres céréales n.c.a.
<b>Culture de tubercules et de légumes à cosse secs</b>	<b>01.12</b>	<b>Tubercules et légumes à cosse secs</b>
	01.12.1	Pommes de terre
	01.12.2	Igname
	01.12.3	Manioc
	01.12.4	Taro et macabo
	01.12.5	Patates douces
	01.12.6	Autres racines et tubercules à amidon
	01.12.7	Haricots secs
	01.12.8	Pois de terre
	01.12.9	Autres légumes à cosse secs
<b>Culture de plantes oléagineuses</b>	<b>01.13</b>	<b>Plantes oléagineuses</b>
	01.13.1	Arachides
	01.13.2	Noix de palme et amandes de palmiste
	01.13.3	Noix et amandes de karité
	01.13.4	Soja
	01.13.5	Coprah
	01.13.6	Autres plantes oléagineuses n.c.a.
<b>Culture du coton</b>	<b>01.14</b>	<b>Coton graine</b>
	01.14.0	Coton graine
<b>Égrenage du coton</b>	<b>01.15</b>	<b>Coton fibre et graines de coton</b>
	01.15.1	Coton fibre
	01.15.2	Graines de coton
<b>Autres cultures n.c.a.</b>	<b>01.16</b>	<b>Produits des autres cultures n.c.a.</b>
	01.16.1	Canne à sucre
	01.16.2	Tabac brut
	01.16.3	Latex
	01.16.4	Plantes aromatiques ou médicinales
	01.16.5	Produits végétaux cultivés n.c.a.
<b>Culture de légumes ; horticulture ; pépinières</b>	<b>01.2</b>	<b>Légumes ; plantes et fleurs</b>
<b>Culture de légumes</b>	<b>01.21</b>	<b>Légumes frais</b>
	01.21.0	Légumes frais

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Horticulture ; pépinières</b>	<b>01.22</b> 01.22.0	<b>Plantes et fleurs</b> Plantes et fleurs
<b>Culture de fruits, de noix, de plantes pour boisson ou épices</b>	<b>01.3</b>	<b>Fruits, noix, plantes pour boissons ou épices</b>
<b>Culture du cacao</b>	<b>01.31</b> 01.31.0	<b>Cacao en fèves</b> Cacao en fèves
<b>Culture du café (café coque), du thé</b>	<b>01.32</b> 01.32.1 01.32.2	<b>Café coque ; thé</b> Café coque Thé brut
<b>Production de café marchand</b>	<b>01.33</b> 01.33.0	<b>Café marchand</b> Café marchand
<b>Culture de la banane</b>	<b>01.34</b> 01.34.1 01.34.2	<b>Bananes</b> Bananes plantains Bananes douces
<b>Culture de l'ananas</b>	<b>01.35</b> 01.35.0	<b>Ananas</b> Ananas
<b>Culture d'autres fruits</b>	<b>01.36</b> 01.36.1 01.36.2 01.36.3 01.36.4 01.36.5	<b>Autres fruits</b> Mangues, mangoustans, goyaves Agrumes Dattes Fruits et noix de cajou Autres fruits n.c.a.
<b>Culture de plantes à épices</b>	<b>01.37</b> 01.37.1 01.37.2	<b>Épices</b> Vanille Autres épices
<b>Élevage</b>	<b>01.4</b>	<b>Produits de l'élevage</b>
<b>Élevage de bovins</b>	<b>01.41</b> 01.41.1 01.41.2	<b>Produits de l'élevage bovin</b> Bovins sur pied Lait de vache, brut
<b>Élevage d'ovins, de caprins, d'équidés</b>	<b>01.42</b> 01.42.1 01.42.2 01.42.3 01.42.4 01.42.5	<b>Produits de l'élevage ovin, caprin ou d'équidés</b> Ovins sur pied Caprins sur pied Équidés sur pied Lait de chèvre ou de brebis, brut Laine et poils
<b>Élevage de porcins</b>	<b>01.43</b> 01.43.0	<b>Porcins sur pied</b> Porcins sur pied

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Élevage de volailles</b>	<b>01.44</b> 01.44.1 01.44.2	<b>Produits de l'élevage de volailles</b> Volailles Œufs
<b>Élevage de camélidés</b>	<b>01.45</b> 01.45.1 01.45.2	<b>Produits de l'élevage de camélidés</b> Camélidés sur pied Lait de chamelle
<b>Élevage d'animaux n.c.a.</b>	<b>01.46</b> 01.46.1 01.46.2 01.46.3	<b>Produits de l'élevage d'autres animaux</b> Animaux d'élevage vivants n.c.a. Miel Produits divers d'origine animale n.c.a.
<b>Culture et élevage associés</b>	<b>01.5</b>	
<b>Culture et élevage associés</b>	<b>01.50</b>	
<b>Activités annexes à la culture et à l'élevage</b>	<b>01.6</b>	<b>Services annexes à la culture et à l'élevage</b>
<b>Activités annexes à la culture et à l'élevage</b>	<b>01.60</b> 01.60.1 01.60.2	<b>Services annexes à la culture et à l'élevage</b> Services annexes à la culture Services annexes à l'élevage
<b>Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités annexes</b>	<b>01.7</b>	<b>Produits de la chasse</b>
<b>Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités annexes</b>	<b>01.70</b> 01.70.1 01.70.2	<b>Produits de la chasse</b> Viandes de chasse Services annexes à la chasse
<b>SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE, ACTIVITÉS ANNEXES</b>	<b>02</b>	<b>PRODUITS SYLVICOLES</b>
<b>Sylviculture et exploitation forestière</b>	<b>02.1</b>	<b>Produits de l'exploitation forestière</b>
<b>Sylviculture</b>	<b>02.11</b> 02.11.0	<b>Bois sur pied</b> Bois sur pied
<b>Exploitation forestière</b>	<b>02.12</b> 02.12.1 02.12.2	<b>Produits de l'exploitation forestière</b> Grumes Bois de chauffage
<b>Cueillette</b>	<b>02.2</b>	<b>Produits forestiers et de cueillette</b>
<b>Cueillette</b>	<b>02.20</b> 02.20.1 02.20.2	<b>Produits forestiers et de cueillette</b> Gommes naturelles Autres produits forestiers et de cueillette

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière</b>	<b>02.3</b>	<b>Services forestiers</b>
<b>Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière</b>	<b>02.30</b>	<b>Services forestiers</b>
	02.30.0	Services forestiers

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>PÊCHE, PISCICULTURE, AQUACULTURE</b>	<b>B</b>	<b>PRODUITS DE LA PÊCHE, DE LA PISCICULTURE ET DE L'AQUACULTURE</b>
<b>PÊCHE, PISCICULTURE, AQUACULTURE</b>	<b>05</b>	<b>PRODUITS DE LA PÊCHE, DE LA PISCICULTURE ET DE L'AQUACULTURE</b>
<b>Pêche, pisciculture, aquaculture</b>	<b>05.0</b>	<b>Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture</b>
<i>Pêche artisanale</i>	<i>05.01</i>	
<i>Pêche industrielle</i>	<i>05.02</i>	
<i>Pisciculture, aquaculture</i>	<i>05.03</i>	
	<b>05.00</b>	<b>Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture</b>
	05.00.1	Poissons
	05.00.2	Crustacés et mollusques
	05.00.3	Autres produits de la pêche, de la pisciculture ou de l'aquaculture

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	<b>C</b>	<b>PRODUITS D'EXTRACTION</b>
<b>EXTRACTION DE CHARBON ET DE LIGNITE ; EXTRACTION DE TOURBE</b>	<b>10</b>	<b>CHARBON ET LIGNITE ; TOURBE</b>
<b>Extraction de charbon et de lignite ; extraction de tourbe</b>	<b>10.0</b>	<b>Charbon et lignite ; tourbe</b>
<b>Extraction de charbon et de lignite ; extraction de tourbe</b>	<b>10.00</b>	<b>Charbon et lignite ; tourbe</b>
	10.00.1	Charbon
	10.00.2	Lignite
	10.00.3	Tourbe
<b>EXTRACTION DE PÉTROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL ; ACTIVITÉS ANNEXES</b>	<b>11</b>	<b>PETROLE BRUT ET GAZ NATUREL ; SERVICES ANNEXES</b>
<b>Extraction de pétrole brut et de gaz naturel</b>	<b>11.1</b>	<b>Pétrole brut et gaz naturel</b>
<b>Extraction de pétrole brut et de gaz naturel</b>	<b>11.10</b>	<b>Pétrole brut et gaz naturel</b>
	11.10.1	Pétrole brut
	11.10.2	Gaz naturel
	11.10.3	Services de liquéfaction ou de gazéification aux fins de transport
	11.10.4	Schistes et sables bitumineux
<b>Activités annexes à l'extraction de pétrole</b>	<b>11.2</b>	<b>Services annexes à l'extraction de pétrole</b>
<b>Activités annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel</b>	<b>11.20</b>	<b>Services annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel</b>
	11.20.0	Services annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel
<b>EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM</b>	<b>12</b>	<b>MINERAIS D'URANIUM</b>
<b>Extraction de minerais d'uranium</b>	<b>12.0</b>	<b>Minerais d'uranium</b>
<b>Extraction de minerais d'uranium</b>	<b>12.00</b>	<b>Minerais d'uranium</b>
	12.00.0	Minerais d'uranium
<b>EXTRACTION DE MINERAIS MÉTALLIQUES</b>	<b>13</b>	<b>MINERAIS MÉTALLIQUES</b>
<b>Extraction de minerais de fer</b>	<b>13.1</b>	<b>Minerais de fer</b>
<b>Extraction de minerais de fer</b>	<b>13.10</b>	<b>Minerais de fer</b>
	13.10.0	Minerais de fer



Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Extraction de minerais de métaux non ferreux</b>	<b>13.2</b>	<b>Minerais de métaux non ferreux n.c.a.</b>
<b>Extraction de minerais de métaux précieux</b>	<b>13.21</b> 13.21.0	<b>Minerais de métaux précieux</b> Minerais de métaux précieux
<b>Extraction de bauxite</b>	<b>13.22</b> 13.22.0	<b>Bauxite</b> Bauxite
<b>Extraction de minerais de cuivre</b>	<b>13.23</b> 13.23.0	<b>Minerais de cuivre</b> Minerais de cuivre
<b>Extraction de minerais de manganèse</b>	<b>13.24</b> 13.24.0	<b>Minerais de manganèse</b> Minerais de manganèse
<b>Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.</b>	<b>13.25</b> 13.25.0	<b>Autres minerais métalliques n.c.a.</b> Autres minerais métalliques n.c.a.
<b>AUTRES ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	<b>14</b>	<b>PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>
<b>Extraction de pierres, de sables et d'argiles</b>	<b>14.1</b>	<b>Pierres, sables et argiles</b>
<b>Extraction de pierres, de sables et d'argiles</b>	<b>14.10</b> 14.10.1 14.10.2	<b>Pierres, sables et argiles</b> Pierres pour la construction et l'industrie Sables et argiles
<b>Extraction d'engrais naturels et de minéraux pour l'industrie chimique</b>	<b>14.2</b>	<b>Engrais naturels et minéraux pour l'industrie chimique</b>
<b>Extraction de phosphates et de sels de potassium, naturels</b>	<b>14.21</b> 14.21.1 14.21.2	<b>Phosphates et sels de potassium, naturels</b> Phosphates naturels Sels naturels de potassium
<b>Extractions de minéraux pour l'industrie chimique</b>	<b>14.22</b> 14.22.0	<b>Minéraux pour l'industrie chimique</b> Minéraux pour l'industrie chimique
<b>Activités extractives diverses</b>	<b>14.3</b>	<b>Produits minéraux divers</b>
<b>Extraction ou production de sel et de natron</b>	<b>14.31</b> 14.31.0	<b>Sel et natron</b> Sel et natron
<b>Extraction de diamants et d'autres pierres précieuses</b>	<b>14.32</b> 14.32.1 14.32.2	<b>Diamants et autres pierres précieuses</b> Diamants Autres pierres précieuses
<b>Activités extractives diverses n.c.a.</b>	<b>14.33</b> 14.33.0	<b>Minéraux divers n.c.a.</b> Minéraux divers n.c.a.

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ACTIVITÉS DE FABRICATION</b>	<b>D</b>	<b>PRODUITS MANUFACTURES</b>
<b>FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS</b>	<b>15</b>	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET BOISSONS</b>
<b>Abattage, transformation et conservation des viandes</b>	<b>15.1</b>	<b>Viandes, produits à base de viande et produits de l'abattage</b>
<b>Abattage, transformation et conservation des viandes</b>	<b>15.10</b>	<b>Viandes, produits à base de viande et produits de l'abattage</b>
	15.10.1	Viandes de boucherie
	15.10.2	Viandes de volailles
	15.10.3	Autres viandes
	15.10.4	Préparations et conserves à base de viandes
	15.10.5	Peaux brutes et autres produits de l'abattage
<b>Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques</b>	<b>15.2</b>	<b>Poissons et produits de la pêche préparés</b>
<b>Congélation de poissons, crustacés et mollusques</b>	<b>15.21</b>	<b>Poissons, crustacés et mollusques, congelés ou surgelés</b>
	15.21.1	Poissons, congelés ou surgelés
	15.21.2	Crustacés et mollusques, congelés ou surgelés
<b>Séchage, salage ou fumage du poisson</b>	<b>15.22</b>	<b>Poissons séchés, salés ou fumés</b>
	15.22.1	Poissons séchés ou salés
	15.22.2	Poissons fumés
<b>Autres transformations et conservations des poissons, crustacés et mollusques</b>	<b>15.23</b>	<b>Poissons, crustacés et mollusques autrement transformés ou conservés</b>
	15.23.1	Préparations et conserves à base de poissons
	15.23.2	Coquillages, crustacés et mollusques en conserve
	15.23.3	Farines de poissons ; déchets
<b>Transformation et conservation de fruits et légumes</b>	<b>15.3</b>	<b>Produits à base de fruits et légumes</b>
<b>Transformation et conservation de fruits et légumes</b>	<b>15.30</b>	<b>Produits à base de fruits et légumes</b>
	15.30.1	Conserves appertisées de légumes
	15.30.2	Conserves de fruits
	15.30.3	Jus de fruits et légumes
	15.30.4	Pâte d'arachide
	15.30.5	Autres produits à base de fruits et légumes

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Fabrication de corps gras</b>	<b>15.4</b>	<b>Corps gras</b>
<b>Fabrication de corps gras</b>	<b>15.40</b>	<b>Corps gras</b>
	15.40.1	Huile brute de palme ou de palmiste
	15.40.2	Huile brute d'arachide
	15.40.3	Huile brute de coton
	15.40.4	Autres huiles brutes
	15.40.5	Huile raffinée de palme ou de palmiste
	15.40.6	Huile raffinée d'arachide
	15.40.7	Huile raffinée de coton
	15.40.8	Autres huiles raffinées
	15.40.9	Autres corps gras, graisses et tourteaux
<b>Fabrication de produits laitiers et de glaces</b>	<b>15.5</b>	<b>Produits laitiers et glaces</b>
<b>Fabrication de produits laitiers et de glaces</b>	<b>15.50</b>	<b>Produits laitiers et glaces</b>
	15.50.1	Laits liquides ; laits concentrés
	15.50.2	Laits en poudre
	15.50.3	Beurre, fromages, yaourts et crème de lait
	15.50.4	Crèmes glacées et sorbets
<b>Travail des grains ; fabrication de produits amylacés</b>	<b>15.6</b>	<b>Farines, autres produits à base de céréales ; produits amylacés</b>
<b>Travail des grains ; fabrication d'aliments pour animaux</b>	<b>15.61</b>	<b>Farines, autres produits à base de céréales ; aliments pour animaux</b>
	15.61.1	Riz décortiqué
	15.61.2	Farine de blé
	15.61.3	Farines d'autres céréales
	15.61.4	Autres farines
	15.61.5	Céréales transformées
	15.61.6	Sons et résidus de meunerie
	15.61.7	Aliments préparés pour animaux n.c.a.
<b>Fabrication d'huile de maïs et autres produits amylacés</b>	<b>15.62</b>	<b>Huile de maïs et autres produits amylacés</b>
	15.62.0	Huile de maïs et autres produits amylacés
<b>Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.</b>	<b>15.7</b>	<b>Produits alimentaires à base de céréales n.c.a.</b>
<b>Fabrication de pain et de pâtisseries fraîches</b>	<b>15.71</b>	<b>Pain et pâtisseries fraîches</b>
	15.71.0	Pain et pâtisseries fraîches
<b>Biscuiterie et pâtisseries de conservation</b>	<b>15.72</b>	<b>Biscuits, pâtisseries de conservation</b>
	15.72.0	Biscuits, pâtisseries de conservation
<b>Fabrication de pâtes alimentaires, de couscous et de produits farineux similaires</b>	<b>15.73</b>	<b>Pâtes alimentaires, couscous et produits farineux similaires</b>
	15.73.1	Pâtes alimentaires
	15.73.2	Couscous et produits farineux similaires

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Fabrication de produits alimentaires n.c.a.</b>	<b>15.8</b>	<b>Produits alimentaires n.c.a.</b>
<b>Fabrication de sucre</b>	<b>15.81</b>	<b>Sucre ; mélasses</b>
	15.81.1	Sucre
	15.81.2	Mélasses
<b>Chocolaterie ; confiserie</b>	<b>15.82</b>	<b>Produits de la chocolaterie ; confiseries</b>
	15.82.1	Cacao en masse
	15.82.2	Beurre de cacao
	15.82.3	Cacao en poudre
	15.82.4	Chocolat ; préparations à base de chocolat
	15.82.5	Confiseries
<b>Transformation du café, du thé</b>	<b>15.83</b>	<b>Café torréfié ; thé conditionné ; infusions</b>
	15.83.1	Café torréfié ; produits dérivés du café
	15.83.2	Thé conditionné ; infusions
<b>Fabrication de condiments et assaisonnements</b>	<b>15.84</b>	<b>Condiments et assaisonnements</b>
	15.84.0	Condiments et assaisonnements
<b>Fabrication de produits alimentaires divers</b>	<b>15.85</b>	<b>Produits alimentaires divers</b>
	15.85.0	Produits alimentaires divers
<b>Fabrication de boissons</b>	<b>15.9</b>	<b>Boissons</b>
<b>Fabrication de boissons alcoolisées</b>	<b>15.91</b>	<b>Boissons alcoolisées</b>
	15.91.1	Alcool éthylique
	15.91.2	Boissons alcoolisées distillées
	15.91.3	Bière de malt et malt
	15.91.4	Autres bières
	15.91.5	Vins et autres alcools
<b>Production d'eaux de table et fabrication de boissons non alcoolisées</b>	<b>15.92</b>	<b>Eaux de table et boissons non alcoolisées</b>
	15.92.1	Eaux de table
	15.92.2	Boissons non alcoolisées diverses
<b>FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE TABAC</b>	<b>16</b>	<b>TABAC MANUFACTURE</b>
<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>	<b>16.0</b>	<b>Tabac manufacturé</b>
<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>	<b>16.00</b>	<b>Tabac manufacturé</b>
	16.00.1	Cigares et cigarettes
	16.00.2	Autres tabacs manufacturés
	16.00.3	Déchets de tabac

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>FABRICATION DE TEXTILES</b>	<b>17</b>	<b>PRODUITS TEXTILES</b>
<b>Filature, tissage et ennoblissement textile</b>	<b>17.1</b>	<b>Fils et filés ; tissus et services</b>
<b>Filature, tissage et ennoblissement textile</b>	<b>17.10</b>	<b>Fils et filés ; tissus et services d'ennoblissement textile</b>
	17.10.1	Fils de coton
	17.10.2	Autres fils
	17.10.3	Tissus de coton
	17.10.4	Autres tissus
	17.10.5	Services d'ennoblissement textile
<b>Fabrication d'autres articles textiles</b>	<b>17.2</b>	<b>Autres articles textiles</b>
<b>Fabrication de tapis et carpettes</b>	<b>17.21</b>	<b>Tapis et carpettes</b>
	17.21.0	Tapis et carpettes
<b>Fabrication d'autres articles textiles n.c.a.</b>	<b>17.22</b>	<b>Autres articles textiles n.c.a.</b>
	17.22.1	Linge de maison
	17.22.2	Ficelles, cordes et cordages
	17.22.3	Filets à maille et réparation de filets et cordages
	17.22.4	Produits textiles divers n.c.a.
<b>Fabrication d'étoffes et d'articles de bonneterie</b>	<b>17.3</b>	<b>Étoffes et articles de bonneterie</b>
<b>Fabrication d'étoffes et d'articles de bonneterie</b>	<b>17.30</b>	<b>Étoffes et articles de bonneterie</b>
	17.30.1	Étoffes à maille
	17.30.2	Bas et chaussettes
	17.30.3	Pull-overs et articles similaires
<b>FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT ; PRÉPARATION ET TEINTURE DES FOURRURES</b>	<b>18</b>	<b>ARTICLES D'HABILLEMENT ET FOURRURES</b>
<b>Fabrication d'articles d'habillement ; préparation et teinture des fourrures</b>	<b>18.0</b>	<b>Articles d'habillement et fourrures</b>
<b>Fabrication d'articles d'habillement ; préparation et teinture des fourrures</b>	<b>18.00</b>	<b>Articles d'habillement et fourrures</b>
	18.00.1	Vêtements en cuir
	18.00.2	Vêtements de dessus
	18.00.3	Vêtements de dessous
	18.00.4	Tee-shirts et maillots de corps
	18.00.5	Vêtements divers et accessoires du vêtement
	18.00.6	Fripes
	18.00.7	Pelleteries et fourrures

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>TRAVAIL DU CUIR ; FABRICATION D'ARTICLES DE VOYAGE ; FABRICATION DE CHAUSSURES</b>	<b>19</b>	<b>CUIRS TRAVAILLES ; ARTICLES DE VOYAGE ; CHAUSSURES</b>
Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage	19.1	<b>Peaux et cuirs ; articles de voyage</b>
Apprêt et tannage des cuirs	19.11	<b>Peaux et cuirs travaillés</b>
	19.11.1	Peaux et cuirs de bovins et équidés
	19.11.2	Peaux et cuirs d'ovins et de caprins
	19.11.3	Autres peaux et cuirs travaillés, déchets de cuir
Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, d'articles de sellerie et de bourrellerie	19.12	<b>Articles de voyage et de maroquinerie, articles de sellerie et de bourrellerie</b>
	19.12.0	Articles de voyage et de maroquinerie, articles de sellerie et de bourrellerie
Fabrication de chaussures	19.2	<b>Chaussures et articles chaussants</b>
Fabrication de chaussures	19.20	<b>Chaussures et articles chaussants</b>
	19.20.0	Chaussures et articles chaussants
<b>TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE</b>	<b>20</b>	<b>PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS ; ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE</b>
Sciage et rabotage du bois	20.1	<b>Produits du sciage et du rabotage</b>
Sciage et rabotage du bois	20.10	<b>Produits du sciage et du rabotage</b>
	20.10.1	Bois sciés
	20.10.2	Autres produits du sciage, du profilage et du rabotage
Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie	20.2	<b>Articles en bois, liège, vannerie et sparterie</b>
Fabrication de feuilles de placage, de contreplaqués et de panneaux	20.21	<b>Feuilles de placage, contreplaqués et panneaux</b>
	20.21.1	Feuilles de placage
	20.21.2	Contreplaqués
	20.21.3	Panneaux à base de bois
Fabrication d'ouvrages de charpenterie et de menuiserie, fabrication d'emballages en bois	20.22	<b>Ouvrages de charpenterie et de menuiserie ; emballages en bois</b>
	20.22.1	Ouvrages de charpenterie et de menuiserie, en bois
	20.22.2	Emballages en bois
Fabrication d'articles divers en bois ou en liège	20.23	<b>Articles divers en bois ou en liège</b>
	20.23.0	Articles divers en bois ou en liège
Fabrication d'articles de vannerie ou de sparterie	20.24	<b>Articles de vannerie ou de sparterie</b>
	20.24.0	Articles de vannerie ou de sparterie

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>FABRICATION DE PAPIER, DE CARTON ET D'ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON</b>	21	<b>PAPIERS, CARTONS ; ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON</b>
Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton	21.0	<b>Papiers et cartons ; articles en papier ou en carton</b>
Fabrication de pâte à papier, de papier et de	21.01	<b>Pâte à papier, papiers et cartons</b>
	21.01.1	Pâte à papier
	21.01.2	Papiers et cartons en l'état
Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton	21.02	<b>Carton ondulé, emballages en papier ou en carton</b>
	21.02.0	Carton ondulé, emballages en papier ou en carton
Fabrication d'articles en papier ou en carton	21.03	<b>Articles en papier ou en carton</b>
	21.03.1	Articles en papier à usage sanitaire ou domestique
	21.03.2	Articles de papeterie
	21.03.3	Autres articles en papier ou en carton
<b>ÉDITION, IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS</b>	22	<b>PRODUITS DE L'ÉDITION ET DE L'IMPRIMERIE ; SERVICES DE REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS</b>
Édition	22.1	<b>Produits de l'édition</b>
Édition de livres, journaux, revues et périodiques	22.11	<b>Livres, journaux, revues et périodiques</b>
	22.11.1	Livres
	22.11.2	Journaux, revues et périodiques
	22.11.3	Cartes postales et produits divers de l'édition
Édition d'enregistrements sonores	22.12	<b>Enregistrements sonores</b>
	22.12.0	Enregistrements sonores
Imprimerie	22.2	<b>Produits de l'imprimerie</b>
Imprimerie	22.20	<b>Produits de l'imprimerie</b>
	22.20.1	Articles imprimés divers tels que papeterie scolaire et commerciale
	22.20.2	Travaux d'impression et travaux graphiques
Reproduction d'enregistrements	22.3	<b>Services de reproduction d'enregistrements</b>
Reproduction d'enregistrements	22.30	<b>Services de reproduction d'enregistrements</b>
	22.30.1	Services de reproduction d'enregistrements sonores
	22.30.2	Services de reproduction d'enregistrements vidéo
	22.30.3	Services de reproduction d'enregistrements informatiques

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION, INDUSTRIES NUCLEAIRES</b>	<b>23</b>	<b>PRODUITS DU RAFFINAGE, DE LA COKÉFACTION, ET DES INDUSTRIES NUCLÉAIRES</b>
<b>Raffinage pétrolier</b>	<b>23.1</b>	<b>Produits pétroliers raffinés</b>
<b>Raffinage pétrolier</b>	<b>23.10</b>	<b>Produits pétroliers raffinés</b>
	23.10.1	Essences
	23.10.2	Carburéacteurs et kérosène
	23.10.3	Gazoles
	23.10.4	Fiouls lourds
	23.10.5	Huiles de pétrole
	23.10.6	Butane et propane
	23.10.7	Autres produits pétroliers raffinés gazeux
	23.10.8	Produits pétroliers raffinés solides ou pâteux
	23.10.9	Raffinage à façon
<b>Cokéfaction ; traitement de combustibles nucléaires</b>	<b>23.2</b>	<b>Cokes et goudrons ; produits des industries nucléaires</b>
<b>Cokéfaction ; traitement de combustibles nucléaires</b>	<b>23.20</b>	<b>Cokes et goudrons ; produits des industries nucléaires</b>
	23.20.1	Cokes et goudrons
	23.20.2	Produits des industries nucléaires
<b>FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES</b>	<b>24</b>	<b>PRODUITS CHIMIQUES</b>
<b>Fabrication de produits chimiques de base</b>	<b>24.1</b>	<b>Produits chimiques de base</b>
<b>Fabrication de produits azotés et d'engrais</b>	<b>24.11</b>	<b>Produits azotés et engrais</b>
	24.11.0	Produits azotés et engrais
<b>Fabrication de charbon de bois</b>	<b>24.12</b>	<b>Charbon de bois</b>
	24.12.0	Charbon de bois
<b>Fabrication d'autres produits chimiques de base</b>	<b>24.13</b>	<b>Autres produits chimiques de base</b>
	24.13.1	Gaz industriels
	24.13.2	Colorants, pigments et agents tannants
	24.13.3	Produits chimiques inorganiques de base
	24.13.4	Produits chimiques organiques de base
	24.13.5	Matières plastiques de base
	24.13.6	Caoutchouc synthétique
<b>Fabrication de produits pharmaceutiques</b>	<b>24.2</b>	<b>Produits pharmaceutiques</b>
<b>Industrie pharmaceutique</b>	<b>24.21</b>	<b>Produits de l'industrie pharmaceutique</b>
	24.21.1	Produits pharmaceutiques de base
	24.21.2	Médicaments
	24.21.3	Produits pharmaceutiques divers
<b>Fabrication de médicaments traditionnels</b>	<b>24.22</b>	<b>Médicaments traditionnels</b>
	24.22.0	Médicaments traditionnels



## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien</b>	<b>24.3</b>	<b>Savons, parfums et produits d'entretien</b>
<b>Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien</b>	<b>24.31</b>	<b>Savons, détergents et produits d'entretien</b>
	24.31.1	Savons et produits de nettoyage
	24.31.2	Glycérine ; agents tensioactifs
	24.31.3	Produits d'entretien ménager
<b>Fabrication de parfums et de produits de toilette</b>	<b>24.32</b>	<b>Parfums et produits de toilette</b>
	24.32.1	Parfums et eaux de toilette
	24.32.2	Produits de beauté et de maquillage
	24.32.3	Produits et préparations capillaires
	24.32.4	Autres produits de toilette et d'hygiène
<b>Fabrication de produits agrochimiques, de peintures et d'autres produits chimiques</b>	<b>24.4</b>	<b>Produits agrochimiques, peintures et autres produits chimiques</b>
<b>Fabrication de produits agrochimiques</b>	<b>24.41</b>	<b>Produits agrochimiques</b>
	24.41.1	Insecticides
	24.41.2	Herbicides
	24.41.3	Autres produits agrochimiques
<b>Fabrication de peintures et vernis, adjuvants et encres d'imprimerie</b>	<b>24.42</b>	<b>Peintures, vernis, adjuvants et encres d'imprimerie</b>
	24.42.0	Peintures, vernis, adjuvants et encres d'imprimerie
<b>Fabrication d'autres produits chimiques</b>	<b>24.43</b>	<b>Autres produits chimiques</b>
	24.43.1	Explosifs
	24.43.2	Colles et gélatines
	24.43.3	Huiles essentielles
	24.43.4	Produits chimiques pour la photographie
	24.43.5	Supports de données
	24.43.6	Produits chimiques à usage spécifique
<b>Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles</b>	<b>24.5</b>	<b>Fibres synthétiques ou artificielles</b>
<b>Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles</b>	<b>24.50</b>	<b>Fibres synthétiques ou artificielles</b>
	24.50.0	Fibres synthétiques ou artificielles

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRES PLASTIQUES</b>	<b>25</b>	<b>PRODUITS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRES PLASTIQUES</b>
<b>Fabrication de produits en caoutchouc</b>	<b>25.1</b>	<b>Produits en caoutchouc</b>
<b>Fabrication de pneumatiques et de chambres à air, rechapage</b>	<b>25.11</b>	<b>Pneumatiques et chambres à air</b>
	25.11.1	Pneumatiques neufs pour cycles et motocycles
	25.11.2	Autres pneumatiques neufs
	25.11.3	Chambres à air et bandages
	25.11.4	Profilés pour le rechapage ; pneumatiques
	25.11.5	Pneumatiques rechapés
<b>Fabrication d'autres ouvrages en caoutchouc</b>	<b>25.12</b>	<b>Ouvrages en caoutchouc</b>
	25.12.0	Ouvrages en caoutchouc
<b>Fabrication de produits en matières plastiques</b>	<b>25.2</b>	<b>Produits en matières plastiques</b>
<b>Fabrication de produits en matières plastiques</b>	<b>25.20</b>	<b>Produits en matières plastiques</b>
	25.20.1	Demi-produits, tuyaux et éléments pour la construction, en matières plastiques
	25.20.2	Emballages en matières plastiques
	25.20.3	Articles ménagers en matières plastiques
	25.20.4	Autres produits en matières plastiques
<b>FABRICATION DE VERRE, POTERIES ET MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION</b>	<b>26</b>	<b>VERRE ; POTERIES ET MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION</b>
<b>Fabrication de verre et d'articles en verre</b>	<b>26.1</b>	<b>Verre et articles en verre</b>
<b>Fabrication de verre et d'articles en verre</b>	<b>26.10</b>	<b>Verre et articles en verre</b>
	26.10.1	Verre plat
	26.10.2	Verre creux
	26.10.3	Fibres de verre ; articles techniques en verre
<b>Fabrication de produits céramiques</b>	<b>26.2</b>	<b>Produits céramiques</b>
<b>Fabrication de carreaux en céramique</b>	<b>26.21</b>	<b>Carreaux en céramique</b>
	26.21.0	Carreaux en céramique
<b>Fabrication de tuiles et briques en terre</b>	<b>26.22</b>	<b>Tuiles et briques en terre</b>
	26.22.0	Tuiles et briques en terre
<b>Fabrication d'autres produits céramiques</b>	<b>26.23</b>	<b>Autres produits céramiques</b>
	26.23.1	Articles céramiques à usage domestique ou ornemental
	26.23.2	Appareils sanitaires en céramique
	26.23.3	Autres produits céramiques n.c.a.

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Fabrication de ciment, de matériaux et d'ouvrages en béton ou en pierre et d'autres produits minéraux métalliques n.c.a.</b>	<b>26.3</b>	<b>Ciment, matériaux et ouvrages en béton ou en pierre et autres produits minéraux non métalliques n.c.a.</b>
<b>Fabrication de ciment, chaux et plâtre</b>	<b>26.31</b>	<b>Ciment, chaux et plâtre</b>
	26.31.1	Clinkers
	26.31.2	Ciment
	26.31.3	Chaux, plâtre
<b>Fabrication de matériaux et d'ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre ; travail de la pierre</b>	<b>26.32</b>	<b>Matériaux et ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre ; ouvrages en pierre</b>
	26.32.1	Matériaux et ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre
	26.32.2	Ouvrages en pierre
<b>Fabrication de produits minéraux non métalliques</b>	<b>26.33</b>	<b>Produits minéraux non métalliques n.c.a.</b>
	26.33.1	Produits abrasifs
	26.33.2	Autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
<b>MÉTALLURGIE ; FONDERIE</b>	<b>27</b>	<b>PRODUITS MÉTALLURGIQUES ; PIÈCES DE FONDERIE</b>
<b>Sidérurgie et première transformation de l'acier</b>	<b>27.1</b>	<b>Produits de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier</b>
<b>Sidérurgie et première transformation de l'acier</b>	<b>27.10</b>	<b>Produits de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier</b>
	27.10.1	Produits de la sidérurgie
	27.10.2	Tubes et tuyaux en fonte et en acier
	27.10.3	Produits de la première transformation de l'acier
<b>Métallurgie et première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux</b>	<b>27.2</b>	<b>Produits de la métallurgie, produits de la première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux</b>
<b>Métallurgie et première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux</b>	<b>27.20</b>	<b>Produits de la métallurgie, produits de la première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux</b>
	27.20.1	Argent
	27.20.2	Or
	27.20.3	Demi-produits en métaux précieux
	27.20.4	Alumine
	27.20.5	Aluminium ; demi-produits en aluminium
	27.20.6	Produits n.c.a. de la première transformation des métaux non ferreux
<b>Fonderie</b>	<b>27.3</b>	<b>Pièces de fonderie</b>
<b>Fonderie</b>	<b>27.30</b>	<b>Pièces de fonderie</b>
	27.30.0	Pièces de fonderie

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>FABRICATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX ; TRAVAIL DES MÉTAUX</b>	<b>28</b>	<b>OUVRAGES EN MÉTAUX ; PRODUITS DU TRAVAIL DES MÉTAUX</b>
<b>Construction et menuiserie métalliques ; fabrication de citernes, réservoirs et générateurs de vapeur</b>	<b>28.1</b>	<b>Éléments en métal pour la construction ; réservoirs, chaudières et produits de la chaudronnerie</b>
<b>Construction et menuiserie métalliques ; fabrication de citernes, réservoirs et générateurs de vapeur</b>	<b>28.10</b>	<b>Éléments en métal pour la construction ; réservoirs, chaudières et produits de la chaudronnerie</b>
	28.10.1	Éléments en métal pour la construction
	28.10.2	Réservoirs ; chaudières
	28.10.3	Produits de la chaudronnerie
<b>Fabrication d'autres ouvrages en métaux ; travail des métaux</b>	<b>28.2</b>	<b>Autres ouvrages en métaux ; travail des métaux</b>
<b>Fabrication d'autres ouvrages en métaux ; travail des métaux</b>	<b>28.20</b>	<b>Autres ouvrages en métaux ; travail des métaux</b>
	28.20.1	Outils et articles de coutellerie
	28.20.2	Serrures et ferrures
	28.20.3	Vis, boulons, chaînes et ressorts
	28.20.4	Ouvrages divers en métaux
	28.20.5	Travail des métaux et mécanique générale
<b>FABRICATION DE MACHINES ET DE MATÉRIELS N.C.A.</b>	<b>29</b>	<b>MACHINES ET ÉQUIPEMENTS N.C.A.</b>
<b>Fabrication de machines d'usage général</b>	<b>29.1</b>	<b>Machines et appareils d'usage général</b>
<b>Fabrication de machines d'usage général</b>	<b>29.10</b>	<b>Machines et appareils d'usage général</b>
	29.10.1	Moteurs thermiques et turbines
	29.10.2	Pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques
	29.10.3	Articles de robinetterie
	29.10.4	Engrenages et organes mécaniques de transmission
	29.10.5	Fours et brûleurs
	29.10.6	Matériel de levage et de manutention
	29.10.7	Équipements aérauliques et frigorifiques
	29.10.8	Autres machines d'usage général
	29.10.9	Services d'installation, de réparation et de maintenance de machines et appareils d'usage général

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Fabrication de machines d'usage spécifique</b>	<b>29.2</b>	<b>Machines et appareils d'usage spécifique</b>
<b>Fabrication de machines d'usage spécifique</b>	<b>29.20</b>	<b>Machines et appareils d'usage spécifique</b>
	29.20.1	Tracteurs agricoles ou forestiers
	29.20.2	Matériel agricole
	29.20.3	Machines-outils
	29.20.4	Machines pour l'extraction ou la construction
	29.20.5	Machines pour l'industrie agroalimentaire
	29.20.6	Machines pour les industries textiles
	29.20.7	Autres machines spécialisées diverses
	29.20.8	Armes et munitions
	29.20.9	Services d'installation, de réparation et de maintenance de machines et appareils d'usage spécifique
<b>Fabrication d'appareils domestiques n.c.a.</b>	<b>29.3</b>	<b>Appareils domestiques n.c.a.</b>
<b>Fabrication d'appareils domestiques n.c.a.</b>	<b>29.30</b>	<b>Appareils domestiques n.c.a.</b>
	29.30.1	Réfrigérateurs et congélateurs domestiques
	29.30.2	Autre électroménager blanc
	29.30.3	Fers à repasser et sèche-cheveux
	29.30.4	Autres appareils domestiques électriques
	29.30.5	Parties d'appareils électroménagers divers
	29.30.6	Cuisinières et autres appareils ménagers non électriques
<b>FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE</b>	<b>30</b>	<b>MACHINES DE BUREAU ET MATÉRIEL INFORMATIQUE</b>
<b>Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique</b>	<b>30.0</b>	<b>Machines de bureau et matériel informatique</b>
<b>Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique</b>	<b>30.00</b>	<b>Machines de bureau et matériel informatique</b>
	30.00.1	Machines de bureau
	30.00.2	Matériel informatique

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<p><b>FABRICATION DE MACHINES ET DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES</b></p> <p><b>Fabrication de machines et de matériels électriques</b></p> <p><b>Fabrication de machines et de matériels</b></p>	<p><b>31</b></p> <p><b>31.0</b></p> <p><b>31.00</b></p> <p>31.00.1</p> <p>31.00.2</p> <p>31.00.3</p> <p>31.00.4</p> <p>31.00.5</p> <p>31.00.6</p> <p>31.00.7</p>	<p><b>MACHINES ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES</b></p> <p><b>Machines et matériels électriques</b></p> <p><b>Machines et matériels électriques</b></p> <p>Groupes électrogènes, moteurs électriques et génératrices</p> <p>Matériel de distribution et de commande</p> <p>Fils et câbles isolés</p> <p>Accumulateurs et piles électriques</p> <p>Lampes et appareils d'éclairage</p> <p>Autres matériels électriques</p> <p>Services d'installation, de réparation et de maintenance de machines et matériels électriques</p>
<p><b>FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS DE RADIO, TÉLÉVISION ET COMMUNICATION</b></p> <p><b>Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication</b></p> <p><b>Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication</b></p>	<p><b>32</b></p> <p><b>32.0</b></p> <p><b>32.00</b></p> <p>32.00.1</p> <p>32.00.2</p> <p>32.00.3</p> <p>32.00.4</p> <p>32.00.5</p>	<p><b>ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATIONS</b></p> <p><b>Équipements et appareils de radio, télévision et communications</b></p> <p><b>Équipements et appareils de radio, télévision et communications</b></p> <p>Composants électroniques</p> <p>Appareils d'émission et de transmission du son et de l'image</p> <p>Récepteurs radio et autoradios</p> <p>Récepteurs de télévision</p> <p>Appareils divers d'enregistrement ou de reproduction du son et de l'image</p>
<p><b>FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE</b></p> <p><b>Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie</b></p> <p><b>Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie</b></p>	<p><b>33</b></p> <p><b>33.0</b></p> <p><b>33.00</b></p> <p>33.00.1</p> <p>33.00.2</p> <p>33.00.3</p> <p>33.00.4</p> <p>33.00.5</p> <p>33.00.6</p>	<p><b>INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE</b></p> <p><b>Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie</b></p> <p><b>Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie</b></p> <p>Matériel médicochirurgical et d'orthopédie</p> <p>Instruments de mesure et de contrôle ; contrôle automatique</p> <p>Lunettes, verres et montures</p> <p>Matériel optique et photographique</p> <p>Montres, pendules et horloges</p> <p>Services d'installation, de réparation et de maintenance d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie</p>

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>	<b>34</b>	<b>PRODUITS DE LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE</b>
<b>Construction de véhicules automobiles</b>	<b>34.0</b>	<b>Véhicules automobiles</b>
<b>Construction de véhicules automobiles</b>	<b>34.00</b>	<b>Véhicules automobiles</b>
	34.00.1	Moteurs pour véhicules automobiles
	34.00.2	Voitures particulières
	34.00.3	Autobus et autocars
	34.00.4	Véhicules utilitaires
	34.00.5	Carrosseries et remorques
	34.00.6	Pièces et accessoires automobiles n.c.a.
<b>FABRICATION D'AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT</b>	<b>35</b>	<b>AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT</b>
<b>Construction et réparations navales, aéronautiques et ferroviaires</b>	<b>35.1</b>	<b>Produits de la construction navale ou aéronautique ; matériel ferroviaire roulant</b>
<b>Constructions et réparations navales, aéronautiques et ferroviaires</b>	<b>35.10</b>	<b>Produits de la construction navale ou aéronautique ; matériel ferroviaire roulant</b>
	35.10.1	Pirogues
	35.10.2	Autres navires marchands
	35.10.3	Bateaux de pêche
	35.10.4	Autres produits de la construction navale
	35.10.5	Services de réparation navale
	35.10.6	Bateaux de plaisance
	35.10.7	Produits de la construction aéronautique
	35.10.8	Matériel ferroviaire roulant
<b>Fabrication d'autres équipements de transport</b>	<b>35.2</b>	<b>Autres équipements de transport</b>
<b>Fabrication d'autres équipements de transport</b>	<b>35.20</b>	<b>Autres équipements de transport</b>
	35.20.1	Motocycles et équipements pour motocycles
	35.20.2	Cycles et équipements pour cycles
	35.20.3	Véhicules pour invalides
	35.20.4	Matériels de transport n.c.a.
<b>FABRICATION DE MEUBLES ; ACTIVITÉS DE FABRICATION N.C.A</b>	<b>36</b>	<b>MEUBLES ; PRODUITS DIVERS N.C.A.</b>
<b>Fabrication de matelas et de meubles</b>	<b>36.1</b>	<b>Matelas et meubles</b>
<b>Fabrication de matelas et sommiers</b>	<b>36.11</b>	<b>Matelas et sommiers</b>
	36.11.0	Matelas et sommiers
<b>Fabrication de meubles</b>	<b>36.12</b>	<b>Meubles</b>
	36.12.1	Sièges
	36.12.2	Autres meubles

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Activités de fabrication n.c.a.</b>	<b>36.2</b>	<b>Produits divers n.c.a.</b>
<b>Bijouterie</b>	<b>36.21</b>	<b>Bijoux et monnaies</b>
	36.21.1	Bijoux en métaux précieux
	36.21.2	Pierres précieuses travaillées
	36.21.3	Monnaies
<b>Fabrication d'instruments de musique</b>	<b>36.22</b>	<b>Instruments de musique</b>
	36.22.0	Instruments de musique
<b>Fabrication de bougies ou d'allumettes</b>	<b>36.23</b>	<b>Bougies et allumettes</b>
	36.23.1	Bougies
	36.23.2	Allumettes et briquets
<b>Activités de fabrication diverses</b>	<b>36.24</b>	<b>Autres produits divers</b>
	36.24.1	Articles de sport
	36.24.2	Jeux et jouets
	36.24.3	Articles de bijouterie fantaisie
	36.24.4	Articles de broserie
	36.24.5	Articles d'écriture et de bureau
	36.24.6	Postiches et perruques
	36.24.7	Autres produits divers n.c.a.
<b>RÉCUPÉRATION</b>	<b>37</b>	
<b>Récupération</b>	<b>37.0</b>	
<b>Récupération</b>	<b>37.00</b>	



Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU</b>	<b>E</b>	<b>ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU</b>
<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ</b>	<b>40</b>	<b>ÉLECTRICITÉ, GAZ ET CHALEUR</b>
<b>Production et distribution d'électricité</b>	<b>40.1</b>	<b>Électricité</b>
<b>Production et distribution d'électricité</b>	<b>40.10</b> 40.10.0	<b>Électricité</b> Électricité
<b>Production de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux</b>	<b>40.2</b>	<b>Gaz distribué et supports énergétiques</b>
<b>Production de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux</b>	<b>40.20</b> 40.20.1 40.20.2	<b>Gaz distribué et supports énergétiques</b>  Gaz distribué Supports énergétiques
<b>CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU</b>	<b>41</b>	<b>EAU DISTRIBUÉE</b>
<b>Captage, traitement et distribution d'eau</b>	<b>41.0</b>	<b>Eau distribuée</b>
<b>Captage, traitement et distribution d'eau</b>	<b>41.00</b> 41.00.0	<b>Eau distribuée</b> Eau distribuée

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>F</b>	<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION</b>
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>45</b>	<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION</b>
<b>Préparation des sites</b>	<b>45.1</b>	<b>Travaux de préparation des sites</b>
<b>Préparation des sites</b>	<b>45.10</b>	<b>Travaux de préparation des sites</b>
	45.10.1	Travaux de démolition et de terrassement
	45.10.2	Travaux de forages et de sondages
<b>Construction de bâtiments ; génie civil</b>	<b>45.2</b>	<b>Travaux de construction de bâtiments ou de génie civil</b>
<b>Construction de bâtiments</b>	<b>45.21</b>	<b>Travaux de construction de bâtiments</b>
	45.21.1	Travaux de construction de logements
	45.21.2	Travaux de construction d'autres bâtiments complets ou de gros-oeuvre
	45.21.3	Travaux spécialisés de construction de bâtiments
<b>Génie civil</b>	<b>45.22</b>	<b>Travaux de génie civil</b>
	45.22.1	Travaux de construction d'ouvrages d'art et de réseaux
	45.22.2	Travaux de construction de chaussées
	45.22.3	Autres travaux de génie civil
<b>Travaux d'installation</b>	<b>45.3</b>	<b>Travaux d'installation</b>
<b>Travaux d'installation</b>	<b>45.30</b>	<b>Travaux d'installation</b>
	45.30.1	Travaux d'installation électrique
	45.30.2	Travaux de plomberie et de climatisation
	45.30.3	Autres travaux d'installation
<b>Travaux de finition</b>	<b>45.4</b>	<b>Travaux de finition</b>
<b>Travaux de finition</b>	<b>45.40</b>	<b>Travaux de finition</b>
	45.40.1	Travaux de plâtrerie, revêtement des sols et des murs
	45.40.2	Travaux de menuiserie et de vitrerie
	45.40.3	Travaux de peinture en bâtiment
<b>Location de matériel de construction avec opérateur</b>	<b>45.5</b>	<b>Services de location de matériel de construction avec opérateur</b>
<b>Location de matériel de construction avec opérateur</b>	<b>45.50</b>	<b>Services de location de matériel de construction avec opérateur</b>
	45.50.0	Services de location de matériel de construction avec opérateur

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>COMMERCE ; REPARATION DE VEHICULES</b>	<b>G</b>	<b>VENTES ; SERVICES DE REPARATION</b>
<b>COMMERCE ET RÉPARATION D'AUTOMOBILES</b>	<b>50</b>	<b>VENTES ET SERVICES DE RÉPARATION</b>
<b>Commerce de véhicules automobiles</b>	<b>50.1</b>	<b>Vente de véhicules automobiles</b>
<b>Commerce de véhicules automobiles</b>	<b>50.10</b> 50.10.0	<b>Vente de véhicules automobiles</b> Vente de véhicules automobiles
<b>Entretien et réparation de véhicules</b>	<b>50.2</b>	<b>Services d'entretien et de réparation de</b>
<b>Entretien et réparation de véhicules automobiles</b>	<b>50.20</b> 50.20.0	<b>Services d'entretien et de réparation de véhicules</b> Services d'entretien et de réparation de véhicules
<b>Commerce de pièces et d'accessoires</b>	<b>50.3</b>	<b>Vente de pièces et d'accessoires automobiles</b>
<b>Commerce de pièces et d'accessoires automobiles</b>	<b>50.30</b> 50.30.0	<b>Vente de pièces et d'accessoires automobiles</b> Vente de pièces et d'accessoires automobiles
<b>Commerce et réparation de motocycles</b>	<b>50.4</b>	<b>Vente et réparation de motocycles</b>
<b>Commerce de motocycles et accessoires</b>	<b>50.41</b> 50.41.0	<b>Vente de motocycles et accessoires</b> Vente de motocycles et accessoires
<b>Réparation de motocycles</b>	<b>50.42</b> 50.42.0	<b>Services de réparation de motocycles</b> Services de réparation de motocycles
<b>Commerce de détail de carburants</b>	<b>50.5</b>	<b>Vente au détail de carburants</b>
<b>Commerce de détail de carburants</b>	<b>50.50</b> 50.50.0	<b>Vente au détail de carburants</b> Vente au détail de carburants
<b>COMMERCE DE GROS ET ACTIVITÉS</b>	<b>51</b>	<b>VENTES EN GROS ET SERVICES</b>
<b>Activités d'intermédiaires du commerce de gros</b>	<b>51.1</b>	<b>Services d'intermédiaires du commerce de gros</b>
<b>Activités d'intermédiaires du commerce de gros</b>	<b>51.10</b> 51.10.0	<b>Services d'intermédiaires du commerce de gros</b> Services d'intermédiaires du commerce de gros

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, de produits alimentaires, boissons et tabacs</b>	<b>51.2</b>	<b>Vente en gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, de produits alimentaires, boissons et tabacs</b>
<b>Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux</b>	<b>51.21</b>	<b>Vente en gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux</b>
	51.21.1	Vente en gros de céréales
	51.21.2	Vente en gros d'oléagineux
	51.21.3	Vente en gros de café, thé, cacao et épices
	51.21.4	Vente en gros de fruits et légumes frais
	51.21.5	Vente en gros d'aliments pour animaux
	51.21.6	Vente en gros d'autres produits agricoles bruts
<b>Commerce de gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs</b>	<b>51.22</b>	<b>Vente en gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs</b>
	51.22.1	Vente en gros d'animaux vivants
	51.22.2	Vente en gros de peaux et cuirs
<b>Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	<b>51.23</b>	<b>Vente en gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>
	51.23.0	Vente en gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés
<b>Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires</b>	<b>51.3</b>	<b>Vente en gros de biens de consommation non alimentaires</b>
<b>Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures</b>	<b>51.31</b>	<b>Vente en gros de textiles, habillement et chaussures</b>
	51.31.0	Vente en gros de textiles, habillement et chaussures
<b>Commerce de gros de produits pharmaceutiques et médicaux</b>	<b>51.32</b>	<b>Vente en gros de produits pharmaceutiques et médicaux</b>
	51.32.0	Vente en gros de produits pharmaceutiques et médicaux
<b>Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers</b>	<b>51.33</b>	<b>Vente en gros de biens de consommation non alimentaires divers</b>
	51.33.0	Vente en gros de biens de consommation non alimentaires divers
<b>Commerce de gros de produits intermédiaires</b>	<b>51.4</b>	<b>Vente en gros de produits intermédiaires non</b>
<b>Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés</b>	<b>51.41</b>	<b>Vente en gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés</b>
	51.41.0	Vente en gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés
<b>Commerce de gros de bois</b>	<b>51.42</b>	<b>Vente en gros de bois</b>
	51.42.0	Vente en gros de bois

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Commerce de gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie</b>	<b>51.43</b>	<b>Vente en gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie</b>
	51.43.0	Vente en gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie
<b>Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles divers</b>	<b>51.44</b>	<b>Vente en gros de produits intermédiaires non agricoles divers</b>
	51.44.1	Vente en gros de produits chimiques
	51.44.2	Vente en gros d'autres produits intermédiaires non agricoles n.c.a.
<b>Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures industriels</b>	<b>51.5</b>	<b>Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures industriels</b>
<b>Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures électriques</b>	<b>51.51</b>	<b>Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures électriques</b>
	51.51.1	Vente en gros de machines de bureau et de matériel informatique
	51.51.2	Vente en gros d'autres machines, équipements et fournitures électriques
<b>Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures mécaniques</b>	<b>51.52</b>	<b>Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures mécaniques</b>
	51.52.0	Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures mécaniques
<b>Autres commerces de gros</b>	<b>51.6</b>	<b>Autres ventes en gros</b>
<b>Autres commerces de gros</b>	<b>51.60</b>	<b>Autres ventes en gros</b>
	51.60.0	Autres ventes en gros
<b>COMMERCE DE DÉTAIL ET RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES</b>	<b>52</b>	<b>VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES DE RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES</b>
<b>Commerce de détail en magasin non spécialisé</b>	<b>52.1</b>	<b>Vente au détail en magasin non spécialisé</b>
<b>Commerce de détail en magasin non spécialisé</b>	<b>52.10</b>	<b>Vente au détail en magasin non spécialisé</b>
	52.10.1	Vente au détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire
	52.10.2	Vente au détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire
<b>Commerce de détail en magasin spécialisé</b>	<b>52.2</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé</b>
<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	<b>52.21</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>
	52.21.0	Vente au détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté</b>	<b>52.22</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté</b>
	52.22.1	Vente au détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux
	52.22.2	Vente au détail en magasin spécialisé de parfumerie et de produits de beauté
<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en</b>	<b>52.23</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>
	52.23.0	Vente au détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
<b>Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique</b>	<b>52.24</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique</b>
	52.24.0	Vente au détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique
<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre et articles techniques en verre</b>	<b>52.25</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre et articles techniques en verre</b>
	52.25.0	Vente au détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre et articles techniques en verre
<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de papeterie</b>	<b>52.26</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de papeterie</b>
	52.26.0	Vente au détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de papeterie
<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs, d'articles optiques et photographiques et de matériels de télécommunication</b>	<b>52.27</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs, de matériels de télécommunication, d'articles optiques et photographiques</b>
	52.27.1	Vente au détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs et de matériels de télécommunication
	52.27.2	Vente au détail en magasin spécialisé d'articles optiques et photographiques
<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de cycles et autres produits n.c.a.</b>	<b>52.28</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé de cycles et autres produits n.c.a.</b>
	52.28.0	Vente au détail en magasin spécialisé de cycles et autres produits n.c.a.
<b>Commerce de détail de biens d'occasion</b>	<b>52.3</b>	<b>Vente au détail de biens d'occasion</b>
<b>Commerce de détail de biens d'occasion</b>	<b>52.30</b>	<b>Vente au détail de biens d'occasion</b>
	52.30.0	Vente au détail de biens d'occasion

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Commerce de détail hors magasin</b>	<b>52.4</b>	<b>Vente au détail hors magasin</b>
<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons</b>	<b>52.41</b>	<b>Vente au détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons</b>
	52.41.0	Vente au détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons
<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais</b>	<b>52.42</b>	<b>Vente au détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais</b>
	52.42.0	Vente au détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais
<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	<b>52.43</b>	<b>Vente au détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules, et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>
	52.43.0	Vente au détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules, et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés
<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>	<b>52.44</b>	<b>Vente au détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>
	52.44.0	Vente au détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés d'articles non alimentaires divers</b>	<b>52.45</b>	<b>Vente au détail sur éventaires et marchés d'articles non alimentaires divers</b>
	52.45.1	Vente au détail sur éventaires et marchés de livres, journaux et articles de papeterie
	52.45.2	Vente au détail sur éventaires et marchés d'articles de maison divers
	52.45.3	Vente au détail sur éventaires et marchés d'articles personnels divers
<b>Autres commerces de détail hors magasin</b>	<b>52.46</b>	<b>Autres ventes au détail hors magasin</b>
	52.46.0	Autres ventes au détail hors magasin
<b>Réparation d'articles personnels et domestiques</b>	<b>52.5</b>	<b>Services de réparation d'articles personnels et domestiques</b>
<b>Réparation d'articles personnels et domestiques</b>	<b>52.50</b>	<b>Services de réparation d'articles personnels et domestiques</b>
	52.50.0	Services de réparation d'articles personnels et domestiques

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>HÔTELS ET RESTAURANTS</b>	<b>H</b>	<b>SERVICES D'HÔTELLERIE ET DE RESTAURATION</b>
<b>HÔTELS ET RESTAURANTS</b>	<b>55</b>	<b>SERVICES D'HÔTELLERIE ET DE RESTAURATION</b>
<b>Hôtels et autres moyens d'hébergement de courte durée</b>	<b>55.1</b>	<b>Services d'hôtellerie et autres services d'hébergement</b>
<b>Hôtels et autres moyens d'hébergement de courte durée</b>	<b>55.10</b>	<b>Services d'hôtellerie et autres services d'hébergement</b>
	55.10.0	Services d'hôtellerie et autres services
<b>Restaurants, débits de boissons</b>	<b>55.2</b>	<b>Services de restauration, services des débits de boissons</b>
<b>Restaurants</b>	<b>55.21</b>	<b>Services de restauration</b>
	55.21.0	Services de restauration
<b>Bars, cafés et autres débits de boissons</b>	<b>55.22</b>	<b>Services des bars, cafés et autres débits de boissons</b>
	55.22.0	Services des bars, cafés et autres débits de boissons



Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>TRANSPORTS, ACTIVITÉS DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT ET COMMUNICATIONS</b>	<b>I</b>	<b>SERVICES DE TRANSPORTS, D'AUXILIAIRES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATIONS</b>
<b>TRANSPORTS TERRESTRES</b>	<b>60</b>	<b>SERVICES DE TRANSPORTS TERRESTRES</b>
<b>Transports ferroviaires</b>	<b>60.1</b>	<b>Services de transports ferroviaires</b>
<b>Transports ferroviaires</b>	<b>60.10</b>	<b>Services de transports ferroviaires</b>
	60.10.1	Services de transports ferroviaires de passagers
	60.10.2	Services de transports ferroviaires de marchandises
<b>Transports routiers de passagers</b>	<b>60.2</b>	<b>Services de transports routiers de passagers</b>
<b>Transports urbains de passagers</b>	<b>60.21</b>	<b>Services de transports urbains de passagers</b>
	60.21.0	Services de transports urbains de passagers
<b>Transports interurbains de passagers</b>	<b>60.22</b>	<b>Services de transports routiers interurbains de passagers</b>
	60.22.0	Services de transports routiers interurbains de passagers
<b>Transports routiers de marchandises</b>	<b>60.3</b>	<b>Services de transports routiers de</b>
<b>Transports routiers de marchandises</b>	<b>60.30</b>	<b>Services de transports routiers de marchandises</b>
	60.30.1	Services de transports routiers de produits
	60.30.2	Services de transports routiers de grumes
	60.30.3	Services de transports routiers d'autres
<b>Transports par conduites</b>	<b>60.4</b>	<b>Services de transports par conduites</b>
<b>Transports par conduites</b>	<b>60.40</b>	<b>Services de transports par conduites</b>
	60.40.0	Services de transports par conduites
<b>TRANSPORT PAR EAU</b>	<b>61</b>	<b>SERVICES DE TRANSPORTS PAR EAU</b>
<b>Transports maritimes et côtiers</b>	<b>61.1</b>	<b>Services de transports maritimes et côtiers</b>
<b>Transports maritimes et côtiers</b>	<b>61.10</b>	<b>Services de transports maritimes et côtiers</b>
	61.10.1	Services de transports maritimes et côtiers de passagers
	61.10.2	Services de transports maritimes et côtiers de marchandises

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Transports par voies navigables</b>	<b>61.2</b>	<b>Services de transports par voies navigables</b>
<b>Transports par voies navigables</b>	<b>61.20</b>	<b>Services de transports par voies navigables</b>
	61.20.1	Services de transports par voies navigables de passagers
	61.20.2	Services de transports par voies navigables de marchandises
<b>TRANSPORTS AÉRIENS</b>	<b>62</b>	<b>SERVICES DE TRANSPORTS AÉRIENS</b>
<b>Transports aériens</b>	<b>62.0</b>	<b>Services de transports aériens</b>
<b>Transports aériens</b>	<b>62.00</b>	<b>Services de transports aériens</b>
	62.00.1	Services de transports aériens réguliers de passagers
	62.00.2	Services de transports aériens non réguliers de passagers
	62.00.3	Services de transports aériens de marchandises
	62.00.4	Services de location d'avions avec pilote
<b>ACTIVITÉS DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT</b>	<b>63</b>	<b>SERVICES D'AUXILIAIRES DE TRANSPORT</b>
<b>Manutention et entreposage</b>	<b>63.1</b>	<b>Services de manutention et d'entreposage</b>
<b>Manutention</b>	<b>63.11</b>	<b>Services de manutention</b>
	63.11.0	Services de manutention
<b>Entreposage</b>	<b>63.12</b>	<b>Services d'entreposage</b>
	63.12.0	Services d'entreposage
<b>Exploitation d'infrastructures de transport</b>	<b>63.2</b>	<b>Services des infrastructures de transport</b>
<b>Exploitation d'infrastructures de transport terrestre</b>	<b>63.21</b>	<b>Services des infrastructures de transport terrestre</b>
	63.21.0	Services des infrastructures de transport terrestre
<b>Activités portuaires</b>	<b>63.22</b>	<b>Services portuaires</b>
	63.22.0	Services portuaires
<b>Activités aéroportuaires</b>	<b>63.23</b>	<b>Services aéroportuaires</b>
	63.23.0	Services aéroportuaires
<b>Activités d'organisation des transports</b>	<b>63.3</b>	<b>Services d'organisation des transports</b>
<b>Activités des agences de voyages</b>	<b>63.31</b>	<b>Services des agences de voyages</b>
	63.31.0	Services des agences de voyages
<b>Organisation du transport de fret</b>	<b>63.32</b>	<b>Services d'organisation du transport de fret</b>
	63.32.0	Services d'organisation du transport de fret

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>64</b>	<b>SERVICES DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>
<b>Activités de poste et de courrier</b>	<b>64.1</b>	<b>Services de poste et de courrier</b>
<b>Activités de poste et de courrier</b>	<b>64.10</b>	<b>Services de poste et de courrier</b>
	64.10.1	Services des postes nationales
	64.10.2	Autres services de courrier
<b>Télécommunications</b>	<b>64.2</b>	<b>Services de télécommunications</b>
<b>Exploitation de réseaux de télécommunication</b>	<b>64.21</b>	<b>Services des réseaux de télécommunication</b>
	64.21.0	Services des réseaux de télécommunication
<b>Fourniture d'accès aux réseaux de télécommunication</b>	<b>64.22</b>	<b>Services d'accès aux réseaux de télécommunication</b>
	64.22.1	Services rendus par les téléboutiques
	64.22.2	Autres services d'accès aux réseaux de télécommunication

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>J</b>	<b>SERVICES FINANCIERS</b>
<b>INTERMÉDIATION FINANCIÈRE</b>	<b>65</b>	<b>SERVICES D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE</b>
<b>Intermédiation monétaire</b>	<b>65.1</b>	<b>Services d'intermédiation monétaire</b>
<b>Activités de banque centrale</b>	<b>65.11</b> 65.11.0	<b>Services de banque centrale</b> Services de banque centrale
<b>Autres intermédiations monétaires</b>	<b>65.12</b> 65.12.0	<b>Autres services d'intermédiation monétaire</b> Autres services d'intermédiation monétaire
<b>Intermédiation financière non monétaire</b>	<b>65.2</b>	<b>Autres services d'intermédiation financière</b>
<b>Crédit-bail et autres activités de crédit</b>	<b>65.21</b> 65.21.1 65.21.2	<b>Services de crédit</b> Services de crédit-bail Autres services de crédit
<b>Autres intermédiations financières</b>	<b>65.22</b> 65.22.0	<b>Autres services d'intermédiation financière</b> Autres services d'intermédiation financière
<b>ASSURANCE</b>	<b>66</b>	<b>SERVICES D'ASSURANCE</b>
<b>Assurance</b>	<b>66.0</b>	<b>Services d'assurance</b>
<b>Assurance-vie, capitalisation et caisses de retraite</b>	<b>66.01</b> 66.01.0	<b>Services d'assurance-vie, de capitalisation et de gestion des caisses de retraite</b> Services d'assurance-vie, de capitalisation et de gestion des caisses de retraite
<b>Assurance-dommages</b>	<b>66.02</b> 66.02.0	<b>Services d'assurance-dommages</b> Services d'assurance-dommages
<b>ACTIVITÉS D'AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE</b>	<b>67</b>	<b>SERVICES D'AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE</b>
<b>Activités d'auxiliaires financiers</b>	<b>67.1</b>	<b>Services d'auxiliaires financiers</b>
<b>Activités d'auxiliaires financiers</b>	<b>67.10</b> 67.10.1 67.10.2	<b>Services d'auxiliaires financiers</b> Services d'administration de marchés financiers Autres services d'auxiliaires financiers
<b>Activités d'auxiliaires d'assurance</b>	<b>67.2</b>	<b>Services d'auxiliaires d'assurance</b>
<b>Activités d'auxiliaires d'assurance</b>	<b>67.20</b> 67.20.0	<b>Services d'auxiliaires d'assurance</b> Services d'auxiliaires d'assurance

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	<b>K</b>	<b>SERVICES IMMOBILIERS, DE LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES</b>
<b>ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES</b>	<b>70</b>	<b>SERVICES IMMOBILIERS</b>
<b>Activités immobilières sur biens propres</b>	<b>70.1</b>	<b>Services immobiliers sur biens propres</b>
<b>Promotion immobilière</b>	<b>70.11</b>	<b>Services de promotion immobilière</b>
<b>Location immobilière</b>	<b>70.12</b>	<b>Services de location immobilière</b>
	70.12.1	Services du logement
	70.12.2	Services d'autres locations immobilières
<b>Activités des agences immobilières</b>	<b>70.2</b>	<b>Services des agences immobilières</b>
<b>Activités des agences immobilières</b>	<b>70.20</b>	<b>Services des agences immobilières</b>
	70.20.0	Service des agences immobilières
<b>LOCATION SANS OPÉRATEUR</b>	<b>71</b>	<b>SERVICES DE LOCATION SANS OPÉRATEUR</b>
<b>Location de matériels de transport</b>	<b>71.1</b>	<b>Services de location de matériels de transport</b>
<b>Location de voitures</b>	<b>71.11</b>	<b>Services de location de voitures</b>
	71.11.0	Services de location de voitures
<b>Location d'autres matériels de transport</b>	<b>71.12</b>	<b>Services de location d'autres matériels de transport</b>
	71.12.1	Services de location d'autres matériels de transport terrestre
	71.12.2	Services de location de matériels de transport par eau
	71.12.3	Services de location de matériels de transport
<b>Location de machines et équipements n.c.a.</b>	<b>71.2</b>	<b>Services de location de machines et équipements n.c.a.</b>
<b>Location de machines et équipements n.c.a.</b>	<b>71.20</b>	<b>Services de location de machines et équipements n.c.a.</b>
	71.20.1	Services de location de matériel agricole
	71.20.2	Services de locations de machines et équipements pour la construction
	71.20.3	Services de location de machines de bureau et de matériel informatique
	71.20.4	Services de location de machines et équipements divers

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Location d'articles personnels et</b>	<b>71.3</b>	<b>Services de location d'articles personnels et</b>
<b>Location d'articles personnels et domestiques n.c.a.</b>	<b>71.30</b>	<b>Services de location d'articles personnels et domestiques n.c.a.</b>
	71.30.1	Services de location de bandes et cassettes vidéo
	71.30.2	Services de location de mobilier et équipements
	71.30.3	Services de location d'autres biens de consommation
<b>ACTIVITÉS INFORMATIQUES ET ACTIVITÉS</b>	<b>72</b>	<b>SERVICES INFORMATIQUES ET SERVICES</b>
<b>Conseil informatique et développements logiciels</b>	<b>72.1</b>	<b>Services de conseil informatique et de développements logiciels</b>
<b>Conseil informatique et développements logiciels</b>	<b>72.10</b>	<b>Services de conseil informatique et de développements logiciels</b>
	72.10.1	Services de conseil en configurations
	72.10.2	Services de développements logiciels
<b>Maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau</b>	<b>72.2</b>	<b>Services de maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau</b>
<b>Maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau</b>	<b>72.20</b>	<b>Services de maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau</b>
	72.20.0	Services de maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau
<b>Autres activités informatiques</b>	<b>72.3</b>	<b>Autres services informatiques</b>
<b>Autres activités informatiques</b>	<b>72.30</b>	<b>Autres services informatiques</b>
	72.30.1	Services de traitement des données
	72.30.2	Services des banques de données
	72.30.3	Autres services rattachés à l'informatique

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>RECHERCHE - DEVELOPPEMENT</b>	<b>73</b>	<b>SERVICES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b>
<b>Recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie</b>	<b>73.1</b>	<b>Services de recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie</b>
<b>Recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie</b>	<b>73.10</b>	<b>Services de recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie</b>
	73.10.1	Services de recherche et développement en agronomie
	73.10.2	Services de recherche et développement en médecine et en pharmacie
	73.10.3	Services de recherche et développement en sciences physiques et naturelles et en ingénierie
<b>Recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines</b>	<b>73.2</b>	<b>Services de recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines</b>
<b>Recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines</b>	<b>73.20</b>	<b>Services de recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines</b>
	73.20.0	Services de recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>SERVICES FOURNIS PRINCIPALEMENT AUX ENTREPRISES</b>	<b>74</b>	<b>SERVICES FOURNIS PRINCIPALEMENT AUX ENTREPRISES</b>
<b>Activités juridiques, comptables et de conseil de gestion</b>	<b>74.1</b>	<b>Services juridiques, comptables et de conseil de gestion</b>
<b>Activités juridiques</b>	<b>74.11</b> 74.11.0	<b>Services juridiques</b> Services juridiques
<b>Activités comptables et d'audit ; conseil fiscal</b>	<b>74.12</b> 74.12.1 74.12.2	<b>Services comptables, d'audit et de conseil fiscal</b> Services comptables et d'audit Services de conseil fiscal
<b>Activités d'études de marché et de sondage ; conseil pour les affaires et le management</b>	<b>74.13</b> 74.13.1 74.13.2	<b>Services d'études de marché, de sondage et de conseil pour les affaires et le management</b> Services d'études de marché et de sondage Services de conseil pour les affaires et le management
<b>Activités d'architecture, d'ingénierie et autres activités techniques</b>	<b>74.2</b>	<b>Services d'architecture , d'ingénierie et autres activités techniques</b>
<b>Activités d'architecture et d'ingénierie ; conseil technique</b>	<b>74.21</b> 74.21.1 74.21.2 74.21.3	<b>Services d'architecture et d'ingénierie, autres conseils techniques</b> Services d'architecture Services d'ingénierie Autres services de conseils techniques
<b>Activités d'essais et d'analyses techniques</b>	<b>74.22</b> 74.22.1 74.22.2	<b>Services d'essais et d'analyses techniques</b> Services de contrôle technique automobile Autres services de contrôles et d'analyses
<b>Autres activités de services fournis principalement aux entreprises</b>	<b>74.3</b>	<b>Autres services fournis principalement aux entreprises</b>
<b>Publicité</b>	<b>74.31</b> 74.31.0	<b>Services de publicité</b> Services de publicité
<b>Activités d'enquête et de sécurité</b>	<b>74.32</b> 74.32.0	<b>Services d'enquête et de sécurité</b> Services d'enquête et de sécurité
<b>Activités de nettoyage</b>	<b>74.33</b> 74.33.0	<b>Services de nettoyage</b> Services de nettoyage
<b>Activités photographiques</b>	<b>74.34</b> 74.34.0	<b>Services photographiques</b> Services photographiques



## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Autres activités de services fournis principalement aux entreprises n.c.a.</b>	<b>74.35</b>	<b>Autres services fournis principalement aux entreprises n.c.a.</b>
	74.35.1	Services de placement et de fourniture de personnel
	74.35.2	Services de conditionnement à façon
	74.35.3	Services de secrétariat, traduction et routage
	74.35.4	Services fournis principalement aux entreprises n.c.a.

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>	<b>L</b>	<b>SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>
<b>ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>	<b>75</b>	<b>SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>
<b>Activités d'administration générale, économique et sociale</b>	<b>75.1</b>	<b>Services d'administration générale, économique et sociale</b>
<b>Activités d'administration générale, économique et sociale</b>	<b>75.10</b>	<b>Services d'administration générale, économique et sociale</b>
	75.10.1	Services d'administration publique générale
	75.10.2	Tutelle des activités sociales
	75.10.3	Tutelle des activités économiques
	75.10.4	Services de soutien aux administrations
<b>Activités de prérogative publique</b>	<b>75.2</b>	<b>Services de prérogative publique</b>
<b>Activités de prérogative publique</b>	<b>75.20</b>	<b>Services de prérogative publique</b>
	75.20.1	Affaires étrangères
	75.20.2	Défense
	75.20.3	Justice
	75.20.4	Police
	75.20.5	Protection civile
<b>Sécurité sociale obligatoire</b>	<b>75.3</b>	<b>Services de sécurité sociale obligatoire</b>
<b>Sécurité sociale obligatoire</b>	<b>75.30</b>	<b>Services de sécurité sociale obligatoire</b>
	75.30.0	Services de sécurité sociale obligatoire

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ÉDUCATION</b>	<b>M</b>	<b>SERVICES D'ÉDUCATION</b>
<b>ÉDUCATION</b>	<b>80</b>	<b>SERVICES D'ÉDUCATION</b>
<b>Enseignement préscolaire et primaire</b>	<b>80.1</b>	<b>Services d'enseignement préscolaire et primaire</b>
<b>Enseignement préscolaire et primaire</b>	<b>80.10</b>	<b>Services d'enseignement préscolaire et primaire</b>
	80.10.1	Services d'enseignement préscolaire
	80.10.2	Services d'enseignement primaire
<b>Enseignement secondaire</b>	<b>80.2</b>	<b>Services d'enseignement secondaire</b>
<b>Enseignement secondaire général</b>	<b>80.21</b>	<b>Services d'enseignement secondaire général</b>
	80.21.0	Services d'enseignement secondaire général
<b>Enseignement secondaire technique et/ ou professionnel</b>	<b>80.22</b>	<b>Services d'enseignement secondaire technique et/ ou professionnel</b>
	80.22.0	Services d'enseignement secondaire technique et/ ou professionnel
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>80.3</b>	<b>Services d'enseignement supérieur</b>
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>80.30</b>	<b>Services d'enseignement supérieur</b>
	80.30.0	Services d'enseignement supérieur
<b>Activités de formation permanente et autres</b>	<b>80.4</b>	<b>Formation permanente et autres services</b>
<b>Activités de formation permanente et autres</b>	<b>80.40</b>	<b>Formation permanente et autres services</b>
	80.40.0	Formation permanente et autres services

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ACTIVITÉS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE</b>	<b>N</b>	<b>SERVICES DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE</b>
<b>ACTIVITÉS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE</b>	<b>85</b>	<b>SERVICES DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE</b>
<b>Activités pour la santé humaine</b>	<b>85.1</b>	<b>Services relatifs à la santé humaine</b>
<b>Activités hospitalières</b>	<b>85.11</b>	<b>Services hospitaliers</b>
	85.11.0	Services hospitaliers
<b>Pratique médicale et/ ou dentaire</b>	<b>85.12</b>	<b>Soins médicaux et/ ou dentaires</b>
	85.12.1	Soins médicaux
	85.12.2	Soins dentaires
<b>Activités des tradipraticiens</b>	<b>85.13</b>	<b>Services rendus par les tradipraticiens</b>
	85.13.0	Services rendus par les tradipraticiens
<b>Activités pour la santé humaine n.c.a.</b>	<b>85.14</b>	<b>Autres services concernant la santé humaine</b>
	85.14.1	Analyses biologiques et médicales
	85.14.2	Autres services concernant la santé humaine
<b>Activités vétérinaires</b>	<b>85.2</b>	<b>Services vétérinaires</b>
<b>Activités vétérinaires</b>	<b>85.20</b>	<b>Services vétérinaires</b>
	85.20.0	Services vétérinaires
<b>Action sociale</b>	<b>85.3</b>	<b>Services d'action sociale</b>
<b>Action sociale</b>	<b>85.30</b>	<b>Services d'action sociale</b>
	85.30.0	Services d'action sociale

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ACTIVITÉS A CARACTÈRE COLLECTIF OU PERSONNEL</b>	<b>O</b>	<b>SERVICES COLLECTIFS OU PERSONNELS</b>
<b>ASSAINISSEMENT, VOIRIE ET GESTION DES DÉCHETS</b>	<b>90</b>	<b>SERVICES D'ASSAINISSEMENT, DE VOIRIE ET DE GESTION DES DÉCHETS</b>
<b>Assainissement, voirie et gestion des déchets</b>	<b>90.0</b>	<b>Services d'assainissement, de voirie et de gestion des déchets</b>
<b>Assainissement, voirie et gestion des déchets</b>	<b>90.00</b>	<b>Services d'assainissement, de voirie et de gestion des déchets</b>
	90.00.1	Services d'assainissement et de voirie
	90.00.2	Services de gestion des déchets
<b>ACTIVITÉS ASSOCIATIVES</b>	<b>91</b>	<b>SERVICES FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS</b>
<b>Activités des organisations économiques</b>	<b>91.1</b>	<b>Services fournis par les organisations économiques</b>
<b>Activités des organisations économiques</b>	<b>91.10</b>	<b>Services fournis par les organisations économiques</b>
	91.10.1	Services fournis par les organisations patronales et consulaires
	91.10.2	Services fournis par les organisations professionnelles
<b>Activités des syndicats de travailleurs</b>	<b>91.2</b>	<b>Services fournis par les syndicats de travailleurs</b>
<b>Activités des syndicats de travailleurs</b>	<b>91.20</b>	<b>Services fournis par les syndicats de travailleurs</b>
	91.20.0	Services fournis par les syndicats de travailleurs
<b>Activités des autres organisations</b>	<b>91.3</b>	<b>Services fournis par les autres organisations</b>
<b>Activités des organisations religieuses</b>	<b>91.31</b>	<b>Services fournis par les organisations religieuses</b>
	91.31.0	Services fournis par les organisations religieuses
<b>Activités des organisations politiques</b>	<b>91.32</b>	<b>Services fournis par les organisations politiques</b>
	91.32.0	Services fournis par les organisations politiques
<b>Activités d'autres organisations associatives n.c.a.</b>	<b>91.33</b>	<b>Services fournis par les autres organisations associatives n.c.a.</b>
	91.33.0	Services fournis par les autres organisations associatives n.c.a.

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES</b>	<b>92</b>	<b>SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS</b>
<b>Activités cinématographiques, de radio, de télévision et de spectacle</b>	<b>92.1</b>	<b>Films et services cinématographiques, services de radio et de télévision, autres services de spectacle</b>
<b>Activités cinématographiques et vidéo</b>	<b>92.11</b>	<b>Films et services cinématographiques</b>
	92.11.1	Films et vidéo
	92.11.2	Distribution et projection de films
<b>Activités de radio et de télévision</b>	<b>92.12</b>	<b>Services de radio et de télévision</b>
	92.12.1	Services de radio
	92.12.2	Services de télévision
<b>Autres activités de spectacle</b>	<b>92.13</b>	<b>Services de spectacle</b>
	92.13.1	Représentations d'art dramatique ou musical
	92.13.2	Services des discothèques
	92.13.3	Services divers du spectacle
<b>Activités d'agences de presse</b>	<b>92.2</b>	<b>Services des agences de presse</b>
<b>Activités d'agences de presse</b>	<b>92.20</b>	<b>Services des agences de presse</b>
	92.20.0	Services des agences de presse
<b>Activités des médiathèques, musées, réserves naturelles</b>	<b>92.3</b>	<b>Services des médiathèques, musées, réserves naturelles</b>
<b>Activités des médiathèques, musées, réserves</b>	<b>92.30</b>	<b>Services des médiathèques, musées, réserves</b>
	92.30.1	Services des médiathèques et des musées
	92.30.2	Services des zoos et réserves naturelles
<b>Activités de jeux, activités sportives ou récréatives</b>	<b>92.4</b>	<b>Jeux, services liés au sport ou récréatifs</b>
<b>Activités de jeux de hasard et d'argent</b>	<b>92.41</b>	<b>Jeux de hasard et d'argent</b>
	92.41.0	Jeux de hasard et d'argent
<b>Activités sportives ou récréatives n.c.a.</b>	<b>92.42</b>	<b>Services liés au sport ou récréatifs n.c.a.</b>
	92.42.0	Services liés au sport ou récréatifs n.c.a.
<b>ACTIVITÉS DE SERVICES PERSONNELS</b>	<b>93</b>	<b>SERVICES PERSONNELS</b>
<b>Activités de services personnels</b>	<b>93.0</b>	<b>Services personnels</b>
<b>Lavage et nettoyage de textiles</b>	<b>93.01</b>	<b>Services de lavage et de nettoyage de textiles</b>
	93.01.0	Services de lavage et de nettoyage de textiles
<b>Coiffure et soins de beauté</b>	<b>93.02</b>	<b>Coiffure et soins de beauté</b>
	93.02.0	Coiffure et soins de beauté

## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>Services funéraires</b>	<b>93.03</b> 93.03.0	<b>Services funéraires</b> Services funéraires
<b>Autres activités de services personnels</b>	<b>93.04</b> 93.04.0	<b>Autres services personnels</b> Autres services personnels

Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE</b>	<b>P</b>	<b>SERVICES AUTOPRODUITS PAR LES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE</b>
<b>ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE</b>	<b>95</b>	<b>SERVICES AUTOPRODUITS PAR LES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE</b>
<b>Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>	<b>95.0</b>	<b>Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>
<b>Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>	<b>95.00</b>	<b>Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>
	95.00.0	Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique



## Nomenclatures d'Activités et de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT

Activités (NAEMA)	Section Division Groupe Classe Catégorie	Produits (NOPEMA)
<b>ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</b>	<b>Q</b>	<b>SERVICES FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</b>
<b>ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</b>	<b>99</b>	<b>SERVICES FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</b>
<b>Activités des organisations extraterritoriales</b>	<b>99.0</b>	<b>Services fournis par les organisations extraterritoriales</b>
<b>Activités des organisations extraterritoriales</b>	<b>99.00</b>	<b>Services fournis par les organisations extraterritoriales</b>
	99.00.0	Services fournis par les organisations extraterritoriales



**PARTIE III**  
**NOTES EXPLICATIVES**



On trouvera aux pages suivantes des notes explicatives relatives aux activités et aux produits. Ces notes ne sont pas couvertes par le Règlement lui-même et peuvent être améliorées, rectifiées ou complétées en fonction des nécessités.

Les notes relatives aux activités figurent aux pages paires. Les notes relatives aux produits figurent aux pages impaires. Les produits et les activités d'origine sont présentés en vis-à-vis, sur une même ligne.

Aux pages relatives aux activités, on trouvera :

- 1<sup>ère</sup> colonne : le code des sections, divisions, groupes ou classes ;
- 2<sup>ème</sup> colonne : les intitulés et les notes explicatives ;
- 3<sup>ème</sup> colonne : la correspondance avec la CITI rév.3.

nota : la table de correspondance avec la NACE rév.1 en usage en Europe n'est pas explicitée, mais elle peut être reconstituée à partir de la correspondance des produits avec la CPA (puisque les quatre premiers chiffres sont communs à la NACE et la CPA).

Aux pages relatives aux produits, on trouvera :

- 1<sup>ère</sup> colonne : le code des sections, divisions, groupes, classes ou catégories ;
- 2<sup>ème</sup> colonne : les intitulés et les notes explicatives ;
- 3<sup>ème</sup> colonne : la correspondance avec la CPA96 ;
- 4<sup>ème</sup> colonne : la correspondance avec le SH96.

### Notations :

CPA96 :

Les différents produits sont séparés par des virgules.

18.30.11-13 désigne tous les produits classés entre les positions 18.30.11 et 18.30.13.

14.50.21a désigne une partie de la position 14.50.21, il existe alors nécessairement une référence 14.50.21b, et éventuellement 14.50.21c, etc.

SH96 :

Les différents produits sont séparés par des virgules.

64 désigne tous les produits du chapitre 64.

4104 désigne tous les produits du sous-chapitre 4104.

4808[.2 -.9] désigne tous les produits classés entre les positions 4808.2 et 4808.9

3307[.1 -.3, .9] désigne tous les produits classés entre les positions 3307.1 et 3307.3, ainsi que les produits de la position 3307.9

2206.00a désigne une partie de la position 2206.00, il existe alors nécessairement une référence 2206.00b, et éventuellement 2206.00c, etc.

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION A</b>	<b>AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE</b>	A
	<p>La section A regroupe l'ensemble des activités consistant à exploiter les ressources naturelles végétales ou animales (à l'exclusion de la pêche). On y rattache également certaines activités annexes très liées à cette exploitation.</p> <p><i>Elle ne comprend pas les activités de transformation de ces ressources (qui relèvent de la section D), sauf lorsque ces dernières sont réalisées sur l'exploitation.</i></p>	
<b>Division 01</b>	<b>AGRICULTURE, CHASSE ET ACTIVITÉS ANNEXES</b>	01
	<p>La division 01 comprend les activités agricoles, y compris l'élevage, ainsi que les activités qui s'intègrent dans les opérations normales de culture.</p> <p>La distinction cultures de produits destinés à l'industrie ou à l'exportation / cultures vivrières n'a pas été retenue car elle recouvre des réalités différentes d'un pays à l'autre : certains produits peuvent être considérés comme étant principalement destinés à l'industrie dans un pays et principalement consommés par les ménages dans un autre (cas de l'arachide au Sénégal et au Bénin).</p> <p>Par rapport à la CITI, le nombre de catégories a été sensiblement augmenté pour mieux rendre compte de l'importance de ces activités au sein des États membres d'AFRISTAT. Le premier groupe de la CITI est ainsi éclaté en trois groupes.</p> <p>Cette division comprend ainsi sept groupes.</p>	
<b>Groupe 01.1</b>	<b>Culture de céréales et autres cultures n.c.a.</b>	011a
	<p>Ce premier groupe comprend la culture de céréales et des autres cultures extensives, à cycle généralement annuel. Afin de respecter les nomenclatures CITI/CPC, qui situent l'activité à l'origine de la production de fibre de coton parmi la classe 0111 «agriculture», l'égrenage du coton est rattaché à ce groupe et non aux activités de fabrication.</p>	
<b>Classe 01.11</b>	<b>Culture de céréales</b>	0111a

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### SECTION A            PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS

---

#### Division 01            PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

#### Groupe 01.1        Céréales et produits des autres cultures n.c.a.

##### Classe 01.11 Céréales

01.11.1	Blé	01110	1001
01.11.2	Maïs	01120	1005
01.11.3	Riz paddy Il s'agit du riz, produit de la récolte, avant décortilage. <i>Ne comprend pas le riz décortiqué (15.61.1).</i>	01130	1006.1
01.11.4	Mil Est aussi appelé millet.	01190a	1008.2
01.11.5	Sorgho	01190b	1007
01.11.6	Fonio	01190c	1008.9a
01.11.7	Autres céréales n.c.a. Comprend le seigle, l'orge, l'avoine, etc.	01150, 01160, 01190d	1002, 1003, 1004, 1008.1, 1008.3, 1008.9b

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
<b>Classe 01.12</b>	<b>Culture de tubercules et de légumes à cosse secs</b>	0111b
<b>Classe 01.13</b>	<b>Culture de plantes oléagineuses</b>	0111c
<b>Classe 01.14</b>	<b>Culture du coton</b>	0111d



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 01.12 Tubercules et légumes à cosse secs</b>			
01.12.1	Pommes de terre	01210	0701
01.12.2	Igname	01240a	0714.9a
01.12.3	Manioc Comprend aussi le manioc sous forme de cossettes.	01240b	0714.1
01.12.4	Taro et macabo	01240c	0714.9b
01.12.5	Patates douces	01240d	0714.2
01.12.6	Autres racines et tubercules à amidon <i>Ne comprend pas les carottes, navets et autres légumes racines (01.21.0).</i>	01240e	0714.9c
01.12.7	Haricots secs Comprend notamment le niébé.	01220a	0713.3
01.12.8	Pois de terre Comprend notamment le voandzou.	01220b	0713.1, 0713.2
01.12.9	Autres légumes à cosse secs Comprend notamment les lentilles, les ambrevades et ambériques (pois des Comores).	01220c	0713.4, 0713.5, 0713.9
<b>Classe 01.13 Plantes oléagineuses</b>			
01.13.1	Arachides Comprend à la fois les arachides " de bouche " destinées principalement à l'alimentation humaine et les arachides d'huilerie.	01420	1202.1, 1202.2
01.13.2	Noix de palme et amandes de palmiste	01490a	1207.1
01.13.3	Noix et amandes de karité	01490b	1207.92
01.13.4	Soja	01410	1201
01.13.5	Coprah Le coprah est la partie charnue séchée de la noix de coco, elle-même classée sous le n° 01.36.5. Il est impropre à la consommation humaine et est exclusivement destiné à la fabrication d'huile.	01490c	1203
01.13.6	Autres plantes oléagineuses n.c.a. Il s'agit essentiellement de graines (de lin, colza, sésame, etc.). <i>Ne comprend ni les graines de coton (01.15.2), ni les graines de karité (01.13.3).</i>	01430, 01490d	1204, 1205, 1206, 1207.3, 1207.4, 1207.5, 1207.6, 1207.91, 1207.99
<b>Classe 01.14 Coton graine</b>			
01.14.0	Coton graine Il s'agit ici uniquement de coton non égrené, produit de la récolte. <i>Le coton égrené ou coton-fibre relève de la position</i>	01921a	5201a

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Classe 01.15</b>	<b>Égrenage du coton</b>	0111e
<b>Classe 01.16</b>	<b>Autres cultures n.c.a.</b>	0111f
<b>Groupe 01.2</b>	<b>Culture de légumes ; horticulture ; pépinières</b> L'horticulture est la culture de fleurs et de plantes d'ornement. Les activités de pépinières consistent à cultiver des plants forestiers, d'arbres fruitiers ou de plantes d'ornement, ainsi qu'à produire des semences de légumes et de fleurs.	011b
<b>Classe 01.21</b>	<b>Culture de légumes</b>	0112a

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 01.15 Coton fibre et graines de coton</b>			
01.15.1	Coton fibre	01921b	5201b
01.15.2	Graines de coton	01440	1207.2
<b>Classe 01.16 Produits des autres cultures n.c.a.</b>			
01.16.1	Canne à sucre Comprend aussi les betteraves à sucre.	01810, 01820	1212.91-92
01.16.2	Tabac brut Comprend le tabac, brut, séché, écoté ou non.	01710, 01790	2401.1, 2401.2
01.16.3	Latex Comprend aussi les feuilles fumées et crêpes de caoutchouc naturel brut.	03210	4001.1, 4001.2
01.16.4	Plantes aromatiques ou médicinales Comprend par exemple la camomille, la verveine, la menthe... <i>Ne comprend pas les préparations composées par des tradipraticiens (24.22.0).</i>	01930a	1211.1, 1211.2, 1211.90a
01.16.5	Produits végétaux cultivés n.c.a. Comprend notamment les plantes fourragères, les pailles et le foin, les semences de gazon, les plantes textiles à l'exclusion du coton (dah, kénaf, punga, lin, chanvre, ...), les semences de betteraves et de plantes fourragères, et les cônes de houblon.	01910, 01922-23, 01940, 01990a	1209.11, 1209.21-29, 1210, 1212.99, 1213, 1214.9, 5301.1, 5302.1, 5303.1, 5304.1, 5305.11, 5305.21, 5305.91
<b>Groupe 01.2 Légumes ; plantes et fleurs</b>			
<b>Classe 01.21 Légumes frais</b>			
01.21.0	Légumes frais Comprend notamment les carottes, oignons, gombos, tomates, aubergines, petits pois, haricots verts, concombres, courges et courgettes (ainsi que les graines de courge) ; les melons et pastèques, les choux, les salades, le persil, l'oseille et les épinards. Comprend aussi les champignons. <i>Ne comprend pas les pommes de terre (01.12.1), les légumes à cosse secs (01.12.7 à .9) ou les plantes à épice (01.37.1 et .2).</i>	01239a, 01341	0702, 0703, 0704, 0705, 0706, 0707, 0708, 0709[.1-.7], 0709.9a, 0807.1

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Classe 01.22</b>	<b>Horticulture ; pépinières</b>	0112b
<b>Groupe 01.3</b>	<b>Culture de fruits, de noix, de plantes pour boisson ou épices</b> Les cultures visées dans ce troisième groupe sont généralement à cycle long.	011c
<b>Classe 01.31</b>	<b>Culture du cacao</b>	0113a
<b>Classe 01.32</b>	<b>Culture du café (café coque), du thé</b>	0113b
<b>Classe 01.33</b>	<b>Production de café marchand</b>	0113c
<b>Classe 01.34</b>	<b>Culture de la banane</b>	0113d
<b>Classe 01.35</b>	<b>Culture de l'ananas</b>	0113e

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 01.22 Plantes et fleurs</b>			
01.22.0	Plantes et fleurs Comprend les plants de pépinière, les plantes vertes ou fleuries; les fleurs coupées ; les semences florales et fruitières ; et les plants et semences potagers. Comprend aussi les boutures ; et les fleurs séchées. <i>Ne comprend pas les semences de gazon (01.16.5) ; les plants de pommes de terre (01.12.1), et de légumes à cosse (01.12.7 à .9).</i>	01510, 01520, 01530, 01540	0601, 0602, 0603, 1209.19, 1209.3, 1209.9
<b>Groupe 01.3 Fruits, noix, plantes pour boissons ou épices</b>			
<b>Classe 01.31 Cacao en fèves</b>			
01.31.0	Cacao en fèves	01614	1801
<b>Classe 01.32 Café coque ; thé</b>			
01.32.1	Café coque Comprend le café vert en grain, ni grillé, ni décaféiné. Il s'agit du produit de la récolte (cerise séchée).	01611a	0901.11a
01.32.2	Thé brut Comprend le thé vert ou fermenté (noir), non conditionné. Comprend aussi le maté.	01612, 01613	0902.2, 0902.4, 0903
<b>Classe 01.33 Café marchand</b>			
01.33.0	Café marchand	01611b	0901.11b
<b>Classe 01.34 Bananes</b>			
01.34.1	Bananes plantains	01310a	0803a
01.34.2	Bananes douces	01310b	0803b
<b>Classe 01.35 Ananas</b>			
01.35.0	Ananas	01310c	0804.3

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Classe 01.36</b>	<b>Culture d'autres fruits</b>	0113f
<b>Classe 01.37</b>	<b>Culture de plantes à épices</b>	0113g
<b>Groupe 01.4</b>	<b>Élevage</b> L'élevage consiste en l'exploitation de ressources animales domestiques. Les différentes classes correspondent aux principales espèces d'animaux.	012
<b>Classe 01.41</b>	<b>Élevage de bovins</b>	0121a

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 01.36 Autres fruits</b>			
01.36.1	Mangues, mangoustans, goyaves	01310d	0804.5
01.36.2	Agrumes Comprend les oranges, citrons, pamplemousses, mandarines et clémentines.	01320	0805
01.36.3	Dattes Comprend aussi les dattes sèches.	01310e	0804.1
01.36.4	Fruits et noix de cajou Le fruit de cajou est comestible. Il comprend une amande (la noix), appelée anacarde, également comestible.	01310f	0801.3
01.36.5	Autres fruits n.c.a. Comprend les autres fruits tropicaux (noix de coco, y compris sous forme râpée, avocats...) ; les fruits des climats tempérés (raisin, pommes, poires...) ; les noix de cola ; les autres fruits à coque ainsi que les olives fraîches.  Comprend aussi les fruits tropicaux, secs.	01231, 01239b, 01310g, 01330, 01349, 01360	0709.9b, 0801.1, 0801.2, 0802, 0804.2, 0804.4, 0806.1, 0807.2, 0808, 0809, 0810, 1212.1
<b>Classe 01.37 Épices</b>			
01.37.1	Vanille Comprend aussi bien les gousses fraîches que séchées.	01620a	0905
01.37.2	Autres épices Comprend notamment les piments, le curry et le poivre. Comprend aussi les épices conditionnées pour la vente au détail. <i>Ne comprend pas les plantes condimentaires comme le persil (01.21.0).</i>	01620b	0904, 0906, 0907, 0908, 0909, 0910
<b>Groupe 01.4</b>	<b>Produits de l'élevage</b> Comprend aussi les produits pouvant être obtenus de l'animal sans l'abattre : lait (brut), laine et poils, œufs, miel. <i>Ne comprend ni les produits de l'abattage : peaux brutes, cornes... (15.10.5), ni le fumier (24.11.0).</i>		
<b>Classe 01.41 Produits de l'élevage bovin</b>			
01.41.1	Bovins sur pied	02111, 02990	0102, 0511.1
01.41.2	Lait de vache, brut	02910a, 22110a	0401.2a

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<small>Correspondance</small> <b>CITI rév.3</b>
<b>Classe 01.42</b>	<b>Élevage d'ovins, de caprins, d'équidés</b>	0121b
<b>Classe 01.43</b>	<b>Élevage de porcins</b>	0122a
<b>Classe 01.44</b>	<b>Élevage de volailles</b>	0122b
<b>Classe 01.45</b>	<b>Élevage de camélidés</b>	0122c
<b>Classe 01.46</b>	<b>Élevage d'animaux n.c.a.</b>	0122d



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 01.42 Produits de l'élevage ovin, caprin ou d'équidés</b>			
01.42.1	Ovins sur pied	02112a	0104.1
01.42.2	Caprins sur pied	02112b	0104.2
01.42.3	Équidés sur pied Comprend les chevaux, poneys, ânes, mulets et bardots. <i>Ne comprend pas les camélidés (01.45.1).</i>	02113	0101
01.42.4	Lait de chèvre ou de brebis, brut	02910b, 22110b	0401.2b
01.42.5	Laine et poils	02961, 02963	0503, 5101.11, 5102
<b>Classe 01.43 Porcins sur pied</b>			
01.43.0	Porcins sur pied	02121	0103
<b>Classe 01.44 Produits de l'élevage de volailles</b>			
01.44.1	Volailles Les volailles comprennent exclusivement les poules, oies, dindes, pintades et canards, vivants. <i>Elles ne comprennent pas les pigeons (01.46.1).</i>	02122	0105
01.44.2	Œufs	02920	0407
<b>Classe 01.45 Produits de l'élevage de camélidés</b>			
01.45.1	Camélidés sur pied	02129a	0106a
01.45.2	Lait de chamelle	02950a	0401.2c
<b>Classe 01.46 Produits de l'élevage d'autres animaux</b>			
01.46.1	Animaux d'élevage vivants n.c.a. Comprend notamment les lapins, le gibier d'élevage (dont eulacodes - agoutis), les pigeons, les animaux domestiques... <i>Ne comprend pas les poissons (05.00.1).</i>	02129b	0106b
01.46.2	Miel Comprend aussi le miel d'abeilles sauvages.	02930	0409
01.46.3	Produits divers d'origine animale n.c.a. Comprend notamment les grenouilles et cuisses de grenouilles ; les escargots, la cire d'abeilles ; les fourrures d'élevage ou de piégeage, les peaux de reptiles.  <i>Ne comprend pas les plumes et duvets (15.10.2).</i>	02940, 02950b, 02964, 02972, 02973, 02974, 02980	0208.2, 0307.6, 0410, 1521.9, 4103.2, 4103.9, 4301, 5001

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 01.5</b>	<b>Culture et élevage associés</b> Le groupe « culture et élevage associés » comprend les unités dont l'activité est également répartie entre culture et élevage et pour lesquelles le classement dans l'une ou l'autre de ces deux activités paraîtrait arbitraire. Le critère habituellement retenu est celui d'une spécialisation inférieure à 2/3, en termes de chiffre d'affaires, par exemple.	013
<b>Classe 01.50</b>	<b>Culture et élevage associés</b>	0130
<b>Groupe 01.6</b>	<b>Activités annexes à la culture et à l'élevage</b> Les activités annexes à la culture et à l'élevage (groupe 01.6) dont il est question ici sont réalisées exclusivement pour compte de tiers. <i>C'est la raison pour laquelle on n'y retrouve pas l'égrenage du coton, qui est généralement effectué pour compte propre.</i> On pourra par contre retrouver ici le décorticage du café, dès lors qu'il est réalisé pour	014
<b>Classe 01.60</b>	<b>Activités annexes à la culture et à l'élevage</b>	0140
<b>Groupe 01.7</b>	<b>Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités annexes</b> Ce groupe comprend la chasse et le piégeage exercés sur une base commerciale.	015
<b>Classe 01.70</b>	<b>Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités annexes</b>	0150

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### Pas de produit associé, par construction

#### Groupe 01.6 Services annexes à la culture et à l'élevage

##### Classe 01.60 Services annexes à la culture et à l'élevage

01.60.1	<p>Services annexes à la culture</p> <p>Comprend notamment la préparation des terres ; la protection et le traitement des cultures ; les opérations de récolte et de conditionnement des produits agricoles ; l'exploitation de systèmes d'irrigation ; la fourniture de machines agricoles avec opérateur ; la réalisation et l'entretien de plantations ornementales.</p> <p>Comprend aussi le service de décorticage du café, lorsqu'il est réalisé pour compte de tiers.</p> <p><i>Ne comprend pas les services d'encadrement agricole (74.13.2).</i></p>	86111-12	
01.60.2	<p>Services annexes à l'élevage</p> <p>Comprend notamment l'insémination artificielle, le gardiennage et la conduite de troupeaux.</p> <p><i>Ne comprend ni les services vétérinaires (85.20.0), ni les courses de chevaux (92.42.0).</i></p>	86121, 86129	

#### Groupe 01.7 Produits de la chasse

##### Classe 01.70 Produits de la chasse

01.70.1	<p>Viandes de chasse</p> <p><i>Ne comprend pas les peaux de piégeage (01.46.3).</i></p>	21129a	0208.9a
01.70.2	<p>Services annexes à la chasse</p> <p>Comprend notamment l'entretien des réserves et le repeuplement en gibier.</p>	86130	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 02</b>	<b>SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE, ACTIVITÉS ANNEXES</b>	02
	<p>La sylviculture vise la production de bois sur pied (croît forestier).</p> <p>L'exploitation forestière consiste essentiellement en la production de grumes de bois par abattage, ou de produits très peu transformés : bois de chauffage et bois d'industrie.</p> <p>La cueillette consiste à prélever des produits sur des arbres vivants (gommes...), issus d'une forêt naturelle ou plantée; ainsi que d'un certain nombre de produits : fruits sauvages...</p> <p><i>Le respect de la CITI amène par contre à classer la production de charbon de bois en division 24 (fabrication de produits chimiques).</i></p>	
<b>Groupe 02.1</b>	<b>Sylviculture et exploitation forestière</b>	020a
<b>Classe 02.11</b>	<b>Sylviculture</b> Comprend notamment le boisement et le reboisement.	0200a
<b>Classe 02.12</b>	<b>Exploitation forestière</b>	0200b
<b>Groupe 02.2</b>	<b>Cueillette</b>	020b
<b>Classe 02.20</b>	<b>Cueillette</b>	0200c
<b>Groupe 02.3</b>	<b>Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière</b>	020c
<b>Classe 02.30</b>	<b>Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière</b>	0200c

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 02</b>	<b>PRODUITS SYLVICOLES</b>		
<b>Groupe 02.1</b>	<b>Produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière</b>		
	<b>Classe 02.11 Bois sur pied</b>		
02.11.0	Bois sur pied Comprend les arbres, non abattus, et les services de pépinière.	86140a	
	<b>Classe 02.12 Produits de l'exploitation forestière</b>		
02.12.1	Grumes Comprend aussi les pieux, piquets, bois de mine, poteaux, etc.	03110, 03120, 03190	4403.2, 4403.4, 4403.9, 4404
02.12.2	Bois de chauffage	03130	4401.1
<b>Groupe 02.2</b>	<b>Produits forestiers et de cueillette</b>		
	<b>Classe 02.20 Produits forestiers et de cueillette</b>		
02.20.1	Gommes naturelles Comprend notamment la gomme arabique.	03220, 03230	1301, 4001.3
02.20.2	Autres produits forestiers et de cueillette Comprend notamment les lianes, le rotin, le bambou, l'osier, le kapok ; les arbres de Noël ; les fruits sauvages. Comprend aussi le vin de palme, non distillé.	01990b, 03910, 03920, 03930	0604, 1401, 1402, 1403, 1404.1, 1404.9, 2308.1, 4501.1
<b>Groupe 02.3</b>	<b>Services forestiers</b>		
	<b>Classe 02.30 Services forestiers</b>		
02.30.0	Services forestiers Comprend notamment l'entretien et la gestion des forêts, pour compte de tiers. Comprend aussi l'abattage et le transport des grumes en forêt, pour compte de tiers.	86140b	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION B</b>	<b>PÊCHE, PISCICULTURE, AQUACULTURE</b>	<b>B</b>
<b>Division 05</b>	<b>PÊCHE, PISCICULTURE, AQUACULTURE</b>	<b>05</b>
	<p>Cette division, constituant un groupe unique, comprend l'ensemble des activités consistant à exploiter les ressources halieutiques, en milieu marin ou en eau douce. Ces ressources consistent essentiellement en poissons et crustacés, mais concernent aussi les coquillages et autres produits marins : algues, éponges naturelles, etc.</p> <p>Contrairement à la règle générale qui veut que l'on classe les unités selon l'activité la plus en aval des activités intégrées, la transformation à bord du poisson pêché n'entraîne pas un classement hors du présent groupe.</p> <p><i>En dehors de ce cas, les activités de transformation ou de conservation du poisson relèvent du groupe 15.2.</i></p> <p><i>La pêche sportive relève quant à elle de la classe 92.42.</i></p>	
<b>Groupe 05.0</b>	<b>Pêche, pisciculture, aquaculture</b>	<b>050</b>
<b>Classe 05.01</b>	<b>Pêche artisanale</b>	<b>0500a</b>
<b>Classe 05.02</b>	<b>Pêche industrielle</b>	<b>0500b</b>
<b>Classe 05.03</b>	<b>Pisciculture, aquaculture</b>	<b>0500c</b>

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### SECTION B                    PRODUITS DE LA PÊCHE, DE LA PISCICULTURE ET DE L'AQUACULTURE

#### Division 05                    PRODUITS DE LA PÊCHE, DE LA PISCICULTURE ET DE L'AQUACULTURE

Exceptionnellement, il n'y a pas dans cette division de correspondance entre les classes d'activités et de produits. En effet, les produits retenus ne sont pas caractéristiques d'une activité donnée, chacune d'entre elle pouvant produire chacun des produits.

#### Groupe 05.0                  Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture

##### Classe 05.00 Produits de la pêche, de la pisciculture et de l'aquaculture

05.00.1	<b>Poissons</b> Comprend les poissons de mer ou d'eau douce, vivants, ou frais, ou simplement réfrigérés. Comprend aussi les alevins, et les poissons de pisciculture. <i>Ne comprend pas les poissons congelés ou surgelés, les poissons préparés ou découpés (15.21.1).</i>	04110, 04120	0301, 0302.1, 0302.2, 0302.3, 0302.4, 0302.5, 0302.6
05.00.2	<b>Crustacés et mollusques</b> Comprend notamment les langoustes, homards et crevettes, vivants, ou frais, ou simplement réfrigérés. Comprend aussi les huîtres et les calamars. <i>Ne comprend pas les crustacés et mollusques congelés ou surgelés (15.21.2).</i>	04210, 04220, 04230	0306.2, 0307.1, 0307.21, 0307.31, 0307.41, 0307.51, 0307.91
05.00.3	<b>Autres produits de la pêche, de la pisciculture ou de l'aquaculture</b> Comprend notamment les perles, les algues, les éponges naturelles, brutes ou transformées. Comprend aussi les services annexes à la pêche, à la pisciculture et à l'aquaculture.	04910, 04920, 04930, 38210, 86150	0508, 0509, 1212.2, 7101.1, 7101.21

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION C</b>	<b>ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	<b>C</b>
	<p>Les activités extractives comprennent l'ensemble des activités consistant en l'exploitation des ressources naturelles minérales, y compris lorsqu'elles sont à l'état liquide ( pétrole brut ), ou gazeux (gaz naturel).</p> <p>Elles incluent certaines opérations nécessaires à la commercialisation des produits extraits : concentration des minerais, liquéfaction du gaz naturel, agglomération des combustibles solides...</p> <p>Par ailleurs, certaines opérations techniques, concernant notamment l'extraction d'hydrocarbures, peuvent être réalisées pour compte de tiers par des unités spécialisées. Elles constituent alors des services industriels, mais les unités correspondantes restent classées dans la présente section.</p> <p><i>En revanche, la transformation des produits extraits relève de la section D. Sont également exclus de cette section la prospection ( classe 74.21), la préparation des sites miniers ( classe 45.10 ), le captage et la distribution d'eau ( classe 41.00 ), ou la production d'eaux de table ( classe 15.92 ).</i></p>	
<b>Division 10</b>	<b>EXTRACTION DE CHARBON ET DE LIGNITE ; EXTRACTION DE TOURBE</b>	<b>10</b>
	<p>Bien que très peu présentes dans les États membres d'AFRISTAT, ces activités, qui correspondent à une division de la CITI, ont été conservées de manière distincte. Cette division ne comprend qu'un seul groupe et une seule classe.</p>	
<b>Groupe 10.0</b>	<b>Extraction de charbon et de lignite ; extraction de tourbe</b>	<b>101, 102, 103</b>
<b>Classe 10.00</b>	<b>Extraction de charbon et de lignite ; extraction de tourbe</b>	<b>1010, 1020, 1030</b>



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

<b>SECTION C</b>	<b>PRODUITS D'EXTRACTION</b>		
------------------	------------------------------	--	--

---

<b>Division 10</b>	<b>CHARBON ET LIGNITE ; TOURBE</b>		
--------------------	------------------------------------	--	--

<b>Groupe 10.0</b>	<b>Charbon et lignite ; tourbe</b>		
--------------------	------------------------------------	--	--

<b>Classe 10.00</b>	<b>Charbon et lignite ; tourbe</b>		
---------------------	------------------------------------	--	--

10.00.1	Charbon	11010, 11020	2701
10.00.2	Lignite	11030	2702
10.00.3	Tourbe	11040	2703

---

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 11</b>	<b>EXTRACTION DE PÉTROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL ; ACTIVITÉS ANNEXES</b>	11
	<p>Cette division comprend essentiellement l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel, ainsi que certaines activités complémentaires ou annexes.</p>	
<b>Groupe 11.1</b>	<b>Extraction de pétrole brut et de gaz naturel</b>	111
	<p>Ce groupe comprend ainsi, outre l'extraction proprement dite, les opérations complémentaires permettant le transport des produits ( désulfuration, liquéfaction... ).  <i>Il ne comprend par contre ni les études de prospection géologique (classe 74.21), ni les forages de sondage (classe 45.10). Le raffinage du pétrole relève quant à lui de la division 23.</i></p>	
<b>Classe 11.10</b>	<b>Extraction de pétrole brut et de gaz naturel</b>	1110
<b>Groupe 11.2</b>	<b>Activités annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel</b>	112
	<p>Ce second groupe vise des activités très spécialisées liées à l'extraction, réalisées à forfait ou sous contrat. Il s'agit notamment des opérations de forage d'exploitation.            Le transport par conduite des produits extraits, bien que souvent réalisé pour compte propre, peut également être réalisé pour compte de tiers. <i>Il constitue dans ce dernier cas un service de transport (classe 60.40).</i></p>	
<b>Classe 11.20</b>	<b>Activités annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel</b>	1120

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### Division 11      PETROLE BRUT ET GAZ NATUREL ; SERVICES ANNEXES

#### Groupe 11.1      Pétrole brut et gaz naturel

##### Classe 11.10 Pétrole brut et gaz naturel

11.10.1	Pétrole brut Comprend les huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux, pouvant avoir subi quelques opérations simples (décantation, dessalage, déshydratation, etc.).	12010	2709
11.10.2	Gaz naturel Comprend le gaz naturel brut contenant principalement du méthane. Le gaz peut être désulfuré et traité, ou liquéfié.  <i>Ne comprend pas le gaz en bouteille (23.10.6).</i>	12020	2711.11, 2711.21
11.10.3	Services de liquéfaction ou de gazéification aux fins de transport Le gaz peut être liquéfié pour être plus facilement transporté. C'est cette opération qui est visée ici. La gazéification est l'opération inverse de la liquéfaction. Ces services ne sont entendus que rendus à des tiers.	86210a	
11.10.4	Schistes et sables bitumineux	12030	2714.1

#### Groupe 11.2      Services annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel

##### Classe 11.20 Services annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel

11.20.0	Services annexes à l'extraction de pétrole brut et de gaz naturel Comprend notamment les forages d'exploitation, pour compte de tiers ; le montage, démontage et la réparation de tours de forage. <i>Ne comprend pas les études de prospection géologique de gisements d'hydrocarbures (74.21.3).</i>	86210b	
---------	--	--------	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 12</b>	<b>EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM</b>  Cette division inclut les activités de concentration des minerais. <i>L'enrichissement isotopique des matières radioactives relève de la classe 23.20.</i>	12
<b>Groupe 12.0</b>	<b>Extraction de minerais d'uranium</b>	120
<b>Classe 12.00</b>	<b>Extraction de minerais d'uranium</b>	1200

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 12</b>	<b>MINERAIS D'URANIUM</b>		
<b>Groupe 12.0</b>	<b>Minerais d'uranium</b>		
<b>Classe 12.00</b>	<b>Minerais d'uranium</b>		
12.00.0	Minerais d'uranium <i>Ne comprend pas l'uranium enrichi en isotopes radioactifs (23.20.2).</i>	13000	2612

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 13</b>	<b>EXTRACTION DE MINERAIS MÉTALLIQUES</b>	13
	<p>Cette division comprend l'extraction de métaux natifs (que l'on trouve à l'état pur) ou de minerais métalliques, en dehors du minerais d'uranium (division 12), mais y compris les minerais de métaux précieux.</p> <p>Les activités de concentration ou d'agglomération de ces minerais relèvent également de cette division.</p> <p>On distingue l'extraction de minerais de fer (groupe 13.1) de l'extraction de minerais de métaux non ferreux (groupe 13.2). Ce dernier groupe est lui-même détaillé au delà de ce que prévoit la CITI pour faire ressortir certaines activités significatives dans certains États membres d'AFRISTAT : extraction de minerais de métaux précieux (or...), de bauxite, de manganèse.</p>	
<b>Groupe 13.1</b>	<b>Extraction de minerais de fer</b>	131
<b>Classe 13.10</b>	<b>Extraction de minerais de fer</b>	1310
<b>Groupe 13.2</b>	<b>Extraction de minerais de métaux non ferreux n.c.a.</b>	132
<b>Classe 13.21</b>	<b>Extraction de minerais de métaux précieux</b>	1320a
<b>Classe 13.22</b>	<b>Extraction de bauxite</b>	1320b
<b>Classe 13.23</b>	<b>Extraction de minerais de cuivre</b>	1320c
<b>Classe 13.24</b>	<b>Extraction de minerais de manganèse</b>	1320d
<b>Classe 13.25</b>	<b>Extraction d'autres minerais métalliques n.c.a.</b>	1320e

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 13</b>	<b>MINERAIS MÉTALLIQUES</b>		
<b>Groupe 13.1</b>	<b>Minerais de fer</b>		
	<b>Classe 13.10 Minerais de fer</b>		
13.10.0	Minerais de fer	14100	2601.1
<b>Groupe 13.2</b>	<b>Minerais de métaux non ferreux n.c.a.</b>		
	<b>Classe 13.21 Minerais de métaux précieux</b>		
13.21.0	Minerais de métaux précieux Comprend les minerais d'or, d'argent et des métaux de la mine de platine.	14240	2616
	<b>Classe 13.22 Bauxite</b>		
13.22.0	Bauxite Il s'agit du minerais d'aluminium.	14230	2606
	<b>Classe 13.23 Minerais de cuivre</b>		
13.23.0	Minerais de cuivre	14210	2603
	<b>Classe 13.24 Minerais de manganèse</b>		
13.24.0	Minerais de manganèse	14290a	2602
	<b>Classe 13.25 Autres minerais métalliques n.c.a.</b>		
13.25.0	Autres minerais métalliques n.c.a. Comprend notamment les minerais de zinc, d'étain, etc.	14220, 14290b	2604, 2605, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2613, 2614, 2615, 2617

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 14</b>	<b>AUTRES ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	14
	<p>Cette division comprend l'extraction de produits autres que ceux repérés aux divisions précédentes. Cette extraction peut se faire aussi bien en carrière que par dragage, broyage, ou exploitation de marais salants.</p> <p>On distingue l'extraction de pierres, sables et argiles (groupe 14.1), l'extraction d'engrais naturels et de minéraux pour l'industrie chimique (groupe 14.2), et les activités extractives diverses (groupe 14.3).</p> <p>L'organisation de cette division, allant au delà de la CITI, fait notamment ressortir, au niveau des classes, l'extraction d'engrais naturels (phosphates...) et de pierres précieuses (diamants...) qui représentent des activités importantes dans certains États membres d'AFRISTAT.</p>	
<b>Groupe 14.1</b>	<b>Extraction de pierres, de sables et d'argiles</b>	141
Classe 14.10	Extraction de pierres, de sables et d'argiles	1410
<b>Groupe 14.2</b>	<b>Extraction d'engrais naturels et de minéraux pour l'industrie chimique</b>	142a
Classe 14.21	Extraction de phosphates et de sels de potassium, naturels	1421a
Classe 14.22	Extractions de minéraux pour l'industrie chimique	1421b



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### Division 14      PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES

#### Groupe 14.1      Pierres, sables et argiles

##### Classe 14.10 Pierres, sables et argiles

14.10.1	Pierres pour la construction et l'industrie Comprend notamment le marbre, le granit et le grès, en tranches sciées, en moellons ou en pierres de taille ; le gypse ; la craie, la dolomie et les autres pierres calcaires ; l'ardoise en plaques ou simplement débitées. <i>Ne comprend pas les ouvrages en pierres ; les éléments de couverture en ardoise (26.32.2).</i>	15110, 15120, 15130, 15200, 16330, 37450	2509, 2514, 2515, 2516, 2518, 2520.1, 2521
14.10.2	Sables et argiles Comprend les sables alluvionnaires ou de carrières, les granulats, les argiles et kaolins. Comprend aussi les enrobés pour les revêtements routiers ainsi que les coquillages concassés utilisés pour la construction. <i>Ne comprend pas les sables métallifères (13).</i>	15310, 15320, 15400	2505, 2507, 2508, 2517

#### Groupe 14.2      Engrais naturels et minéraux pour l'industrie chimique

##### Classe 14.21 Phosphates et sels de potassium, naturels

14.21.1	Phosphates naturels	16110a	2510
14.21.2	Sels naturels de potassium Comprend aussi la terre végétale, les terreaux et composts.	16110b	3104.1

##### Classe 14.22 Minéraux pour l'industrie chimique

14.22.0	Minéraux pour l'industrie chimique Comprend notamment les pyrites et le soufre brut, les borates, les terres colorantes...	16120, 16190, 34520a	2502, 2503.00a, 2511, 2527, 2528, 2529.2, 2530[.2 -.9]
---------	---	----------------------	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 14.3</b>	<b>Activités extractives diverses</b>	142b
<b>Classe 14.31</b>	<b>Extraction ou production de sel et de natron</b>	1422
<b>Classe 14.32</b>	<b>Extraction de diamants et d'autres pierres précieuses</b>	1429a
<b>Classe 14.33</b>	<b>Activités extractives diverses n.c.a.</b>	1429b

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 14.3 Produits minéraux divers</b>			
<b>Classe 14.31 Sel et natron</b>			
14.31.0	Sel et natron Comprend le sel gemme et le sel de mer. Le natron est destiné à l'alimentation animale. Comprend aussi le sel de table ; les saumures.	16200	2501
<b>Classe 14.32 Diamants et autres pierres précieuses</b>			
14.32.1	Diamants Comprend les diamants bruts ou dégrossis. <i>Ne comprend pas les diamants industriels (14.32.2).</i>	16310a	7102.1, 7102.31
14.32.2	Autres pierres précieuses Comprend notamment les saphirs, les rubis, les émeraudes, etc. et les pierres semi-précieuses.	16310b	7103.1
<b>Classe 14.33 Minéraux divers n.c.a.</b>			
14.33.0	Minéraux divers n.c.a. Comprend le graphite naturel, le quartz, l'amiante, le mica, les abrasifs naturels...	15330, 16320, 16390	2504, 2506, 2512 -13, 2519, 2524, 2525, 2526, 2529.1, 2529.3, 2530.1, 2621, 2714.9, 7102.21

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION D</b>	<b>ACTIVITÉS DE FABRICATION</b>	<b>D</b>
	<p>Les activités manufacturières sont des activités de transformation des biens. Ces biens sont notamment issus des activités primaires (sections A à C), mais peuvent eux-mêmes provenir d'une activité de transformation.</p> <p>Ce sont essentiellement des activités pour compte propre, mais elles comprennent également l'installation et la réparation de matériels industriels, ainsi que des opérations en sous-traitance.</p> <p>L'installation et la réparation de matériels industriels sont classés avec la fabrication de ces biens en raison d'une technicité mise en œuvre de même nature. Ces activités sont du reste souvent réalisées par les fabricants eux-mêmes. <i>La maintenance informatique et la réparation automobile font exception à cette règle.</i></p> <p>Le degré de transformation du bien doit être significatif pour que l'activité correspondante soit considérée comme une activité de fabrication. <i>Ainsi, la simple mise en bouteille de vin acheté en vrac doit être classée avec le commerce.</i></p> <p>Pour respecter la CITI, la production de charbon de bois est classée dans la présente section (classe 24.12).</p> <p><i>L'égrenage du coton est quant à lui classé parmi les activités agricoles (classe 01.15).</i></p>	
<b>Division 15</b>	<b>FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES ET DE BOISSONS</b>	<b>15</b>
	<p>Cette division comprend les activités de transformation des produits de la culture et de l'élevage (division 01) et de la pêche (division 05) pour produire des aliments et des boissons pour l'homme et pour l'animal, en distinguant parfois les produits intermédiaires.</p> <p>L'organisation de la division correspond à différentes filières : viande, poisson, fruits et légumes, corps gras, produits laitiers, travail des grains et aliments pour animaux, produits à base de céréales, autres filières alimentaires, boissons.</p> <p>Les boulangeries, pâtisseries, ... qui vendent leur propre production relèvent de la présente division et non du commerce. <i>Par contre, les bouchers, poissonniers, ... qui ne transforment que de façon minime les produits, sont classés en commerce.</i></p> <p>La simple fourniture d'aliments ayant subi une transformation significative, en dehors de toute installation permanente, relève bien de la présente division. <i>En l'absence de transformation, il s'agit de commerce (division 52). Et si des installations permanentes permettent de consommer sur place, il s'agit alors d'un service de restauration (division 55).</i></p>	
<b>Groupe 15.1</b>	<b>Abattage, transformation et conservation des viandes</b>	<b>151a</b>
<b>Classe 15.10</b>	<b>Abattage, transformation et conservation des viandes</b>	<b>1511</b>

# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

## SECTION D                    PRODUITS MANUFACTURES

---

### Division 15                    PRODUITS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET BOISSONS

#### Groupe 15.1                Viandes, produits à base de viande et produits de l'abattage

##### Classe 15.10 Viandes, produits à base de viande et produits de l'abattage

15.10.1	Viandes de boucherie Comprend les viandes, fraîches, congelées ou surgelées, et les abats comestibles de bovins, porcs, moutons, caprins, camélidés et équidés.	21111 –19, 21129b	0201, 0202, 0203, 0204, 0205, 0206, 0208.9b
15.10.2	Viandes de volailles Comprend les viandes, fraîches, congelées ou surgelées, et les abats comestibles de poules, dindes, oies, pintades et canards, exclusivement. Comprend aussi les plumes et duvets.	21121, 21122	0207

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
<b>Groupe 15.2</b>	<b>Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques</b>	151b
<b>Classe 15.21</b>	<b>Congélation de poissons, crustacés et mollusques</b>	1512a
<b>Classe 15.22</b>	<b>Séchage, salage ou fumage du poisson</b>	1512a
<b>Classe 15.23</b>	<b>Autres transformations et conservations des poissons, crustacés et mollusques</b>	1512b

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
15.10.3	Autres viandes Comprend notamment les viandes, fraîches, congelées ou surgelées, de lapins et de pigeons. <i>Ne comprend pas les cuisses de grenouilles et escargots (01.46.3).</i> <i>Ne comprend pas la viande de gibier (01.70.1)</i>	21129c	0208.1, 0208.9c
15.10.4	Préparations et conserves à base de viandes Comprend les viandes et abats salés, séchés ou fumés ; les préparations, conserves et charcuteries à base de viandes ; ainsi que les farines de viandes pour animaux, impropres à l'alimentation humaine. Comprend aussi les services de cuisson, stérilisation... rendus à des tiers, et portant sur des préparations à base de viandes.	21131, 21132, 21140, 86311a	0210, 1601, 1602.2, 1602.3, 1602.4, 1602.5, 1602.9, 1603, 2301.1
15.10.5	Peaux brutes et autres produits de l'abattage Comprend les cuirs et peaux bruts de bovins, ovins, caprins, camélidés et équidés. Comprend aussi la laine, les graisses animales comestibles, les sous-produits animaux non comestibles (cornes, ivoire, poils...) <i>Ne comprend ni les peaux d'animaux à fourrure ou les peaux de reptiles (01.46.3), ni les peaux prêtannées, tannées ou finies (19.11).</i>	02962, 02971, 21611, 39110	0209, 0502, 0504, 0505, 0506, 0507, 0510, 0511.99, 1501, 1502, 4101, 4102, 4103.1, 5101.19

### Groupe 15.2 Poissons et produits de la pêche préparés

#### Classe 15.21 Poissons, crustacés et mollusques, congelés ou surgelés

15.21.1	Poissons, congelés ou surgelés	21210, 21220	0302.7, 0303, 0304
15.21.2	Crustacés et mollusques, congelés ou surgelés	21250	0306.1, 0307[.29, .39, .49, .59, .99]

#### Classe 15.22 Poissons séchés, salés ou fumés

15.22.1	Poissons séchés ou salés	21230a	0305[.1 -.3, .5, .6]
15.22.2	Poissons fumés	21230b	0305.4

#### Classe 15.23 Poissons, crustacés et mollusques autrement transformés ou conservés

15.23.1	Préparations et conserves à base de poissons	21240	1604
15.23.2	Coquillages, crustacés et mollusques en conserve	21260	1605
15.23.3	Farines de poissons ; déchets	21291, 21299	0511.91, 2301.2

Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
------------------	---------------------------------------	--------------------------------------

<b>Groupe 15.3</b>	<b>Transformation et conservation de fruits et légumes</b>	151c
--------------------	--	------

<b>Classe 15.30</b>	<b>Transformation et conservation de fruits et légumes</b>	1513
---------------------	--	------

<b>Groupe 15.4</b>	<b>Fabrication de corps gras</b>	151d
--------------------	----------------------------------	------

<b>Classe 15.40</b>	<b>Fabrication de corps gras</b>	1514
---------------------	----------------------------------	------



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 15.3 Produits à base de fruits et légumes</b>			
<b>Classe 15.30 Produits à base de fruits et légumes</b>			
15.30.1	Conserves appertisées de légumes L'appertisation est un procédé de conservation des denrées alimentaires par stérilisation à la chaleur, en vase clos. Cette catégorie comprend donc en particulier tous les produits habituellement désignés comme « boîtes de conserves » de légumes. Comprend aussi les concentrés de tomate.	21390a	2002, 2003, 2004.9, 2005[.4 -.9]
15.30.2	Conserves de fruits Comprend les conserves de fruits, entiers ou en morceaux, au sirop ou au naturel, les fruits des climats tempérés, secs. <i>Ne comprend pas les fruits tropicaux, secs (noix de coco séchée – 01.36.5, dattes sèches – 01.36.3).</i>	01350, 21550	0806.2, 0813, 0814, 2008[.2 -.9]
15.30.3	Jus de fruits et légumes Comprend les jus, concentrés et nectars de fruits divers ou de légumes, non alcoolisés. <i>Ne comprend ni les boissons aux fruits, ni les sirops (15.92.2).</i>	21400	2009
15.30.4	Pâte d'arachide	21530a	2008.11a
15.30.5	Autres produits à base de fruits et légumes Comprend notamment les fruits congelés ou surgelés, les confitures et compotes, les fruits à coque grillés ou salés (arachides grillées). Comprend aussi les farines de pommes de terre.	21310, 21320, 21390b, 21510, 21520, 21530b, 21540, 21560, 39120a, 86311b	0710, 0711, 0712, 0811, 0812, 1105, 1212.3, 2001, 2004.1, 2005.2, 2007.9, 2008.11b, 2008.19, 2308.9

### Groupe 15.4 Corps gras

#### Classe 15.40 Corps gras

15.40.1	Huile brute de palme ou de palmiste	21640a	1511.1, 1513.21
15.40.2	Huile brute d'arachide	21630a	1508.1
15.40.3	Huile brute de coton	21630b	1512.21
15.40.4	Autres huiles brutes Comprend aussi les huiles de poissons, brutes. <i>Ne comprend pas l'huile de maïs (15.62.0).</i>	21620, 21630c, 21640b	1503, 1504, 1506, 1507.1, 1509.1, 1512.11, 1513.11, 1514.1, 1515.11
15.40.5	Huile raffinée de palme ou de palmiste	21670a	1511.9, 1513.29
15.40.6	Huile raffinée d'arachide	21650a	1508.9
15.40.7	Huile raffinée de coton	21650b	1512.29
15.40.8	Autres huiles raffinées	21650c, 21670b, 21690	1507.9, 1509.9, 1510, 1512.19, 1513.19, 1514.9, 1515.19, 1515[.3 -.9], 1516

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<b>Groupe 15.5</b>	<b>Fabrication de produits laitiers et de glaces</b>	152
<b>Classe 15.50</b>	<b>Fabrication de produits laitiers et de glaces</b>	1520
<b>Groupe 15.6</b>	<b>Travail des grains ; fabrication de produits amylacés</b>	153
<b>Classe 15.61</b>	<b>Travail des grains ; fabrication d'aliments pour animaux</b>	1531, 1533
	Cette classe comprend aussi la production de farines de tubercules (manioc, igname...).	

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
15.40.9	Autres corps gras, graisses et tourteaux Comprend notamment les cires végétales et les margarines ; les tourteaux de coprah, d'arachide et de coton. Comprend aussi les graisses de poisson, brutes ; les linters de coton ; et les farines oléagineuses.	21680, 21700, 21810, 21820, 21830	1208, 1404.2, 1517, 1521.1, 1522, 2304-06

### Groupe 15.5 Produits laitiers et glaces

#### Classe 15.50 Produits laitiers et glaces

15.50.1	Laits liquides ; laits concentrés Comprend le lait liquide traité (pasteurisé, stérilisé, UHT) et le lait concentré, sucré ou non. <i>Ne comprend ni les laits secs (15.50.2), ni les laits pour nourrissons (15.85.0), ni les laits aromatisés (15.92.2).</i>	22110c, 22920	0401.1, 0401.2d, 0402.9
15.50.2	Laits en poudre	22910	0402.1, 0402.2
15.50.3	Beurre, fromages, yaourts et crème de lait Comprend notamment le beurre, les fromages, les yaourts et desserts lactés frais. <i>Ne comprend ni les laits secs (15.50.2), ni les laits pour nourrissons (15.85.0).</i>	22120, 22930, 22940, 22950, 22960, 22980, 22990	0401.3, 0403, 0404 -06, 1702.1, 3501.1
15.50.4	Crèmes glacées et sorbets	22970	2105

### Groupe 15.6 Farines, autres produits à base de céréales ; produits amylacés

#### Classe 15.61 Farines et autres produits à base de céréales ; aliments pour animaux

15.61.1	Riz décortiqué Comprend le riz cargo ou riz brun, le riz semi-blanchi et le riz blanchi. Comprend aussi les brisures de riz.	01140, 23160	1006[.2 -.4]
15.61.2	Farine de blé	23110	1101
15.61.3	Farines d'autres céréales Comprend notamment les farines de mil et de sorgho.	23120	1102
15.61.4	Autres farines Comprend notamment les farines de manioc et d'igname. <i>Ne comprend ni les farines de pomme de terre (15.30.5), ni les farines oléagineuses (15.40.9).</i>	23170, 23180	1106, 1901.2
15.61.5	Céréales transformées Comprend notamment les semoules et graux de céréales.	23130, 23140, 23150	1103, 1104, 1904
15.61.6	Sons et résidus de meunerie	39120b	2302

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Classe 15.62</b>	<b>Fabrication d'huile de maïs et autres produits amylicés</b>	1532
<b>Groupe 15.7</b>	<b>Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.</b>	154a
<b>Classe 15.71</b>	<b>Fabrication de pain et de pâtisseries fraîches</b>	1541a
<b>Classe 15.72</b>	<b>Biscuiterie et pâtisseries de conservation</b>	1541b
<b>Classe 15.73</b>	<b>Fabrication de pâtes alimentaires, de couscous et de produits farineux similaires</b>	1544
<b>Groupe 15.8</b>	<b>Fabrication de produits alimentaires n.c.a.</b>	154b
<b>Classe 15.81</b>	<b>Fabrication de sucre</b>	1542

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
15.61.7	Aliments préparés pour animaux n.c.a. Comprend les aliments composés pour animaux, de ferme ou de compagnie. Comprend aussi les fourrages déshydratés. <i>Ne comprend pas les aliments simples destinés à l'alimentation animale : pailles et foin (01.16.5), farines de viandes (15.10.4), farines de poissons (15.23.3), tourteaux (15.40.9), etc.</i>	23310, 23320	1214.1, 2309
<b>Classe 15.62 Huile de maïs et autres produits amylacés</b>			
15.62.0	Huile de maïs et autres produits amylacés Comprend notamment l'huile de maïs, les amidons et féculés, le tapioca et les sirops de glucose. <i>Ne comprend ni les farines de pomme de terre (15.30.5), ni les farines oléagineuses (15.40.9).</i>	21660, 23210, 23220, 23230, 39130	1108, 1109, 1515.2, 1702[.3 -.9], 1903, 2303.1, 3505.1
<b>Groupe 15.7 Produits alimentaires à base de céréales n.c.a.</b>			
<b>Classe 15.71 Pain et pâtisseries fraîches</b>			
15.71.0	Pain et pâtisseries fraîches <i>Ne comprend ni les pains d'épices, ni les pains grillés (15.72.0).</i>	23430a	1905.9a
<b>Classe 15.72 Biscuits, pâtisseries de conservation</b>			
15.72.0	Biscuits, pâtisseries de conservation Comprend les biscottes et pains grillés, les pains d'épices, les biscuits sucrés ou salés.	23410, 23420, 23430b	1905.1, 1905.2, 1905.3, 1905.4, 1905.9b
<b>Classe 15.73 Pâtes alimentaires, couscous et produits farineux similaires</b>			
15.73.1	Pâtes alimentaires	23710, 23720a	1902[.1 -.3]
15.73.2	Couscous et produits farineux similaires	23720b	1902.4
<b>Groupe 15.8 Produits alimentaires n.c.a.</b>			
<b>Classe 15.81 Sucre ; mélasses</b>			
15.81.1	Sucre Comprend le sucre de canne ou de betterave, brut ou raffiné. Comprend aussi le sirop de sucre. <i>Ne comprend pas les sirops de fruits (15.92.2).</i>	23510, 23520, 23530	1701, 1702.2

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
<b>Classe 15.82</b>	<b>Chocolaterie ; confiserie</b>	1543
<b>Classe 15.83</b>	<b>Transformation du café, du thé</b>	1549a
<b>Classe 15.84</b>	<b>Fabrication de condiments et assaisonnements</b>	1549b
<b>Classe 15.85</b>	<b>Fabrication de produits alimentaires divers</b>	1549c

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
15.81.2	Mélasses Comprend aussi les résidus de sucrerie (bagasses...).	23540, 39140	1703, 2303.2
<b>Classe 15.82 Produits de la chocolaterie ; confiseries</b>			
15.82.1	Cacao en masse	23610, 39150	1802, 1803
15.82.2	Beurre de cacao	23620	1804
15.82.3	Cacao en poudre	23630, 23640	1805, 1806.1
15.82.4	Chocolat ; préparations à base de chocolat	23650, 23660	1806[.2 -.9]
15.82.5	Confiseries	23670	1704, 2006
<b>Classe 15.83 Café torréfié ; thé conditionné ; infusions</b>			
15.83.1	Café torréfié ; produits dérivés du café	23911, 23912	0901.12, 0901[.2 -.9], 2101.1, 2101.3
15.83.2	Thé conditionné ; infusions Comprend le thé, vert ou noir, et les infusions, conditionnés pour la vente au détail.	01930b, 23913-14, 23999a	0902.1, 0902.3, 1211.90b, 2101.2, 2106.9a
<b>Classe 15.84 Condiments et assaisonnements</b>			
15.84.0	Condiments et assaisonnements Comprend le vinaigre, les sauces préparées (ketchup...), les sauces émulsionnées (mayonnaise...), les sauces cuisinées. Comprend aussi les cubes destinés à l'assaisonnement.  <i>Ne comprend pas les épices, même conditionnées pour la vente au détail (01.37.1 et .2).</i>	23994, 23995	2103, 2209
<b>Classe 15.85 Produits alimentaires divers</b>			
15.85.0	Produits alimentaires divers Comprend notamment les aliments adaptés à l'enfant, les aliments diététiques ; les soupes et potages ; les œufs en conserves ; les levures ; les préparations pour entremets. Comprend aussi les poudres et composants pour boissons.	23991, 23992, 23993, 23996, 23999b	0408, 1302, 1602.1, 1901.1, 1901.9, 2005.1, 2007.1, 2102, 2104, 2106.1, 2106.9b, 3502.1

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<small>Correspondance</small> <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 15.9</b>	<b>Fabrication de boissons</b>	155
<b>Classe 15.91</b>	<b>Fabrication de boissons alcoolisées</b>	1551, 1552, 1553
<b>Classe 15.92</b>	<b>Production d'eaux de table et fabrication de boissons non alcoolisées</b>	1554



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 15.9 Boissons</b>			
<b>Classe 15.91 Boissons alcoolisées</b>			
15.91.1	Alcool éthylique	24110, 24120	2207
15.91.2	Boissons alcoolisées distillées Comprend les eaux de vie, les alcools de grain (whisky, gin...), les alcools de canne (rhum...), le vin de palme distillé, les alcools de fruits ou de légumes (vodka...), les liqueurs digestives, les spiritueux anisés, et autres apéritifs à base d'alcool.	24130	2208
15.91.3	Bière de malt et malt Comprend aussi les « panachés » et bières sans alcool ; ainsi que les résidus de brasserie et de distillerie.	24310, 24320, 39160	1107, 2203, 2303.3
15.91.4	Autres bières Comprend les bières de maïs, de mil, de sorgho, etc.	24220a	2206.00a
15.91.5	Vins et autres alcools	24211-13, 24220b, 39170	2204, 2205, 2206.00b, 2307
<b>Classe 15.92 Eaux de table et boissons non alcoolisées</b>			
15.92.1	Eaux de table <i>Ne comprend ni la glace hydrique (40.20.2), ni l'eau potable distribuée (41.00.0).</i>	24410	2201
15.92.2	Boissons non alcoolisées diverses Comprend les boissons rafraîchissantes sans alcool à base d'eau, les limonades, colas, tonics, boissons aux fruits, et les sirops. Comprend aussi les laits aromatisés. <i>Ne comprend pas les poudres ou composants pour boissons (15.85.0).</i>	24490	2202

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 16</b>	<b>FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE TABAC</b>	16
	<p>Cette division comprend la fabrication de produits à base de tabac : cigarettes, cigares... à partir du tabac brut.</p> <p><i>Le séchage du tabac ne constitue pas une transformation significative du produit ; il est donc exclu de cette division, et reste classé en division 01.</i></p>	
<b>Groupe 16.0</b>	<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>	160
<b>Classe 16.00</b>	<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>	1600

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

**Division 16      TABAC MANUFACTURE**

**Groupe 16.0      Tabac manufacturé**

**Classe 16.00 Tabac manufacturé**

16.00.1	Cigares et cigarettes	25010	2402
16.00.2	Autres tabacs manufacturés	25090	2403
	Comprend les tabacs à fumer (pipe, cigarette), les tabacs à mâcher et à priser.		
16.00.3	Déchets de tabac	39180	2401.3

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 17</b>	<b>FABRICATION DE TEXTILES</b>  <p>Cette division comprend la fabrication des textiles, depuis la filature, de fibres naturelles ou artificielles, jusqu'à la fabrication de produits finis, en passant par les tissus et étoffes. Elle distingue certains services industriels de traitement des textiles (blanchiment, teinture, impression...) rendus à des tiers. Elle inclut aussi la fabrication de certains articles de bonneterie (articles à maille, tricotés en forme, comme les bas et les pull-overs), mais elle exclut par contre les articles d'habillement confectionnés, en bonneterie comme en tissus (division 18). <i>L'égrenage du coton figure dans le groupe 01.1.</i></p>	17
<b>Groupe 17.1</b>	<b>Filature, tissage et ennoblissement textile</b>	171
<b>Classe 17.10</b>	<b>Filature, tissage et ennoblissement textile</b>	1711, 1712

# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 17</b>	<b>PRODUITS TEXTILES</b>		
<b>Groupe 17.1</b>	<b>Fils et filés ; tissus ; services d'ennoblissement textile</b>		
<b>Classe 17.10</b>	<b>Fils et filés ; tissus ; services d'ennoblissement textile</b>		
17.10.1	Fils de coton Comprend les fils composés essentiellement de coton (au moins 85%). Comprend aussi les déchets et les effilochés de coton.	26360a, 26370a, 39214, 39215	5202, 5205, 5206
17.10.2	Autres fils Comprend les fils en toutes autres matières, y compris les fils de fibres synthétiques ou artificielles. Comprend aussi la graisse de suint et la lanoline. Comprend aussi les fibres naturelles préparées (jute, sisal, coco...), ainsi que les déchets de textiles naturels. <i>Ne comprend pas les déchets de coton (17.10.1).</i>	21612, 26110, 26120, 26130, 26140, 26150, 26160, 26170, 26190, 26210, 26220, 26310, 26320, 26330, 26340, 26350, 26360b, 26370b, 26380, 26410, 26420, 26430, 26440, 26450, 26460, 39211- 13	1505, 5002-06, 5101[.2 - .3], 5103-10, 5203-04, 5207, 5301[.2 -.3], 5302.9, 5303.9, 5304.9, 5305.19, 5305.29, 5305.99, 5306- 08, 5401, 5402.6, 5403.4, 5406, 5506-11
17.10.3	Tissus de coton Comprend les tissus composés essentiellement de coton (au moins 85%).	26610, 26620, 26630, 26690	5208, 5209, 5210, 5211, 5212
17.10.4	Autres tissus Comprend les tissus en toutes autres matières, y compris les tissus de fibres synthétiques ou artificielles. <i>Ne comprend pas les étoffes à maille (17.30.1).</i>	26510, 26520, 26530, 26540, 26550, 26560, 26570, 26590, 26710 - 90, 26810 -90	5007, 5111-13, 5309-11, 5407-08, 5512-16, 5801- 03, 7019[.4, -.5]
17.10.5	Services d'ennoblissement textile Il s'agit de services rendus à des tiers. Comprend notamment les services de teinture, blanchiment ou impression de tous textiles.	86321	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 17.2</b>	<b>Fabrication d'autres articles textiles</b>	172
<b>Classe 17.21</b>	<b>Fabrication de tapis et carpettes</b>	1722
<b>Classe 17.22</b>	<b>Fabrication d'autres articles textiles n.c.a.</b>	1721, 1723, 1729
<b>Groupe 17.3</b>	<b>Fabrication d'étoffes et d'articles de bonneterie</b>	173
<b>Classe 17.30</b>	<b>Fabrication d'étoffes et d'articles de bonneterie</b>	1730

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 17.2    Autres articles textiles</b>			
<b>Classe 17.21 Tapis et carpettes</b>			
17.21.0	Tapis et carpettes Comprend aussi les moquettes.	27210, 27220, 27230, 27290	5701, 5702, 5703, 5704, 5705
<b>Classe 17.22 Autres articles textiles n.c.a.</b>			
17.22.1	Linge de maison Comprend notamment les couvertures, le linge de lit, le linge de table, le linge de toilette ou de cuisine, les rideaux et voilages et les housses pour sièges. Comprend aussi les stores d'intérieur.	27110, 27120, 27130, 27140	5805, 6301.2, 6301.3, 6301.4, 6301.9, 6302, 6303, 6304, 6308
17.22.2	Ficelles, cordes et cordages Comprend aussi les chiffons et déchets de cordages.	27310, 39218	5607, 6310
17.22.3	Filets à maille et réparation de filets et cordages Ne comprend pas les filets à cheveux (18.00.5).	27320, 87290a	5608, 5609
17.22.4	Produits textiles divers n.c.a. Comprend notamment les articles textiles d'emballage, les bâches (et leur réparation), les parachutes et les serpillières ; les rubans, dentelles et broderies ; les feutres et les produits textiles techniques (ouates de coton, fils et tissus métallisés...), les lacets de chaussures, les drapeaux...	27150-90, 27911-13, 27921-22, 27991-99, 87290b	5601, 5602, 5603, 5604, 5605, 5606, 5804, 5806, 5807, 5808, 5809, 5810, 5811, 5901, 5902, 5903, 5907, 5908, 5909, 5910, 5911, 6305, 6306, 6307, 8804, 9404.3, 9404.9
<b>Groupe 17.3    Étoffes et articles de bonneterie</b>			
La bonneterie a trait aux étoffes à maille et aux articles tricotés en forme en ces étoffes. <i>Les articles à maille, non tricotés en forme, relèvent de la division 18.</i>			
<b>Classe 17.30 Étoffes et articles de bonneterie</b>			
17.30.1	Étoffes à maille Comprend aussi le velours	28110, 28190	60
17.30.2	Bas et chaussettes Comprend aussi les collants.	28210	6115
17.30.3	Pull-overs et articles similaires	28226	6110

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 18</b>	<p><b>FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT ; PRÉPARATION ET TEINTURE DES FOURRURES</b></p> <p>Cette division comprend toute la confection (prêt à porter, sur mesure), en toutes matières (tissus, étoffes, pagnes...), de tous vêtements (hommes – femmes – enfants, dessus – dessous...) et de certains accessoires.</p> <p><i>Les vêtements à maille, tricotés directement en forme, sont classés en division 17.</i></p> <p>Cette division inclut le travail des fourrures, qui a paru cependant suffisamment marginal dans les États membres d'AFRISTAT pour ne pas en faire un groupe d'activités distinct (contrairement à la CITI).</p> <p>Cette division ne comporte ainsi qu'un seul groupe et qu'une seule classe.</p>	18
<b>Groupe 18.0</b>	<b>Fabrication d'articles d'habillement ; préparation et teinture des fourrures</b>	181, 182
<b>Classe 18.00</b>	<b>Fabrication d'articles d'habillement ; préparation et teinture des fourrures</b>	1810, 1820



Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

**Division 18      ARTICLES D'HABILLEMENT ET FOURRURES**

**Groupe 18.0      Articles d'habillement et fourrures**

**Classe 18.00 Articles d'habillement et fourrures**

18.00.1	Vêtements en cuir Comprend aussi les vêtements de travail, en cuir. <i>Ne comprend pas les ceintures, coiffures, gants et accessoires du vêtement, en cuir (18.00.5).</i>	28241	4203.1
18.00.2	Vêtements de dessus Comprend les manteaux, costumes, boubous, vestes et pantalons, robes et jupes. <i>Ne comprend pas les vêtements de travail, de sport ou de loisirs (18.00.5).</i>	28221, 28223, 28231a, 28233a	6101, 6102, 6103, 6104, 6201, 6202, 6203.1, 6203.21, 6203.22a, 6203.23a, 6203.29a, 6203.31, 6203.32a, 6203.33a, 6203.39a, 6203.41, 6203.42a, 6203.43a, 6203.49a, 6204.1, 6204.21, 6204.22a, 6204.23a, 6204.29a, 6204.31, 6204.32a, 6204.33a, 6204.39a, 6204.4, 6204.5, 6204.61, 6204.62a, 6204.63a, 6204.69a
18.00.3	Vêtements de dessous Comprend notamment les chemises et chemisettes, chemisiers, pyjamas, slips, culottes et caleçons, soutien-gorge. <i>Ne comprend ni les bas et collants (17.30.2), ni les tee-shirts (18.00.4).</i>	28222, 28224, 28232, 28234, 28237	6105, 6106, 6107, 6108, 6205, 6206, 6207, 6208, 6212
18.00.4	Tee-shirts et maillots de corps	28225	6109

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

---

**Rubriques**

**Intitulés - Notes explicatives**

Correspondance  
**CITI rév.3**

---

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
18.00.5	<b>Vêtements divers et accessoires du vêtement</b> Comprend notamment les layettes ; les vêtements de travail (autres qu'en cuir), de sport et de loisir ; les ceintures, les gants et bonnets, les chapeaux et coiffures ; les filets à cheveux.	28227, 28228, 28229, 28231b, 28233b, 28235, 28236, 28238, 28242, 28250, 28261, 28262, 28269	4203.29, 4203.3, 4203.4, 6111, 6112, 6113, 6114, 6116, 6117, 6203.22b, 6203.23b, 6203.29b, 6203.32b, 6203.33b, 6203.39b, 6203.42b, 6203.43b, 6203.49b, 6204.22b, 6204.23b, 6204.29b, 6204.32b, 6204.33b, 6204.39b, 6204.62b, 6204.63b, 6204.69b, 6209, 6210, 6211, 6213, 6214, 6215, 6216, 6217, 6501, 6502, 6503, 6504, 6505, 6506.92, 6506.99, 6507
18.00.6	<b>Fripes</b> Les fripes sont des vêtements d'occasion. Il ne sont donc pas produits, mais font l'objet d'un commerce.	39217	6309
18.00.7	<b>Pelleteries et fourrures</b> Cette sous-classe comprend les pelleteries apprêtées, les vêtements en fourrure et les pelleteries factices.	28310, 28320, 28330	4302, 4303, 4304

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 19</b>	<b>TRAVAIL DU CUIR ; FABRICATION D'ARTICLES DE VOYAGE ; FABRICATION DE CHAUSSURES</b>	19
	<p>Cette division comprend le travail du cuir (brut, issu essentiellement du groupe 15.1), la fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie (selles, harnais...), la fabrication d'articles de voyage (valises...) et de maroquinerie (sacs à main, portefeuilles...), ainsi que la fabrication de chaussures.</p> <p>Les articles de voyage et de maroquinerie, ainsi que les chaussures, peuvent être en toutes matières : cuir, mais aussi plastique, toile, caoutchouc, tissu...</p>	
<b>Groupe 19.1</b>	<b>Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage</b>	191
<b>Classe 19.11</b>	<b>Apprêt et tannage des cuirs</b>	1911
<b>Classe 19.12</b>	<b>Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, d'articles de sellerie et de bourrellerie</b>	1912
<b>Groupe 19.2</b>	<b>Fabrication de chaussures</b>	192
<b>Classe 19.20</b>	<b>Fabrication de chaussures</b>	1920

# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

## Division 19      CUIRS TRAVAILLES ; ARTICLES DE VOYAGE ; CHAUSSURES

### Groupe 19.1      Peaux et cuirs ; articles de voyage

#### Classe 19.11 Peaux et cuirs travaillés

Comprend les cuirs et peaux spécialement surfacés (chamoisés, parcheminés, vernis...), les cuirs et peaux épilés de gros bovins, les cuirs et peaux prêtannés, tannés ou finis, de tous animaux.

*Ne comprend pas les cuirs et peaux bruts d'abattage (15.10.5).*

19.11.1	Peaux et cuirs de bovins et équidés	29120	4104
19.11.2	Peaux et cuirs d'ovins et de caprins	29130a	4105, 4106
19.11.3	Autres peaux et cuirs travaillés, déchets de cuir Comprend notamment les cuirs et peaux de camélidés. Comprend aussi les cuirs reconstitués (agglomérés à base de cuir ou de fibres de cuir).	29110, 29130b, 39220	4107, 4108, 4109, 4110, 4111

#### Classe 19.12 Articles de voyage et de maroquinerie, articles de sellerie et de bourrellerie

19.12.0	Articles de voyage et de maroquinerie, articles de sellerie et de bourrellerie Comprend notamment les malles, cantines, valises, sacs de voyage, sacs à main, portefeuilles, trousse de toilette.  Comprend les colliers, laisses et muselières. Comprend aussi les bracelets de montre, non métalliques.	29210, 29220, 29230, 29290	4201, 4202, 4204, 4205, 9113.9, 9605
---------	---	----------------------------	--------------------------------------

### Groupe 19.2      Chaussures et articles chaussants

#### Classe 19.20 Chaussures et articles chaussants

19.20.0	Chaussures et articles chaussants Comprend les chaussures (chaussures de ville, chaussures de sports, bottes, sandales, samaras...) en toutes matières. Comprend aussi les chaussures de sécurité, les accessoires et parties de chaussures, sauf les lacets (17.22.4).	29310, 29320, 29330, 29340, 29410, 29420, 29490, 29510, 29520, 29600	64
---------	---	--	----

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 20</b>	<b>TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE</b>	20
	<p>Cette division comprend les activités de travail du bois, lui-même issu de l'exploitation forestière (division 02).</p> <p>Le premier groupe concerne la première transformation du bois : sciage et rabotage.</p> <p>Le second groupe comprend la seconde transformation du bois (fabrication de feuilles de placage, de contreplaqués, d'ouvrages de charpenterie et de menuiserie, d'emballages...) et la fabrication d'articles en bois. Il comprend également la fabrication d'articles de vannerie ou de sparterie.</p> <p><i>Elle ne comprend pas la fabrication de meubles (division 36).</i></p>	
<b>Groupe 20.1</b>	<b>Sciage et rabotage du bois</b>	201
<b>Classe 20.10</b>	<b>Sciage et rabotage du bois</b>	2010
<b>Groupe 20.2</b>	<b>Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie</b>	202
<b>Classe 20.21</b>	<b>Fabrication de feuilles de placage, de contreplaqués et de panneaux</b>	2021
<b>Classe 20.22</b>	<b>Fabrication d'ouvrages de charpenterie et de menuiserie, fabrication d'emballages en bois</b>	2022, 2023

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 20</b>	<b>PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS ; ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE</b>		
<b>Groupe 20.1</b>	<b>Produits du sciage et du rabotage</b>		
	<b>Classe 20.10 Produits du sciage et du rabotage</b>		
20.10.1	Bois sciés	31100	4406.1, 4407
20.10.2	Autres produits du sciage, du profilage et du rabotage Comprend notamment les traverses en bois, imprégnées.  Comprend aussi les sciures et déchets de bois ; le service d'imprégnation à façon des bois.	31210, 31220, 31230, 31310, 31320, 39280, 86330	4401.2, 4401.3, 4403.1, 4405, 4406.9, 4409
<b>Groupe 20.2</b>	<b>Articles en bois, liège, vannerie et sparterie</b> Ce groupe ne comprend pas les meubles en bois (36.12)		
	<b>Classe 20.21 Feuilles de placage, contreplaqués et panneaux</b>		
20.21.1	Feuilles de placage	31510	4408
20.21.2	Contreplaqués	31410	4412.1
20.21.3	Panneaux à base de bois	31420, 31430, 31440, 31520	4410, 4411, 4412.2, 4412.9, 4413
	<b>Classe 20.22 Ouvrages de charpenterie et de menuiserie ; emballages en bois</b>		
20.22.1	Ouvrages de charpenterie et de menuiserie, en bois Comprend les portes, fenêtres et volets en bois, les panneaux pour parquets, les escaliers, les comptoirs et les charpentes, en bois. Comprend aussi les constructions préfabriquées en bois.  <i>Ne comprend pas les menuiseries de bâtiment en matières plastiques (25.20.1) ou en métal (28.10.1).</i>	31600, 38700a	4418, 9406.00a
20.22.2	Emballages en bois Comprend aussi les palettes, en bois.	31700	4415, 4416

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
<b>Classe 20.23</b>	<b>Fabrication d'articles divers en bois ou en liège</b>	2029a
<b>Classe 20.24</b>	<b>Fabrication d'articles de vannerie ou de sparterie</b>	2029b



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 20.23 Articles divers en bois ou en liège</b>			
20.23.0	Articles divers en bois ou en liège Comprend notamment les manches et outils, les articles pour la table ou la cuisine, les articles décoratifs (y compris les masques et les statuettes), les cadres, échelles, cintres, en bois ; les bouchons et autres articles en liège. Comprend aussi les bois pour allumettes. <i>Ne comprend pas les meubles en bois (36.12).</i>	31911, 31912, 31913, 31914, 31921, 31922	4414, 4417, 4419, 4420, 4421, 4501.9, 4502, 4503, 4504
<b>Classe 20.24 Articles de vannerie ou de sparterie</b>			
20.24.0	Articles de vannerie ou de sparterie Comprend les tresses, nattes, paniers, etc. en toutes matières, sauf les tresses métalliques (28.20.4). <i>Ne comprend pas les meubles en rotin (36.12).</i>	31923	46

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 21</b>	<b>FABRICATION DE PAPIER, DE CARTON ET D'ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON</b>	21
	Cette division regroupe l'ensemble des activités entrant dans le processus de fabrication des articles en papier ou en carton, depuis la fabrication de la pâte à papier, jusqu'aux articles eux-mêmes, en passant par le papier et le carton.	
<b>Groupe 21.0</b>	<b>Fabrication de papier, de carton et d'articles en papier ou en carton</b>	210
<b>Classe 21.01</b>	<b>Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton</b>	2101
<b>Classe 21.02</b>	<b>Fabrication de carton ondulé et d'emballages en papier ou en carton</b>	2102
<b>Classe 21.03</b>	<b>Fabrication d'articles en papier ou en carton</b>	2109

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 21</b>	<b>PAPIERS, CARTONS ; ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON</b>		
<b>Groupe 21.0</b>	<b>Papiers et cartons ; articles en papier ou en carton</b>		
	<b>Classe 21.01 Pâte à papier, papiers et cartons</b>		
21.01.1	Pâte à papier	32111, 32112, 32113	4701 -06
21.01.2	Papiers et cartons en l'état Comprend aussi les déchets et débris de papiers et cartons. <i>Ne comprend ni les cartons ondulés (21.02.0), ni les papiers peints (21.03.3).</i>	32121, 32122, 32129, 32131 -37, 32141, 32142, 32143, 32149, 39240	4707, 4801 -07, 4808[.2 - .9], 4809 -11, 4813.9
	<b>Classe 21.02 Carton ondulé, emballages en papier ou en carton</b>		
21.02.0	Carton ondulé, emballages en papier ou en carton	32151, 32152, 32153a	4808.1, 4819.1, 4819.2,
	<b>Classe 21.03 Articles en papier ou en carton</b>		
21.03.1	Articles en papier à usage sanitaire ou domestique Comprend notamment le papier hygiénique, les mouchoirs, serviettes, nappes, vaisselle, en papier ; les articles hygiéniques féminins, les couches pour bébés.	32193, 32199a	4818, 4823.6
21.03.2	Articles de papeterie	32191, 32192, 32199b	4816, 4817, 4823.1, 4823.5
21.03.3	Autres articles en papier ou en carton Comprend notamment les articles de bureau en carton, les papiers peints, les étiquettes, le papier à cigarette et les filtres en papier.	32153b, 32194, 32195, 32196, 32197, 32198, 32199c	4812, 4813[.1 -.2], 4814, 4815, 4819[.5 -.6], 4821, 4822, 4823.2, 4823.4, 4823.7, 4823.9, 5905

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 22</b>	<b>ÉDITION, IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS</b>	22
	<p>Cette division comprend les activités d'édition, d'imprimerie, et de reproduction d'enregistrements, qui en constituent les trois groupes.</p> <p>L'édition correspond à la production pour compte propre de médias individualisables (livres, journaux, magazines, périodiques, mais aussi disques et cassettes...) destinés à la vente. L'édition comprend la recherche des solutions techniques, artistiques, financières, juridiques... nécessaires à cette production. La production des œuvres originales, notamment littéraires ou musicales, donne lieu à des actifs incorporels. L'édition de ces œuvres, que couvre la présente division, vient en aval.</p> <p>L'imprimerie regroupe un ensemble de services industriels, impression elle-même, composition, photogravure, reliure... généralement rendus à des tiers, mais qui peuvent également être intégrés à l'activité d'édition.</p> <p>La reproduction d'enregistrements est similaire à l'imprimerie, seul le support étant différent.</p> <p><i>Cette division ne comprend pas l'édition de jeux vidéos (division 36), de logiciels ou de banques de données (division 72), de films et de vidéocassettes (division 92).</i></p>	
<b>Groupe 22.1</b>	<b>Édition</b>	221
<b>Classe 22.11</b>	<b>Édition de livres, journaux, revues et périodiques</b>	2211, 2212, 2219
<b>Classe 22.12</b>	<b>Édition d'enregistrements sonores</b>	2213

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

<b>Division 22</b>	<b>PRODUITS DE L'ÉDITION ET DE L'IMPRIMERIE ; SERVICES DE REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS</b>
--------------------	--

### Groupe 22.1 Produits de l'édition

#### Classe 22.11 Livres, journaux, revues et périodiques

22.11.1	Livres Comprend aussi les encyclopédies et dictionnaires, les bandes dessinées, les atlas et les cartes géographiques; les partitions musicales.	32210, 32220, 32230, 32240, 32250, 32260	4901, 4903, 4904, 4905
22.11.2	Journaux, revues et périodiques	32300, 32400	4902
22.11.3	Cartes postales et produits divers de l'édition Comprend les cartes postales illustrées, les posters, calendriers et blocs éphémérides.	32520, 32540, 32560	4908 -10, 4911.91

#### Classe 22.12 Enregistrements sonores

22.12.0	Enregistrements sonores Comprend les enregistrements sur disques (vinyles, Compacts Disques) ou sur bandes.	47520a	8524.1, 8524.32, 8524[.51 .52], 8524.99
---------	--	--------	---

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<b>Groupe 22.2</b>	<b>Imprimerie</b>	222
<b>Classe 22.20</b>	<b>Imprimerie</b>	2221, 2222

<b>Groupe 22.3</b>	<b>Reproduction d'enregistrements</b>	223
<b>Classe 22.30</b>	<b>Reproduction d'enregistrements</b>	2230

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 22.2 Produits de l'imprimerie</b>			
<b>Classe 22.20 Produits de l'imprimerie</b>			
22.20.1	<p>Articles imprimés divers tels que papeterie scolaire et commerciale</p> <p>Comprend les cahiers, carnets, classeurs, livres comptables, agendas, albums photos... ainsi que les imprimés fiduciaires (billets de banque, timbres-poste, chèquiers...), les imprimés commerciaux (catalogues commerciaux, tarifs, dépliants touristiques, affiches...), les formulaires imprimés (questionnaires d'enquêtes, formulaires administratifs...).</p>	32510, 32530, 32590, 32600	4820, 4907, 4911.1, 4911.99
22.20.2	<p>Travaux d'impression et travaux graphiques</p> <p>Sont essentiellement visés ici des services rendus à des tiers.</p> <p>Comprend notamment, outres les travaux d'impression (presse, livres, cartes de visite...), les travaux de façonnage, finition et reliure, ainsi que les travaux de composition et de photogravure.</p> <p>Comprend aussi les travaux des peintres en lettre, ainsi que les supports d'impression (matrices, plaques, cylindres, etc. pour l'impression).</p> <p><i>Ne comprend pas l'impression de textiles (17.10.5).</i></p>	32700, 86910, 86921	8442.5

### Groupe 22.3 Services de reproduction d'enregistrements

#### Classe 22.30 Services de reproduction d'enregistrements

Comprend la reproduction d'enregistrements, pour diffusion commerciale, à partir d'un original.

22.30.1	Services de reproduction d'enregistrements sonores	86922a	
22.30.2	Services de reproduction d'enregistrements vidéo	86922b	
22.30.3	<p>Services de reproduction d'enregistrements informatiques</p> <p>Comprend la reproduction de logiciels et de données informatiques.</p>	86922c	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 23</b>	<b>RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION, INDUSTRIES NUCLEAIRES</b>	23
	<p>Cette section relève de la filière énergétique qui concerne aussi les sections C (extraction) et E (électricité, gaz, eau).</p> <p>Les activités concernées sont aussi bien la fabrication pour compte propre que le traitement à façon pour compte de tiers (« processing » par exemple).</p>	
<b>Groupe 23.1</b>	<b>Raffinage pétrolier</b>	232
<b>Classe 23.10</b>	<b>Raffinage pétrolier</b>	2320
<b>Groupe 23.2</b>	<b>Cokéfaction ; traitement de combustibles nucléaires (1)</b>	231, 233
<b>Classe 23.20</b>	<b>Cokéfaction ; traitement de combustibles nucléaires</b>	2310, 2330

(1) Les activités de cokéfaction et du traitement des combustibles nucléaires, qui constituent deux groupes en CITI, ont été ici regroupées en un seul, compte tenu de leur absence dans les États membres d'AFRISTAT.



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### Division 23      PRODUITS DU RAFFINAGE, DE LA COKÉFACTION, ET DES INDUSTRIES NUCLÉAIRES

#### Groupe 23.1      Produits pétroliers raffinés

##### Classe 23.10 Produits pétroliers raffinés

23.10.1	Essences Comprend l'essence ordinaire et le supercarburant («super») Comprend aussi les mélanges pour moteurs deux-temps.	33310	2710.00a
23.10.2	Carburéacteurs et kérosène Comprend le « Jet A1 ». Comprend aussi le pétrole lampant.	33320, 33330, 33340	2710.00b
23.10.3	Gazoles Comprend aussi les autres fractions moyennes	33350, 33360	2710.00c
23.10.4	Fiouls lourds	33370	2710.00d
23.10.5	Huiles de pétrole Comprend notamment les huiles lubrifiantes pour moteurs.	33380	2710.00e
23.10.6	Butane et propane	33410	2711.12 -13
23.10.7	Autres produits pétroliers raffinés gazeux Comprend notamment l'éthylène et le propylène.	33420	2711.14, 2711.19, 2711.29
23.10.8	Produits pétroliers raffinés solides ou pâteux Comprend notamment la vaseline et la paraffine, les graisses lubrifiantes, ainsi que les bitumes.	33500	2712, 2713
23.10.9	Raffinage à façon Couramment appelé processing.	86350a	

#### Groupe 23.2      Cokes et goudrons ; produits des industries nucléaires

##### Classe 23.20 Cokes et goudrons ; produits des industries nucléaires

23.20.1	Cokes et goudrons	33100, 33200	2704, 2706
23.20.2	Produits des industries nucléaires	33610, 33620, 33630, 33690, 33710, 86350b	2844[.1 -.4], 8401.3

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 24</b>	<b>FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES</b>	24
	<p>Cette division comprend la fabrication d'une vaste gamme de produits, depuis les produits de base (groupe 24.1), jusqu'aux produits finis (groupes 24.2 à 24.5).</p> <p>Les groupes de cette division sont plus nombreux que dans la CITI pour tenir compte de la présence diversifiée de certaines de ces activités dans les États membres d'AFRISTAT : fabrication de produits pharmaceutiques (groupe 24.2), fabrication de savons, parfums... (groupe 24.3), fabrication de produits phytosanitaires, de peintures... (groupe 24.4).</p> <p>La fabrication de produits pharmaceutiques inclut la pharmacopée traditionnelle.</p> <p>La fabrication de charbon de bois relève du groupe 24.1, conformément à la CITI.</p>	
<b>Groupe 24.1</b>	<b>Fabrication de produits chimiques de base</b>	241
<b>Classe 24.11</b>	<b>Fabrication de produits azotés et d'engrais</b>	2412
<b>Classe 24.12</b>	<b>Fabrication de charbon de bois</b>	2411a
<b>Classe 24.13</b>	<b>Fabrication d'autres produits chimiques de base</b>	2411b, 2413

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 24</b>	<b>PRODUITS CHIMIQUES</b>		
<b>Groupe 24.1</b>	<b>Produits chimiques de base</b>		
	<b>Classe 24.11 Produits azotés et engrais</b>		
24.11.0	Produits azotés et engrais Comprend l'acide nitrique et l'ammoniac, les composés nitrés, les engrais azotés, phosphatés ou potassiques, les engrais d'origine animale ou végétale (fumiers), le nitrate de sodium, ainsi que les engrais composés et complexes.  <i>Ne comprend ni les phosphates naturels (14.21.1), ni les sels naturels de potassium (14.21.2).</i>	34611, 34612, 34613, 34614, 34615, 34616, 34617, 34619	2808, 2814, 2827.1, 2834.1, 2834.21, 2836.1, 3101 -03, 3104.2, 3104.3, 3104.9, 3105
	<b>Classe 24.12 Charbon de bois</b>		
24.12.0	Charbon de bois	34510	4402
	<b>Classe 24.13 Autres produits chimiques de base</b>		
24.13.1	Gaz industriels Comprend les gaz industriels simples (oxygène, azote, hydrogène...) ou composés, ainsi que l'air liquide ou comprimé.	34210, 34250a	2804[.1 -.4], 2811.21, 2811.29, 2851.00a
24.13.2	Colorants, pigments et agents tannants Comprend notamment les opacifiants et oxydes minéraux, ainsi que les matières colorantes ou tannantes (colorants de synthèse, produits tannants et teintures végétales, substances tannantes chimiques...).	34220, 34310, 34320, 34330, 34340	2817, 2819 -24, 2825[.2 -.9], 3201 -06

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
------------------	---------------------------------------	--------------------------------------

<b>Groupe 24.2</b>	<b>Fabrication de produits pharmaceutiques</b>	242a
--------------------	--	------

<b>Classe 24.21</b>	<b>Industrie pharmaceutique</b>	2423
---------------------	---------------------------------	------

<b>Classe 24.22</b>	<b>Fabrication de médicaments traditionnels</b>	
---------------------	---	--

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
24.13.3	Produits chimiques inorganiques de base Comprend notamment les éléments, acides et bases minérales; les sels métalliques halogénés, sulfurés, phosphatés, nitrés ou carbonatés ; l'eau distillée ; l'eau de javel.	34230, 34240, 34250b, 34260, 34270, 34280, 34290, 34520b, 34530, 34560	2503.00b, 2601.2, 2801 -03, 2804[.5 -.9], 2805 -07, 2809 -10, 2811.1, 2811.22, 2811.23, 2812, 2813, 2815, 2816, 2818.3, 2825.1, 2826, 2827[.2 -.6], 2828-2833, 2834.22, 2834.29, 2835, 2836[.2 -.9], 2837 -50, 2851.00b, 7104.1, 7104.2
24.13.4	Produits chimiques organiques de base Comprend notamment les composés hydrocarbonés et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés ; les alcools, phénols et leurs dérivés ; les acides carboxyliques et dérivés ; les composés organiques à fonction azotée ou oxygénée.	34110, 34120, 34130, 34140, 34150, 34160, 34170, 34180, 34400, 34540, 39230	2707 -08, 2901 -04, 2905[.1 -.3, .41 -.44, .49, .5], 2906 -17, 2918[.1, .29, .3, .9], 2919 -21, 2922[.1 -.3, .43, .49, .5], 2924.21, 2925 -31, 2932[.1, .21, .9], 2933[.29, .3, .4, .61, .7, .9], 2934[.1, .2, .9], 2942, 3507, 3802.9, 3803 -07, 3823
24.13.5	Matières plastiques de base Comprend notamment le polyéthylène, le polystyrène, le polychlorure de vinyle (PVC), le polypropylène, ainsi que les silicones.	34710, 34720, 34730, 34740, 34790, 39270	3901 -15
24.13.6	Caoutchouc synthétique	34800	4002

### Groupe 24.2 Produits pharmaceutiques

#### Classe 24.21 Produits de l'industrie pharmaceutique

24.21.1	Produits pharmaceutiques de base Comprend les produits servant de base aux préparations pharmaceutiques : acide salicylique et ses dérivés, substances actives azotées, composés hétérocycliques et sulfamides, sucres chimiquement purs, vitamines, hormones, alcaloïdes et antibiotiques, produits opothérapeutiques.	35210, 35220, 35230, 35240, 35250, 35290a	2918[.21 -.23], 2922[.41, .42], 2923, 2924[.1, .22, .29], 2932.29, 2933[.1, .21, .5, .69], 2934.3, 2935 -41, 3001, 3002.9
24.21.2	Médicaments	35260	3003 -04
24.21.3	Produits pharmaceutiques divers Comprend notamment les sérums et vaccins et les pansements.	35290b	3002[.1 -.3], 3005 -06

#### Classe 24.22 Médicaments traditionnels

24.22.0	Médicaments traditionnels Comprend les préparations composées par des tradipraticiens. <i>Ne comprend pas les plantes médicinales (01.16.4).</i>		
---------	--	--	--

Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Groupe 24.3</b>	<b>Fabrication de savons, de parfums et de produits d'entretien</b>	242b
<b>Classe 24.31</b>	<b>Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien</b>	2424a
<b>Classe 24.32</b>	<b>Fabrication de parfums et de produits de toilette</b>	2424b
<b>Groupe 24.4</b>	<b>Fabrication de produits agrochimiques, de peintures et d'autres produits chimiques</b>	242c
<b>Classe 24.41</b>	<b>Fabrication de produits agrochimiques</b>	2421

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 24.3 Savons, parfums et produits d'entretien</b>			
<b>Classe 24.31 Savons, détergents et produits d'entretien</b>			
24.31.1	Savons et produits de nettoyage Les produits de nettoyage comprennent les produits pour le lavage du linge, de la vaisselle, des sols ou des murs.	35321, 35322	3401, 3402[.2, .9]
24.31.2	Glycérine ; agents tensioactifs	34570, 35310	1520, 2905.45, 3402.1
24.31.3	Produits d'entretien ménager Comprend les désodorisants ménagers, les cires artificielles, les produits à briller (cirages...) et à récurer.	35331, 35332, 35333, 35334	3307.4, 3404 -05
<b>Classe 24.32 Parfums et produits de toilette</b>			
24.32.1	Parfums et eaux de toilette Comprend aussi l'eau de Cologne.	35323a	3303
24.32.2	Produits de beauté et de maquillage Comprend les produits pour les lèvres («rouges à lèvres») et pour les yeux, les préparations pour manucures et pédicures, les poudres, fards et fonds de teint, ainsi que les laits, crèmes, etc. pour les soins de la peau.	35323b	3304
24.32.3	Produits et préparations capillaires Comprend les shampoings et laques pour cheveux, les défrisants, ainsi que les colorants, décolorants, pommades et lotions capillaires.	35323c	3305
24.32.4	Autres produits de toilette et d'hygiène Comprend notamment les préparation pour le rasage, les dentifrices, les désodorisants corporels, les sels de bain, les préparations odoriférantes agissant par combustion («encens»)...	35323d	3306, 3307[.1 -.3, .9]
<b>Groupe 24.4 Produits agrochimiques, peintures et autres produits chimiques</b>			
<b>Classe 24.41 Produits agrochimiques</b>			
Les produits agrochimiques peuvent être à usage industriel ou domestique.			
24.41.1	Insecticides	34620a	3808.1
24.41.2	Herbicides	34620b	3808.3
24.41.3	Autres produits agrochimiques Comprend les désinfectants, les fongicides, les antiparasitaires et les antirongeurs.	34620c	3808.2, 3808.4, 3808.9

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<small>Correspondance</small> <b>CITI rév.3</b>
<b>Classe 24.42</b>	<b>Fabrication de peintures et vernis, adjuvants et encres d'imprimerie</b>	2422
<b>Classe 24.43</b>	<b>Fabrication d'autres produits chimiques</b>	2429
<b>Groupe 24.5</b>	<b>Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles</b>	243
<b>Classe 24.50</b>	<b>Fabrication de fibres synthétiques ou artificielles</b>	2430



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 24.42 Peintures, vernis, adjuvants et encres d'imprimerie</b>			
24.42.0	Peintures, vernis, adjuvants et encres d'imprimerie Comprend aussi les solvants pour peintures et vernis, ainsi que les mastics de vitriers. <i>Ne comprend pas les encres de bureau et de dessin (24.43.6).</i>	35110, 35120, 35130	3207 -14, 3215.1, 3814
<b>Classe 24.43 Autres produits chimiques</b>			
24.43.1	Explosifs Comprend aussi les feux d'artifices et articles pyrotechniques divers.	35450, 35460	3601 -04
24.43.2	Colles et gélatines	35420a	3501.9, 3502[.2, .9], 3503, 3505.2, 3506
24.43.3	Huiles essentielles Comprend notamment les huiles essentielles de citron, de bergamote, ylang-ylang, palmarosa, basilic...	35410	3301 -02
24.43.4	Produits chimiques pour la photographie Comprend notamment les pellicules photos (non exposées).	48341, 48342	3701 -03, 3707
24.43.5	Supports de données Comprend les cassettes, disques, disquettes et autres supports magnétiques, aptes à l'enregistrement (d'images, de son ou d'autres données), mais non enregistrés.	47510, 47600	8523
24.43.6	Produits chimiques à usage spécifique Comprend notamment les encres de bureau et de dessin, les liquides de frein, les ciments dentaires, etc.	34550, 35140, 35420b, 35430, 35440, 35470, 35490	1518, 3215.9, 3403, 3407, 3504, 3802.1, 3809 -13, 3815, 3817 -22, 3824f.1 -4. .6 -9i
<b>Groupe 24.5 Fibres synthétiques ou artificielles</b>			
<b>Classe 24.50 Fibres synthétiques ou artificielles</b>			
24.50.0	Fibres synthétiques ou artificielles	35510, 35520, 35530, 35540, 35550, 35560, 39216	5402[.1 -5], 5403[.1 -3], 5404 -05, 5501 -05

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 25</b>	<b>FABRICATION DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRES PLASTIQU</b>	25
	<p>Les activités relevant de cette division se caractérisent par les matières premières travaillées (qui proviennent pour leur part des divisions 01 – caoutchouc naturel - ou 24 – matières plastiques et caoutchouc synthétique sous formes primaires).</p> <p><i>Il ne suffit cependant pas d'être en caoutchouc ou en plastique pour relever de cette division : fabrication de matelas mousse (classe 36.11), chaussures en plastique (classe 19.20), etc...</i></p>	
<b>Groupe 25.1</b>	<b>Fabrication de produits en caoutchouc</b>	251
<b>Classe 25.11</b>	<b>Fabrication de pneumatiques et de chambres à air, rechapage</b>	2511
<b>Classe 25.12</b>	<b>Fabrication d'autres ouvrages en caoutchouc</b>	2519
<b>Groupe 25.2</b>	<b>Fabrication de produits en matières plastiques</b>	252
<b>Classe 25.20</b>	<b>Fabrication de produits en matières plastiques</b>	2520

# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 25</b>	<b>PRODUITS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRES PLASTIQUES</b>		
<b>Groupe 25.1</b>	<b>Produits en caoutchouc</b>		
	<b>Classe 25.11 Pneumatiques et chambres à air</b>		
25.11.1	Pneumatiques neufs pour cycles et motocycles	36112	4011[.4, .5]
25.11.2	Autres pneumatiques neufs	36111, 36113	4011[.1 -.3, .9]
25.11.3	Chambres à air et bandages	36114	4012.9, 4013
25.11.4	Profilés pour le rechapage ; pneumatiques usagés	36115, 39260	4006.1, 4012.2
25.11.5	Pneumatiques rechapés	36120	4012.1
	<b>Classe 25.12 Ouvrages en caoutchouc</b>		
25.12.0	Ouvrages en caoutchouc Comprend notamment les tubes et tuyaux, courroies en caoutchouc ; les gants en caoutchouc ; les articles d'hygiène en caoutchouc, etc.	36210, 36220, 36230, 36240, 36250, 36260, 36270, 39250	4003 -05, 4006.9, 4007 -10, 4014 -17, 5906
<b>Groupe 25.2</b>	<b>Produits en matières plastiques</b>		
	<b>Classe 25.20 Produits en matières plastiques</b>		
25.20.1	Demi-produits, tuyaux et éléments pour la construction, en matières plastiques Comprend les profilés, les plaques, feuilles et films en matières plastiques ; les tubes et tuyaux, les articles sanitaires et menuiseries de bâtiment, en matières plastiques.	36310, 36320, 36330, 36390, 36910, 36930, 36950, 38700b	3916 -18, 3920 -22, 3925, 9406.00b
25.20.2	Emballages en matières plastiques Comprend les sacs, sachets et housses ; boîtes, caisses, casiers ; bouteilles, bidons et gobelets ; en matières plastiques.	36410, 36490	3923
25.20.3	Articles ménagers en matières plastiques Comprend notamment la vaisselle et les couverts, les seaux, en matières plastiques. <i>Ne comprend pas les gobelets en matières plastiques (25.20.2).</i>	36940	3924
25.20.4	Autres produits en matières plastiques Comprend notamment les vêtements et les articles scolaires et de bureau, en matières plastiques. Comprend aussi les façons de travail des matières plastiques.	28243, 36920, 36960, 36970, 36980, 36990, 86370	3919, 3926, 6506[.1, .91], 8547.2, 9405.92

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 26</b>	<b>FABRICATION DE VERRE, POTERIES ET MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION</b>	26
	<p>Les différentes activités de cette division ont en commun l'origine minérale de la matière première travaillée.</p> <p>On distingue la fabrication de verre et d'articles en verre (groupe 26.1), la fabrication de produits céramiques (groupe 26.2) et enfin la fabrication de ciment, d'ouvrages en béton ou en pierre... (groupe 26.3).</p>	
<b>Groupe 26.1</b>	<b>Fabrication de verre et d'articles en verre</b>	261
<b>Classe 26.10</b>	<b>Fabrication de verre et d'articles en verre</b>	2610
<b>Groupe 26.2</b>	<b>Fabrication de produits céramiques</b>	269a
<b>Classe 26.21</b>	<b>Fabrication de carreaux en céramique</b>	2693a
<b>Classe 26.22</b>	<b>Fabrication de tuiles et briques en terre</b>	2693b
<b>Classe 26.23</b>	<b>Fabrication d'autres produits céramiques</b>	2691, 2692

# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 26</b>	<b>VERRE ; POTERIES ET MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION</b>		
<b>Groupe 26.1</b>	<b>Verre et articles en verre</b>		
	<b>Classe 26.10 Verre et articles en verre</b>		
26.10.1	Verre plat Comprend aussi les miroirs.	37112, 37113, 37114, 37115, 37116	7003 -09
26.10.2	Verre creux Comprend notamment les récipients en verre (bouteilles, bonbonnes, flacons...), les verres à boire, et la verrerie domestique (plats, biberons, en verre...). <i>Ne comprend pas la verrerie d'éclairage (26.10.3)</i>	37191, 37193, 37199a	7010[.2, .9], 7012 -13
26.10.3	Fibres de verre ; articles techniques en verre Comprend notamment la verrerie d'éclairage, les verres optiques, la verrerie de laboratoire, la verroterie.	37111, 37117, 37121, 37129, 37192, 37194 - 97, 37199b	7001 -02, 7010.1, 7011, 7014 -18, 7019[.1 -.3, .9], 7020, 8546.1, 9405.91
<b>Groupe 26.2</b>	<b>Produits céramiques</b>		
	<b>Classe 26.21 Carreaux en céramique</b>		
26.21.0	Carreaux en céramique	37370	6907 -08
	<b>Classe 26.22 Tuiles et briques en terre</b>		
26.22.0	Tuiles et briques en terre Comprend aussi, par extension, les briques obtenues par moulage, sans cuisson.	37350, 37360	6904 -06
	<b>Classe 26.23 Autres produits céramiques</b>		
26.23.1	Articles céramiques à usage domestique ou ornemental Comprend la vaisselle de ménage, en porcelaine, faïence, grès ou terre commune, et les ornements en céramique (bibelots, statuettes...).	37221, 37222	6911 -13
26.23.2	Appareils sanitaires en céramique	37210	6910
26.23.3	Autres produits céramiques n.c.a. Comprend notamment les produits céramiques à usage technique et les produits céramiques réfractaires.	37291, 37292, 37299, 37310, 37320, 37330, 37340	3816, 6815.91, 6901 -03, 6909, 6914, 8546.2, 8547.1

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 26.3</b>	<b>Fabrication de ciment, de matériaux et d'ouvrages en béton ou en pierre et d'autres produits minéraux métalliques n.c.a.</b>	269b
<b>Classe 26.31</b>	<b>Fabrication de ciment, chaux et plâtre</b>	2694
<b>Classe 26.32</b>	<b>Fabrication de matériaux et d'ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre ; travail de la pierre</b>	2695, 2696
<b>Classe 26.33</b>	<b>Fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a.</b>	2699

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 26.3</b>	<b>Ciment, matériaux et ouvrages en béton ou en pierre et autres produits minéraux non métalliques n.c.a.</b>		
<b>Classe 26.31 Ciment, chaux et plâtre</b>			
26.31.1	Clinkers	37430	2523.1
26.31.2	Ciment	37440	2523[.2 -.9]
26.31.3	Chaux, plâtre	37410, 37420	2520.2, 2522
<b>Classe 26.32 Matériaux et ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre ; ouvrages en pierre</b>			
26.32.1	Matériaux et ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre Comprend aussi le béton prêt à l'emploi.	37510, 37520, 37530, 37540, 37550, 37560, 37570, 38700c	3824.50, 6808 -11, 9406.00c
26.32.2	Ouvrages en pierre Comprend notamment les éléments de couverture en ardoise.	37610, 37690	6801 -03
<b>Classe 26.33 Produits minéraux non métalliques n.c.a.</b>			
26.33.1	Produits abrasifs	37910	6804 -05
26.33.2	Autres produits minéraux non métalliques n.c.a. Comprend notamment le mica et l'amiante travaillés (garnitures de freins...), ainsi que les produits asphaltés et les produits bitumineux.	37920, 37930, 37940, 37950, 37960, 37990	2715, 2818.1, 3801, 6806 - 07, 6812 -14, 6815[.1, .2, .99]

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 27</b>	<b>MÉTALLURGIE ; FONDERIE</b>  Cette division comprend les activités qui permettent d'obtenir les métaux, à partir de leurs minerais, ou à partir de vieux métaux ; ainsi que la fabrication de produits semi-finis (première transformation). Les groupes correspondent aux différents produits concernés : fer (groupe 27.1), autres métaux (groupe 27.2). La fonderie (groupe 27.3) s'entend ici comme un service industriel, réalisé en sous-traitance, pour le compte d'un tiers.	27
<b>Groupe 27.1</b>	<b>Sidérurgie et première transformation de l'acier</b>	271
<b>Classe 27.10</b>	<b>Sidérurgie et première transformation de l'acier</b>	2710



Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 27</b>	<b>PRODUITS MÉTALLURGIQUES ; PIÈCES DE FONDERIE</b>		
<b>Groupe 27.1</b>	<b>Produits de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier</b>		
<b>Classe 27.10</b>	<b>Produits de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier</b>		
27.10.1	Produits de la sidérurgie Comprend les produits sidérurgiques primaires (fontes...), les lingots et demi-produits, les produits plats (tôles, feuillards...), le fil machine, les ronds à béton (fers à béton), les tôles ondulées, les barres et profilés laminés à chaud, ainsi que les palplanches et rails, en acier.  Comprend aussi les déchets ferreux (ferrailles...).	39310, 39340, 39350, 41111, 41112, 41113, 41114, 41115, 41116, 41121a, 41122a, 41211, 41212, 41213, 41214, 41221, 41222a, 41223, 41224a, 41231a, 41232a, 41233a, 41234a, 41235a, 41241, 41242a, 41243, 41244, 41251, 41252a, 41253a, 41261a, 41262a, 41264a, 41265a	2618 -19, 7201 -06, 7207[.11a, .12a, .19a, .2a], 7208 -10, 7211[.1, .23a, .29a, .9a], 7212[.1a, .2a, .3a, .4a, .5a, .6a], 7213, 7214[.2 -9], 7215.90a, 7216[.1 -.5, .99a], 7218[.1, .91a, .99a], 7219, 7220[.1, .2a, .9a], 7221, 7222[.1, .30a, .40a], 7224[.1, .9a], 7225, 7226[.11a, .19a, .2a, .91, .92a, .93a, .94a, .99a], 7227, 7228[.1a, .2a, .3, .6a, .7a, .8], 7301.1, 7302[.1a, .2, .4a, .9a]
27.10.2	Tubes et tuyaux en fonte et en acier	41271, 41272, 41273, 41274, 41275, 41276, 41277, 41278	7303 -07
27.10.3	Produits de la première transformation de l'acier	41121b, 41122b, 41222b, 41224b, 41231b, 41232b, 41233b, 41234b, 41235b, 41242b, 41252b, 41253b, 41261b, 41262b, 41263, 41264b, 41265b, 41266	7207[.11b, .12b, .19b, .2b], 7211[.23b, .29b, .9b], 7212[.1b, .2b, .3b, .4b, .5b, .6b], 7214.1, 7215[.1, .5, .90b], 7216[.6, .91, .99b], 7217, 7218[.91b, .99b], 7220[.2b, .9b], 7222[.2, .3b, .4b], 7223, 7224.9b, 7226[.11b, .19b, .2b, .92b, .93b, .94b, .99b], 7228[.1b, .2b, .4, .5, .6b, .7b], 7229, 7301.2, 7302[.1b, .3, .4b, .9b]



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 27.2</b>	<b>Produits de la métallurgie, produits de la première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux</b>		
<b>Classe 27.20 Produits de la métallurgie, produits de la première transformation des métaux précieux et des métaux non ferreux</b>			
27.20.1	Argent	41310	7106
27.20.2	Or	39331, 41320	7108, 7112.1
27.20.3	Demi-produits en métaux précieux Comprend aussi les plaqués ou doublés de métaux précieux (y compris l'argent et l'or).	39332, 41330, 41340, 41350	7107, 7109 -11, 7112[.2, .9]
27.20.4	Alumine	41432	2818.2
27.20.5	Aluminium ; demi-produits en aluminium Comprend l'aluminium brut et les produits de sa première transformation : poudres et paillettes, barres et profilés, fils, tôles et bandes, feuilles, tubes et tuyaux. Comprend aussi les déchets et débris d'aluminium.	39320a, 39360a, 41431, 41531-36	2620.4, 7601 -09
27.20.6	Produits n.c.a. de la première transformation des métaux non ferreux Comprend les métaux bruts (plomb, zinc, étain, cuivre, nickel, manganèse...) et les produits de leur première transformation : poudre, barres et profilés, fils, tôles et bandes, feuilles et bandes minces, tubes et tuyaux. Comprend aussi les déchets et débris de ces métaux.	39320b, 39360b, 41411-13, 41421-22, 41441-43, 41511-16, 41521-24, 41541-49, 41601-04	2620[.1 -.3, .5 -.9], 7401 -12, 7501 -07, 7801 -05, 7901 -06, 8001 -06, 81

### Groupe 27.3 Pièces de fonderie

#### Classe 27.30 Pièces de fonderie

27.30.0	Pièces de fonderie Comprend les pièces réalisées sur plan ou modèle, et les demi-produits à usiner.	86411	
---------	--	-------	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 28</b>	<b>FABRICATION D'OUVRAGES EN MÉTAUX ; TRAVAIL DES MÉTAUX</b>	28
	<p>Cette division comprend la fabrication d'ouvrages en métaux, pour laquelle on distingue les ouvrages de dimensions importantes : construction et menuiseries métalliques, citernes, réservoirs et générateurs de vapeur (groupe 28.1), et les ouvrages de moindre taille : outillage, quincaillerie, ustensiles de ménages..., activités auxquelles on rattache certaines activités de travail des métaux : revêtement des métaux, mécanique générale...(groupe 28.2).</p> <p>Cette division comprend aussi l'installation de constructions métalliques produites par l'installateur (hangars, ponts...).</p>	
<b>Groupe 28.1</b>	<b>Construction et menuiserie métalliques ; fabrication de citernes, réservoirs et générateurs de vapeur</b>	281
<b>Classe 28.10</b>	<b>Construction et menuiserie métalliques ; fabrication de citernes, réservoirs et générateurs de vapeur</b>	2811, 2812, 2813
<b>Groupe 28.2</b>	<b>Fabrication d'autres ouvrages en métaux ; travail des métaux</b>	289
<b>Classe 28.20</b>	<b>Fabrication d'autres ouvrages en métaux ; travail des métaux</b>	2891, 2892, 2893, 2899

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 28</b>	<b>OUVRAGES EN MÉTAUX ; PRODUITS DU TRAVAIL DES MÉTAUX</b>		
<b>Groupe 28.1</b>	<b>Éléments en métal pour la construction ; réservoirs, chaudières et produits de la chaudronnerie</b>		
	<b>Classe 28.10 Éléments en métal pour la construction ; réservoirs, chaudières et produits de la chaudronnerie</b>		
28.10.1	Éléments en métal pour la construction Comprend notamment les menuiseries et fermetures (portes, fenêtres, grilles...), ainsi que les constructions préfabriquées et les pylônes, métalliques.	38700d, 42110, 42120, 42190, 86520a	7308, 7610, 9406.00d
28.10.2	Réservoirs ; chaudières Comprend aussi les bouteilles métalliques pour les gaz comprimés ou liquéfiés. Comprend aussi l'entretien et la réparation des réservoirs et chaudières.	42210, 42220, 44823, 44825, 44833, 87110a	7309, 7311, 7322.1, 7611, 7613, 8403
28.10.3	Produits de la chaudronnerie Comprend les générateurs de vapeurs et les réacteurs nucléaires, non montés. Comprend aussi l'installation, l'entretien et la réparation des générateurs de vapeur.	42310, 42320, 42330, 42341, 42342, 86520b, 87110b	8401.1, 8401.4, 8402, 8404
<b>Groupe 28.2</b>	<b>Autres ouvrages en métaux ; travail des métaux</b>		
	<b>Classe 28.20 Autres ouvrages en métaux ; travail des métaux</b>		
28.20.1	Outillage et articles de coutellerie Comprend notamment les outils agricoles à main (houes, fourches, machettes...), les lames de scies, des outils à main divers (clés de serrage, pinces, marteaux, enclumes...), de l'outillage pour machines ; ainsi que les couteaux et ciseaux, les rasoirs mécaniques et les couverts pour la table. <i>Ne comprend pas les couverts en bois (20.23.0) ou en matière plastique (25.20.3).</i>	42913-16, 42921, 42922	8201 -09, 8211 -15
28.20.2	Serrures et ferrures Comprend aussi les cadenas et les clefs isolées.	42992	8301, 8302[.1 -.4, .6]
28.20.3	Vis, boulons, chaînes et ressorts	42944a, 42945, 42991	7315[.2 -.9], 7318, 7320, 7415[.2, .3], 7416, 7419.1

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

---

**Rubriques**

**Intitulés - Notes explicatives**

Correspondance  
**CITI rév.3**

---

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
28.20.4	<p>Ouvrages divers en métaux</p> <p>Comprend notamment les récipients (fûts, bidons...), les emballages légers (boîtes de conserve, « canettes »...), métalliques ; divers articles en fils métalliques (câbles, grillages, tresses, pointes et clous, aiguilles et épingles...); des articles ménagers (évier, baignoires, ustensiles de cuisine..) ; les coffres-forts, agrafes, trombones ; les hélices pour bateaux ; les médailles sportives ; ainsi que les armes blanches.</p> <p><i>Ne comprend pas le mobilier métallique de bureau.</i></p>	<p>42911-12, 42931-32, 42941-43, 42944b, 42946, 42950, 42993-99, 44750</p>	<p>7310, 7312 -14, 7316 -17, 7319, 7323 -26, 7413 -14, 7415.1, 7418, 7419.9, 7508, 7612, 7614 -16, 7806, 7907, 8007, 8210, 8302.5, 8303 -11, 8485.1, 9307</p>
28.20.5	<p>Travail des métaux et mécanique générale</p> <p>Le travail des métaux comprend les travaux de forge et d'estampage, de découpe-emboutissage et de frittage, le revêtement des métaux (galvanisation, étamage, émaillage...) et divers traitement des surfaces métalliques (peinture, vernissage, sablage...). La mécanique générale comprend la production pour compte de tiers de pièces décolletées ou usinées par enlèvement de métal, le réalésage de moteurs thermiques et l'installation, l'entretien ou la réparation de machines.</p>	<p>86421-23, 86429</p>	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 29</b>	<b>FABRICATION DE MACHINES ET DE MATÉRIELS N.C.A.</b>	29
	<p>Cette division comprend la fabrication de machines et équipements, essentiellement mécaniques, même s'ils peuvent faire appel à des technologies électriques ou électroniques.</p> <p>Elle est organisée autour des différents types de machines et matériels fabriqués : d'usage général (groupe 29.1), d'usage spécifique (groupe 29.2) ou appareils domestiques (groupe 29.3).</p> <p>Cette division comprend aussi l'installation et la réparation des équipements industriels (sauf l'installation des ascenseurs, en division 45), classées avec la production des machines et matériels correspondants.</p> <p><i>La réparation d'articles personnels et domestiques est quant à elle rattachée à la division 52, avec le commerce de détail.</i></p>	
<b>Groupe 29.1</b>	<b>Fabrication de machines d'usage général</b>	291
<b>Classe 29.10</b>	<b>Fabrication de machines d'usage général</b>	2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2919



# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 29</b>	<b>MACHINES ET ÉQUIPEMENTS N.C.A.</b>		
<b>Groupe 29.1</b>	<b>Machines et appareils d'usage général</b>		
<b>Classe 29.10</b>	<b>Machines et appareils d'usage général</b>		
29.10.1	<p>Moteurs thermiques et turbines</p> <p>Comprend aussi les turbines pour la production d'électricité ; l'installation, l'entretien et la réparation de moteurs et turbines.</p> <p><i>Ne comprend pas les moteurs et turbines pour avions (35.10.7), pour véhicules automobiles ou pour motocycles (34.00.1).</i></p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien ou la réparation de moteurs et turbines (29.10.9).</i></p>	43110, 43141-43, 43153-54, 43156	8406, 8407[.2, .9], 8408[.1, .9], 8410, 8411[.8, .99]
29.10.2	<p>Pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques</p> <p>Comprend les pompes pour liquides (pompes à essence...), les pompes à air (pompes à vélo...) et compresseurs, ainsi que les moteurs et dispositifs hydrauliques ; et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation de pompes, compresseurs et systèmes hydrauliques (29.10.9).</i></p>	43211-12, 43220, 43230, 43251-53	8412[.2 -.9], 8413, 8414[.1 -.4, .8, .9]
29.10.3	<p>Articles de robinetterie</p> <p><i>Ne comprend pas la réparation d'articles de robinetterie industrielle (29.10.9).</i></p> <p><i>Ne comprend pas les travaux de plomberie dans les bâtiments (45.30.2).</i></p>	43240, 43254	8481[.1 -.4, .8, .9]
29.10.4	<p>Engrenages et organes mécaniques de transmission</p> <p>Comprend les roulements (roulements à billes...), les organes mécaniques de transmission (chaînes mécaniques, volants et poulies, ...) ; et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas les boîtes de vitesses et embrayages pour véhicules automobiles et motocycles (34.00.6).</i></p>	43310, 43320, 43331, 43332	7315.1, 8482 -83,
29.10.5	<p>Fours et brûleurs</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation de fours et brûleurs.</i></p> <p><i>Ne comprend pas les fours pour boulangerie et séchoirs pour produits agricoles (29.20.5).</i></p>	43410, 43420, 43430	8416, 8417[.1, .8, .9], 8514

# Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
------------------	---------------------------------------	--------------------------------------

<b>Groupe 29.2</b>	<b>Fabrication de machines d'usage spécifique</b>	292
<b>Classe 29.20</b>	<b>Fabrication de machines d'usage spécifique</b>	2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2929

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
29.10.6	<p>Matériel de levage et de manutention</p> <p>Comprend notamment les palans, les treuils et cabestans, les crics et vérins, les ponts roulants, portiques et grues, les équipements pour grues, les chariots de manutention automoteurs, les ascenseurs et monte-charges, les matériels de manutention continue ; et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation de matériel de levage et de manutention (29.10.9).</i></p> <p><i>Ne comprend ni les camions-grues (34.00.4), ni les remorques et chariots de manutention sans moteur (35.20.4).</i></p>	43510, 43520, 43530, 43540, 43550, 43560, 43570, 43580	8425 -27, 8428[.1, .2, .32 -39, .4 -.9], 8431[.1 -.3, .41], 8709
29.10.7	<p>Équipements aérauliques et frigorifiques industriels</p> <p>Comprend notamment les dispositifs de conditionnement d'air et les armoires frigorifiques ; et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels (29.10.9).</i></p> <p><i>Ne comprend pas les équipements aérauliques et frigorifiques domestiques (29.30).</i></p>	43911a, 43912-13, 43914a, 43931a, 43941a	8414.59, 8415, 8418[.5 -.9], 8419[.5, .6, .9], 8421.39
29.10.8	<p>Autres machines d'usage général</p> <p>Comprend notamment les appareils de distillation et de filtration, les équipements de conditionnement, pesage (y compris les pèse-personnes) ou projection, les machines à laver la vaisselle de type industriel, les machines automatiques de vente de produits, les centrifugeuses... ; et leurs parties.</p>	43911b, 43914b, 43915, 43921-24, 43931b, 41932-35, 43941b, 41942-44, 43949	8405, 8419[.4, .89], 8420, 8421[.19, .2, .31, .9], 8422[.19, .2 -.9], 8423, 8424[.1 -.3, .89, .9], 8476, 8484, 8485.9
29.10.9	<p>Services d'installation, de réparation et de maintenance de machines et appareils d'usage général</p> <p><i>Ne comprend pas les opérations de mécanique générale (28.20.5).</i></p>	86530a, 87159a	

### Groupe 29.2 Machines et appareils d'usage spécifique

#### Classe 29.20 Machines et appareils d'usage spécifique

29.20.1	<p>Tracteurs agricoles ou forestiers</p> <p>Comprend aussi les motoculteurs et multiculteurs.</p>	44140, 44150	8701[.1, .9]
---------	---	--------------	--------------

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

---

**Rubriques**

**Intitulés - Notes explicatives**

Correspondance  
**CITI rév.3**

---

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
29.20.2	<p><b>Matériel agricole</b></p> <p>Comprend notamment le matériel agricole pour le travail du sol (charrues, distributeurs d'engrais...), le matériel de récolte (moissonneuses...), le matériel pour la protection des cultures (pulvérisateurs, matériels d'arrosage...), les remorques agricoles, le matériel de nettoyage, tri et criblage des œufs et des fruits, le matériel d'élevage ; et leurs parties.</p> <p>Comprend aussi les tondeuses à gazon.</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation de matériel agricole (29.20.9).</i></p> <p><i>Ne comprend pas les machines pour l'industrie agroalimentaire (29.20.5).</i></p>	44110, 44120, 44130, 44160, 44170, 44180, 44190	8424.81, 8432 -33, 8434.1, 8436, 8437.1, 8716.2
29.20.3	<p><b>Machines-outils</b></p> <p>Comprend les machines-outils complexes d'usinage des métaux, les machines-outils spécifiques travaillant par enlèvement du métal (tours, fraiseuses...), les machines-outils de finition, formage, pressage ou étirage des métaux, les machines-outils à bois et autres matériaux, les machines-outils portatives (marteaux-piqueurs, perceuses électriques portatives...), le matériel pour le soudage et le brasage (chalumeaux...) ; et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation de machines-outils (29.20.9).</i></p>	44211-18, 44221-22, 44231-32, 44240, 44251-55	8456 -68, 8479.3, 8508, 8515
29.20.4	<p><b>Machines pour l'extraction ou la construction</b></p> <p>Comprend notamment les matériels de mines, de terrassement (bulldozers, niveleuses, pelleteuses, rouleaux compresseurs...), les matériels pour la préparation mécanique des minéraux (triage, criblage, concassage...), les tracteurs de chantier ; et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation des machines pour l'extraction et la construction (29.20.9).</i></p>	44411-12, 44421-27, 44429, 44430, 44440, 44450, 44461-62	8428.31, 8429 -30, 8431[.42 -.49], 8474, 8479.1, 8701.3
29.20.5	<p><b>Machines pour l'industrie agroalimentaire</b></p> <p>Comprend notamment les écrémeuses, les machines et appareils de laiterie, pour la minoterie, pour la préparation des boissons, les fours pour la boulangerie, les séchoirs à produits agricoles... ; et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation des machines pour l'industrie agroalimentaire (29.20.9).</i></p>	44511-17, 44521-23	8417.2, 8419[.31, .81], 8421.11, 8434[.2 -.9], 8435, 8437[.8, .9], 8438, 8478, 8479.2
29.20.6	<p><b>Machines pour les industries textiles</b></p> <p>Comprend notamment les machines de filature, tissage, tricotage, les machines à coudre, industrielles et domestiques, les machines pour le travail du cuir, etc. ; et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation des machines pour les industries textiles (29.20.9).</i></p>	44611-14, 44621-23, 44630, 44640, 44814	8444 -49, 8450[.2 -.9], 8451[.1, .29, .3 -.9], 8452 -53
29.20.7	<p><b>Autres machines spécialisées diverses</b></p> <p>Comprend notamment les machines pour la métallurgie, pour les industries du papier et du carton, les machines d'imprimerie... ; et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation de ces machines (29.20.9).</i></p>	44310, 44320, 44911-17, 44921-22, 44929	8401.2, 8419[.32, .39], 8421.12, 8439 -41, 8442[.1 -.4], 8443[.11, .19, .2 -.9], 8454 -55, 8475, 8477, 8479[.4 -.9], 8480

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
------------------	---------------------------------------	--------------------------------------

<b>Groupe 29.3</b>	<b>Fabrication d'appareils domestiques n.c.a.</b>	293
<b>Classe 29.30</b>	<b>Fabrication d'appareils domestiques n.c.a.</b>	2930

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
29.20.8	Armes et munitions Comprend les véhicules blindés (chars...), les armes de guerre (canons, fusils, lance-torpilles...), les armes de chasse, de tir ou de défense... ; et leurs parties ; ainsi que les projectiles et munitions (bombes, mines, cartouches...) <i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation d'armes (29.20.9).</i> <i>Ne comprend ni les armes blanches (28.20.4), ni les véhicules militaires de transport (34.00).</i>	44710, 44720, 44730, 44740, 44760	8710, 9301 -06
29.20.9	Services d'installation, de réparation et de maintenance de machines et appareils d'usage spécifique	86530b, 87159b	

### Groupe 29.3 Appareils domestiques n.c.a.

#### Classe 29.30 Appareils domestiques n.c.a.

*Ne comprend pas la réparation de ces appareils (52.50.0).*

29.30.1	Réfrigérateurs et congélateurs domestiques	44811	8418[.1 -.4]
29.30.2	Autre électroménager blanc Comprend notamment les lave-linge, les lave-vaisselle et les ventilateurs, domestiques.	44812, 44813, 44815	6301.1, 8414[.51, .6], 8422.11, 8450.1, 8451.21
29.30.3	Fers à repasser et sèche-cheveux	44816a	8516[.3, .4]
29.30.4	Autres appareils domestiques électriques Comprend notamment les aspirateurs et robots de cuisine, les rasoirs et tondeuses à cheveux, électriques, et les cuisinières électriques...	44816b, 44817-18	8509[.1 -.8], 8510[.1 -.3], 8516[.1, .2, .5 -.8]
29.30.5	Parties d'appareils électroménagers divers	44831	8509.9, 8510.9, 8516.9
29.30.6	Cuisinières et autres appareils ménagers non électriques Comprend notamment les cuisinières et réchauds à gaz et foyers à bois.	44821, 44822, 44824, 44826, 44832	7321, 7322.9, 7417, 8419.1

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 30</b>	<b>FABRICATION DE MACHINES DE BUREAU ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE</b>	30
	<p>Cette division ne comprend qu'un seul groupe et qu'une seule classe. Elle comprend la fabrication de machines de bureau (photocopieuses, calculatrices, caisses enregistreuses...) et d'équipements informatiques, y compris les périphériques.</p> <p>Elle inclut également l'installation de ces machines, <i>mais pas la maintenance informatique (division 72, avec les activités informatiques).</i></p> <p><i>Elle ne comprend pas non plus la réalisation de logiciels applicatifs (division 72) ou la fabrication de composants électroniques (division 32).</i></p>	
<b>Groupe 30.0</b>	<b>Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique</b>	300
<b>Classe 30.00</b>	<b>Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique</b>	3000



# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 30</b>	<b>MACHINES DE BUREAU ET MATÉRIEL</b>		
<b>Groupe 30.0 Machines de bureau et matériel informatique</b>			
<b>Classe 30.00 Machines de bureau et matériel informatique</b>			
30.00.1	<p>Machines de bureau</p> <p>Comprend notamment les machines à écrire et à calculer, les machines de photocopie... ; et leurs parties.</p> <p>Comprend aussi l'installation des machines de bureau.</p> <p><i>Ne comprend ni les micro-ordinateurs (30.00.2), ni les télécopieurs (32.00.2).</i></p> <p><i>Ne comprend pas non plus la maintenance ou la réparation de machines de bureau (72.20.0).</i></p>	45110, 45120, 45130, 45140, 45150, 45160, 45170, 45180, 86540a	8443.12, 8469, 8470, 8472, 8473[.1 -.2, 4], 9009
30.00.2	<p>Matériel informatique</p> <p>Comprend aussi les pièces diverses pour matériel informatique, ainsi que l'installation d'équipements informatiques.</p> <p><i>Ne comprend ni les supports de données, non enregistrés (24.43.5), ni les modems (32.00.2), ni les logiciels (72.10.2).</i></p> <p><i>Ne comprend pas non plus la maintenance ou la réparation de matériel informatique (72.20.0), l'installation de réseaux - aspects logiciels (72.10.1) ou les travaux de câblage (45.30.1).</i></p>	45210, 45220, 45230, 45240, 45250, 45260, 45270, 45280, 45290, 86540b	8471, 8473[.3, .5]

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 31</b>	<b>FABRICATION DE MACHINES ET DE MATÉRIELS ÉLECTRIQUES</b>	31
	<p>Cette division comprend la fabrication, mais aussi l'installation et la réparation de machines et de matériels électriques.</p> <p><i>Elle ne comprend pas la fabrication d'appareils électroménagers (division 29).</i></p>	
<b>Groupe 31.0</b>	<b>Fabrication de machines et de matériels électriques (1)</b>	311, 312, 313, 314, 315, 319
<b>Classe 31.00</b>	<b>Fabrication de machines et de matériels électriques</b>	3110, 3120, 3130, 3140, 3150, 3190

(1) Compte tenu du faible développement de ces activités dans les États membres d'AFRISTAT, les six groupes de la CITI ont été fondus en un seul.

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 31</b>	<b>MACHINES ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES</b>		
<b>Groupe 31.0</b>	<b>Machines et matériels électriques</b>		
<b>Classe 31.00</b>	<b>Machines et matériels électriques</b>		
31.00.1	Groupes électrogènes, moteurs électriques et génératrices Comprend aussi les transformateurs et réactances électriques, ainsi que les parties de ces matériels. <i>Ne comprend pas l'installation, l'entretien et la réparation de groupes électrogènes, de moteurs électriques et de génératrices (31.00.7).</i>	46111, 46112, 46113, 46121, 46122, 46131, 46132	8501 -04
31.00.2	Matériel de distribution et de commande électrique Comprend notamment les fusibles, les disjoncteurs et les interrupteurs, les armoires de commande électrique. Comprend aussi les parties de ces matériels. <i>Ne comprend pas les services d'installation, d'entretien et de réparation de matériels de distribution et de commande électrique (31.00.7).</i>	46211, 46212, 46213, 46214, 46220	8535 -38
31.00.3	Fils et câbles isolés	46310, 46320, 46340, 46350, 46360	8544[.1, .2, .4 -.7]
31.00.4	Accumulateurs et piles électriques Comprend notamment les batteries de véhicules Comprend aussi les parties d'accumulateurs et piles électriques.	39380, 46410, 46420, 46430	8506 -07, 8548.1
31.00.5	Lampes et appareils d'éclairage Comprend aussi les enseignes lumineuses, ainsi que les parties de lampes et appareils d'éclairage.	46510, 46520, 46531, 46532, 46539, 46541, 46542	8513, 8539, 9006.62, 9405[.1 -.6, .99]
31.00.6	Autres matériels électriques Comprend notamment les matériels électriques pour moteurs et véhicules (bougies d'allumage, appareils d'éclairage et de signalisation, démarreurs...), les appareils électriques de signalisation, et les électroaimants. Comprend aussi les parties de ces matériels. <i>Ne comprend pas les services d'installation, d'entretien ou de réparation des autres matériels électriques (31.00.7).</i>	46330, 46910, 46920, 46930, 46940, 46950, 46960	8505, 8511 -12, 8530 -31, 8543, 8544.3, 8545, 8546.9, 8547.9, 8548.9
31.00.7	Services d'installation, de réparation et de maintenance de machines et matériels électriques	86550, 87152	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 32</b>	<p><b>FABRICATION D'ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS DE RADIO, TÉLÉVISION ET COMMUNICATION</b></p> <p>Cette division comprend la fabrication des produits de l'ensemble de la filière : composants électroniques, appareils d'émission et de transmission, appareils de réception, appareils d'enregistrement et de reproduction.</p> <p>Il s'agit aussi bien de matériels professionnels que d'articles destinés aux particuliers.</p> <p>Cette division comprend aussi l'installation et la réparation de matériels professionnels. <i>La réparation des matériels domestiques relève par contre de la division 52.</i></p>	32
<b>Groupe 32.0</b>	<b>Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication (1)</b>	321, 322, 323
<b>Classe 32.00</b>	<b>Fabrication d'équipements et appareils de radio, télévision et communication</b>	3210, 3220, 3230

Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 32</b>	<b>ÉQUIPEMENTS ET APPAREILS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATIONS</b>		
<b>Groupe 32.0 Équipements et appareils de radio, télévision et communications</b>			
<b>Classe 32.00 Équipements et appareils de radio, télévision et communications</b>			
32.00.1	Composants électroniques Comprend les condensateurs, les résistances électriques non chauffantes, les circuits imprimés et circuits intégrés, les tubes cathodiques, les diodes et transistors ; et leurs parties.	47110, 47120, 47130, 47140, 47150, 47160, 47171-73	8532 -34, 8540 -42
32.00.2	Appareils d'émission et de transmission du son et de l'image Comprend le matériel professionnel de radiocommunication, de radiodiffusion et de télévision, ainsi que le matériel de téléphonie (matériel de commutation, standards téléphoniques, modems, postes téléphoniques d'usagers, télécopieurs, talkies-walkies, télex...) et ses parties. Comprend aussi les services d'installation et de montage de matériels professionnels. <i>Ne comprend ni les caméscopes (32.00.5), ni les câblages et travaux d'installation liés à la construction (45.30.1).</i>	47211-12, 47220, 47401, 86560a, 87153a	8517, 8525[.1 -.3]
32.00.3	Récepteurs radio et autoradios Comprend aussi les radioréveils et les chaînes compactes contenant un récepteur radio. <i>Ne comprend pas les talkies-walkies (32.00.2).</i>	47311-12	8527[.1 -.3]
32.00.4	Récepteurs de télévision	47313	8528
32.00.5	Appareils divers d'enregistrement ou de reproduction du son et de l'image Comprend les électrophones, magnétophones, magnétoscopes, caméscopes, le matériel électroacoustique (microphones, amplificateurs...), ainsi que les parties et accessoires (antennes, décodeurs...) d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son (y compris récepteurs radio et de télévision). Comprend aussi les services d'installation, d'entretien et de réparation d'équipements professionnels de radio, télévision et d'appareils divers d'enregistrement ou de reproduction du son et de l'image. <i>Ne comprend pas les services d'installation d'antennes de réception (45.30.1)</i>	47321-23, 47331-32, 47402-03, 86560b, 87153b	8518 -22, 8525.4, 8527.9, 8529

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<small>Correspondance</small> <b>CITI rév.3</b>
------------------	---------------------------------------	--

(1) Compte tenu du faible développement de ces activités dans les États membres d'AFRISTAT, les trois groupes de la CITI ont été fondus en un seul.

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

	<p><i>Ne comprend pas les services de réparation d'appareils domestiques (52.50.0).</i></p>		
--	---	--	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 33</b>	<b>FABRICATION D'INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE</b>  Cette division comprend la fabrication d'instruments scientifiques et techniques, de matériels photos et de cinémas, de matériels optiques (y compris les lunettes) et d'horlogerie. Cette division comprend aussi l'installation et la réparation des matériels professionnels. <i>La réparation des matériels domestiques (montres...) relève par contre de la division 52.</i>	33
<b>Groupe 33.0</b>	<b>Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie (1)</b>	331, 332, 333
<b>Classe 33.00</b>	<b>Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie</b>	3311, 3312, 3313, 3320, 3330

(1) Compte tenu du faible développement de ces activités dans les États membres d'AFRISTAT, les trois groupes de la CITI ont été fondus en un seul.



# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

## Division 33 INSTRUMENTS MÉDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE

### Groupe 33.0 Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie

#### Classe 33.00 Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie

33.00.1	<p><b>Matériel médicochirurgical et d'orthopédie</b></p> <p>Comprend le matériel de radiologie, les appareils d'électrodiagnostic et de traitement (électrocardiographes, matériels d'échographie...), les équipements pour dentistes, les stérilisateurs médicaux, les seringues, aiguilles, stéthoscopes..., les appareils de mécanothérapie et de thérapie respiratoire, les orthèses et prothèses mécaniques, les prothèses électriques (prothèses auditives, pacemakers), ainsi que le mobilier médicochirurgical (tables d'opérations, fauteuils de dentistes...).</p> <p><i>Ne comprend ni les thermomètres (33.00.2), ni les lunettes (33.00.3) et cannes (36.24.7), ni les fauteuils roulants pour handicapés (35.20.3).</i></p>	48110, 48120, 48130, 48140, 48150, 48160, 48170, 48180	8419.2, 9018 -22, 9402
33.00.2	<p><b>Instruments de mesure et de contrôle ; contrôle automatique</b></p> <p>Comprend notamment les équipements d'aide à la navigation (boussoles, GPS...) et équipements de mesures géophysiques (matériels d'arpentage...), le matériel de radiodétection, radionavigation et radiosondage (radars...).</p> <p>Comprend aussi les instruments de mesure des poids (balances...), des longueurs (mètres, tables à dessin...), des grandeurs électriques (oscilloscopes, voltmètres, multimètres...), des grandeurs physiques ou chimiques (manomètres, analyseurs de gaz...), ainsi que leurs parties et accessoires.</p> <p><i>Ne comprend pas le branchement ou l'entretien des compteurs d'eau (41.00.0), de gaz (40.20.1) ou d'électricité (40.10.0).</i></p>	48211-12, 48220, 48231-33, 48241-45, 48251-53, 48261-65, 48270, 48281-84, 86510	8526, 9012, 9014 -17, 9024 -33

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

---

**Rubriques**

**Intitulés - Notes explicatives**

Correspondance  
**CITI rév.3**

---

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
33.00.3	<p>Lunettes, verres et montures</p> <p>Comprend tous les types de lunettes (correctrices, solaires, de protection), les verres et montures de lunettes.</p> <p>Comprend aussi les lentilles cornéennes et les parties et accessoires de montures de lunettes.</p>	48311a, 48312-13, 48352	9001[.3 -.5], 9003, 9004
33.00.4	<p>Matériel optique et photographique</p> <p>Comprend notamment les éléments et instruments optiques (lentilles, jumelles...), les appareils photographiques, les caméras cinématographiques, et leurs parties.</p> <p><i>Ne comprend pas les caméscopes (32.00.5).</i></p>	48311b, 48314-15, 48321-24, 48330, 48351, 48353	9001[.1, .2, .9], 9002, 9005, 9006[.1 -.5, .61, .69, .9], 9007, 9008, 9010, 9011, 9013
33.00.5	<p>Montres, pendules et horloges</p> <p>Comprend aussi les composants de montres et produits d'horlogerie, ainsi que l'installation, l'entretien et la réparation d'instruments de mesure du temps.</p> <p><i>Ne comprend pas la réparation de montres et horloges domestiques (52.50.0).</i></p>	48410, 48420, 48430, 48440, 48490	9101 -12, 9113[.1, .2], 9114
33.00.6	<p>Services d'installation, de réparation et de maintenance d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie</p> <p>Les matériels concernés ici sont uniquement les matériels professionnels.</p> <p><i>Ne comprend pas les services de réparation d'équipements domestiques (52.50.0).</i></p>	86570, 87154, 87220a	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 34</b>	<b>CONSTRUCTION DE VÉHICULES AUTOMOBILES</b>	34
	<p>Cette division comprend la construction de voitures particulières, de véhicules de loisir et de véhicules utilitaires. Elle inclut la fabrication de pièces destinées spécifiquement à des véhicules automobiles.</p> <p><i>Elle exclut la fabrication de motocycles (division 35), de tracteurs agricoles (division 29) ou la réparation automobile (division 50).</i></p>	
<b>Groupe 34.0</b>	<b>Construction de véhicules automobiles (1)</b>	341, 342, 343
<b>Classe 34.00</b>	<b>Construction de véhicules automobiles</b>	3410, 3420, 3430

(1) Compte tenu du faible développement de ces activités dans les États membres d'AFRISTAT, les trois groupes de la CITI ont été fondus en un seul.

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 34</b>	<b>PRODUITS DE LA CONSTRUCTION AUTOMOBILE</b>		
<b>Groupe 34.0</b>	<b>Véhicules automobiles</b>		
<b>Classe 34.00</b>	<b>Véhicules automobiles</b>		
34.00.1	Moteurs pour véhicules automobiles Comprend les moteurs pour voitures particulières, pour véhicules utilitaires et pour motocycles.	43121-23	8407.3, 8408.2
34.00.2	Voitures particulières Comprend aussi les voitures d'occasion.	49113	8703[.2 -.9]
34.00.3	Autobus et autocars Comprend aussi les minibus de plus de 10 places.	49112	8702
34.00.4	Véhicules utilitaires Comprend notamment les camions. Comprend aussi les camions-grues, les véhicules de pompiers, les bennes à ordures, etc.	44428, 49111, 49114-16, 49119, 49121	8701.2, 8703.1, 8704 -06
34.00.5	Carrosseries et remorques Comprend aussi les conteneurs. <i>Ne comprend pas les remorques agricoles (29.20.2).</i>	49210, 49221-22, 49229, 49232	8609, 8707, 8716[.1, .3, .4, .9]
34.00.6	Pièces et accessoires automobiles n.c.a. Comprend les équipements mécaniques pour moteurs (blocs-cylindres, culasses, bielles, soupapes...), les organes de transmission (boîtes de vitesse, embrayages...), de suspension (amortisseurs...), de freinage, de direction, les pots d'échappement, réservoirs, radiateurs, etc., ainsi que les équipements pour carrosserie automobile (ceintures de sécurité, parechocs...) <i>Ne comprend ni les moteurs pour véhicules automobiles (34.00.1), ni les équipements électriques (31.00.6), ni les sièges (36.12.1).</i>	43151, 49129, 49231	8409.9, 8708



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 35</b>	<b>AUTRES MATÉRIELS DE TRANSPORT</b>		
<b>Groupe 35.1</b>	<b>Produits de la construction navale ou aéronautique ; matériel ferroviaire roulant</b>		
<b>Classe 35.10 Produits de la construction navale ou aéronautique ; matériel ferroviaire roulant</b>			
35.10.1	Pirogues	49311a	8901.1a
35.10.2	Autres navires marchands Comprend les autres navires à passagers (paquebots...), les navires-citernes (pétroliers...), les bateaux frigorifiques (bananiers...), les cargos vraquiers et porte-conteneurs...	49311b, 49312-14	8901[.1b, .2 -.9]
35.10.3	Bateaux de pêche	49315	8902
35.10.4	Autres produits de la construction navale Comprend notamment les pousseurs et remorqueurs, les dragues et barges, les plates-formes pétrolières, ainsi que les bateaux de guerre. Comprend aussi les bouées et balises.	39370, 49316, 49319, 49320, 49390	8904 -08
35.10.5	Services de réparation navale	86439a, 87149a	
35.10.6	Bateaux de plaisance	49410, 49490, 87149b	8903
35.10.7	Produits de la construction aéronautique Comprend notamment les moteurs et turbines d'avions, les avions et les hélicoptères. Comprend aussi les lanceurs et satellites, les planeurs et ballons, les parties et éléments d'avions ainsi que l'entretien et la réparation des avions.	43131-34, 43152, 43155, 49611-12, 49621-23, 49630, 49640, 86439b, 87149c	8407.1, 8409.1, 8411[.1, .2, .91], 8412.1, 8801 -03, 8805
35.10.8	Matériel ferroviaire roulant Comprend les motrices et automotrices, les véhicules pour le service des voies, les voitures de voyageurs et les wagons de marchandises. Comprend aussi les pièces et parties de matériels ferroviaires roulant ainsi que l'entretien et la réparation de ces matériels.	49511-12, 49519, 49520, 49531-33, 49540, 86439c, 87149d	8601 -08

### Groupe 35.2 Autres équipements de transport

#### Classe 35.20 Autres équipements de transport

35.20.1	Motocycles et équipements pour motocycles	49911-13, 49941	8711, 8714.1
35.20.2	Cycles et équipements pour cycles	49921, 49942a	8712, 8714.9
35.20.3	Véhicules pour invalides	49922, 49942b	8713, 8714.2
35.20.4	Matériels de transport n.c.a. Comprend notamment les brouettes, les pousse-pousse, les charrettes à bras ou à traction animale.	49930	8716.8

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 36</b>	<b>FABRICATION DE MEUBLES ; ACTIVITÉS DE FABRICATION N.C.A</b>	36
	<p>Cette division regroupe la fabrication de meubles (groupe 36.1) ainsi qu'un certain nombre d'activités, assez disparates, de poids trop faible pour former une division, mais suffisamment spécialisées pour être spécifiées (groupe 36.2).</p> <p>Les productions correspondantes sont principalement destinées aux ménages.</p> <p>Si la réparation de meubles est classée dans la présente division, <i>la réparation des produits des autres branches relève en général de la division 52.</i></p>	
<b>Groupe 36.1</b>	<b>Fabrication de matelas et de meubles</b>	361
<b>Classe 36.11</b>	<b>Fabrication de matelas et sommiers</b>	3610a
<b>Classe 36.12</b>	<b>Fabrication de meubles</b>	3610b
<b>Groupe 36.2</b>	<b>Activités de fabrication n.c.a.</b>	369
<b>Classe 36.21</b>	<b>Bijouterie</b>	3691



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 36</b>	<b>MEUBLES ; PRODUITS DIVERS N.C.A.</b>		
<b>Groupe 36.1</b>	<b>Matelas et meubles</b>		
	<b>Classe 36.11 Matelas et sommiers</b>		
36.11.0	Matelas et sommiers	38150	9404[.1, .2]
	<b>Classe 36.12 Meubles</b>		
	Comprend les meubles en toutes matières (bois, rotin, plastique, métal...).		
36.12.1	Sièges Comprend aussi les sièges pour véhicules automobiles et autres moyens de transport. <i>Ne comprend pas les sièges pour dentistes (33.00.1).</i>	38111, 38112, 38119, 38160a	9401
36.12.2	Autres meubles	38121-22, 38130, 38140, 38160b, 86390,	9403
<b>Groupe 36.2</b>	<b>Produits divers n.c.a.</b>		
	<b>Classe 36.21 Bijoux et monnaies</b>		
36.21.1	Bijoux en métaux précieux Comprend les bijoux en or, platine ou argent, ou plaqué ou doublé de ces métaux, comportant éventuellement des perles, pierres précieuses, etc. <i>Ne comprend pas les articles de bijouterie fantaisie (36.24.3).</i>	38240a	7113, 7114
36.21.2	Pierres précieuses travaillées Comprend les diamants, perles fines et pierres précieuses, travaillées, non montées ; ainsi que les parures en diamants. Comprend aussi les articles pour laboratoires comportant des métaux précieux.	38220, 38230, 38240b	7101.22, 7102.29, 7102.39, 7103.9, 7104.9, 7105, 7115, 7116
36.21.3	Monnaies Comprend les monnaies ayant cours légal, ainsi que les médailles, en métaux précieux ou non. <i>Ne comprend pas les médailles sportives (28.20.4).</i>	38250	7118

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
<b>Classe 36.22</b>	<b>Fabrication d'instruments de musique</b>	3692
<b>Classe 36.23</b>	<b>Fabrication de bougies ou d'allumettes</b>	3699a
<b>Classe 36.24</b>	<b>Activités de fabrication diverses</b>	3693, 3694, 3699b

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 36.22 Instruments de musique</b>			
36.22.0	Instruments de musique Comprend aussi la réparation et l'entretien des instruments de musique.	38310, 38320, 38330, 38340, 38350, 38360, 87290c	92
<b>Classe 36.23 Bougies et allumettes</b>			
36.23.1	Bougies	38999a	3406
36.23.2	Allumettes et briquets	38994a, 38995, 38998, 38999b	3605, 3606, 9613, 9614
<b>Classe 36.24 Autres produits divers</b>			
36.24.1	Articles de sport	38410, 38420, 38430, 38440, 38450	4203.21, 9506, 9507
36.24.2	Jeux et jouets	38510, 38520, 38530, 38540, 38550, 38560, 38570, 38580, 38590	9501 -04
36.24.3	Articles de bijouterie fantaisie	38997	7117
36.24.4	Articles de brosse	38993	9603
36.24.5	Articles d'écriture et de bureau Comprend notamment les stylos et crayons à bille, les stylos à plume, les crayons, ainsi que les tampons encreurs, les dateurs, etc.	38911-12	9608 -12
36.24.6	Postiches et perruques	38972	6703, 6704
36.24.7	Autres produits divers n.c.a. Comprend notamment les parapluies, cannes, les boutons, les landaus et poussettes, les articles de coiffure (peignes, barrettes...) et de toilette.	38600, 38921-24, 38930, 38991, 38994b, 38996, 38999c	4206, 5904, 6601 -03, 6701, 6702, 8715, 9023, 9505, 9508, 9601, 9602, 9604, 9606, 9607, 9615 - 18

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 37</b>	<b>RÉCUPÉRATION</b>  L'activité de récupération consiste à produire, à partir de déchets provenant d'une autre unité, des matières premières, dites secondaires. Ces matières premières sont classées avec celles issues des activités de fabrication. Il s'ensuit qu'il n'y a pas de produits spécifiques associés à cette activité. Pour être classée dans cette division, une unité ne doit pas utiliser elle-même les matières premières qu'elle fabrique (elle est alors classée en fonction du produit fabriqué), mais doit les vendre à une autre unité.	37
<b>Groupe 37.0</b>	<b>Récupération</b>	371, 372
<b>Classe 37.00</b>	<b>Récupération</b>	3710, 3720

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	Correspondance <b>CPC1.0</b>	Correspondance <b>SH96</b>
------------------	---------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------

**PAS DE PRODUITS ASSOCIES, PAR CONSTRUCTION**

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION E</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET D'EAU</b>	<b>E</b>
	<p>Cette section comprend des activités organisées en réseau : production localisée puis acheminée jusqu'aux utilisateurs raccordés au réseau. Les produits concernés sont l'électricité, le gaz et l'eau.</p> <p>Elle comprend la production, la gestion des infrastructures, et la distribution aux utilisateurs. Ces différents rôles peuvent être exercés par une même unité ou, de plus en plus, par des unités distinctes.</p>	
<b>Division 40</b>	<b>PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ</b>	<b>40</b>
	<p>Cette division comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la production, le transport et la distribution d'électricité. Cette électricité peut être de toutes origines : thermique, hydraulique, solaire, etc.,</li> <li>- la production, le transport et la distribution par conduites de combustibles gazeux,</li> <li>- la production de frigories (pains de glace), la production et la distribution de calories (vapeur et eau chaude).</li> </ul> <p><i>Cette division ne comprend ni le transport de gaz naturel par gazoducs (division 60), ni la commercialisation de gaz en bouteilles (division 52).</i></p>	
<b>Groupe 40.1</b>	<b>Production et distribution d'électricité</b>	<b>401</b>
<b>Classe 40.10</b>	<b>Production et distribution d'électricité</b>	<b>4010</b>
<b>Groupe 40.2</b>	<b>Production de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux</b>	<b>402, 403</b>
<b>Classe 40.20</b>	<b>Production de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux</b>	<b>4020, 4030</b>

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### SECTION E            ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAU

---

#### Division 40            ÉLECTRICITÉ, GAZ ET CHALEUR

##### Groupe 40.1        Électricité

###### Classe 40.10 Électricité

40.10.0	Électricité Comprend aussi la location et l'entretien des compteurs d'électricité.	17100, 33720, 69110, 86221	2716, 2844.5
---------	---	----------------------------	--------------

##### Groupe 40.2        Gaz distribué et supports énergétiques

###### Classe 40.20 Gaz distribué et supports énergétiques

40.20.1	Gaz distribué Comprend aussi la location et l'entretien des compteurs de gaz.	17200, 69120, 86222	2705
40.20.2	Supports énergétiques Comprend notamment la glace en pains ou en éclats (glace hydrique).	17300, 69220, 86224	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 41</b>	<b>CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU</b>  Cette division comprend la production (captage et traitement) et la distribution d'eau, par canalisations. <i>Elle ne comprend pas l'exploitation des systèmes d'irrigation (division 01), la production d'eaux de table (division 15), ni l'épuration des eaux usées (division 90).</i> Cependant, par convention, les unités qui assurent à la fois la distribution d'eau et l'épuration des eaux usées sont classées dans la présente division.	41
<b>Groupe 41.0</b>	<b>Captage, traitement et distribution d'eau</b>	410
<b>Classe 41.00</b>	<b>Captage, traitement et distribution d'eau</b>	4100



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

**Division 41      EAU DISTRIBUÉE**

**Groupe 41.0    Eau distribuée**

**Classe 41.00 Eau distribuée**

41.00.0	Eau distribuée Comprend aussi la location et l'entretien des compteurs d'eau. Comprend aussi le portage d'eau. <i>Ne comprend ni la glace hydrique (40.20.2), ni les eaux de table (15.92.1), ni l'exploitation de systèmes d'irrigation (01.60.1).</i>	18000, 69210, 86223
---------	--	---------------------

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION F</b>	<b>CONSTRUCTION</b>	F
<b>Division 45</b>	<b>CONSTRUCTION</b>	45
	<p>L'organisation de cette division repose sur les étapes successives d'une construction : préparation du site (groupe 45.1), travaux de gros-œuvre (45.2), travaux d'installations (45.3) et de finition (45.4). En outre, la location de matériel avec opérateur est un substitut à certaines prestations de travaux, et fait l'objet d'un groupe distinct (45.5). Ces activités font très souvent appel à des sous-traitants.</p> <p>En tant que tel, le montage ou l'installation d'équipements conçus pour que le bâtiment fonctionne (ascenseurs, sanitaires...) relève de la présente division. <i>Mais le montage ou l'installation d'équipements industriels relève des activités de fabrication.</i></p> <p>Une unité qui fabrique des éléments constitutifs d'une construction, vend une partie de sa production et installe elle-même l'autre partie, sera classée en industrie manufacturière ou en construction en fonction du nombre d'éléments vendus comparé au nombre d'éléments installés.</p> <p>La fabrication de matériaux de construction, de menuiseries ou d'éléments à monter ne relève pas de cette division. De même, le montage ou l'installation d'équipements industriels relève de l'industrie manufacturière.</p>	
<b>Groupe 45.1</b>	<b>Préparation des sites</b>	451
<b>Classe 45.10</b>	<b>Préparation des sites</b>	4510
<b>Groupe 45.2</b>	<b>Construction de bâtiments ; génie civil</b>	452
<b>Classe 45.21</b>	<b>Construction de bâtiments</b>	4520a

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### SECTION F TRAVAUX DE CONSTRUCTION

#### Division 45 TRAVAUX DE CONSTRUCTION

#### Groupe 45.1 Travaux de préparation des sites

##### Classe 45.10 Travaux de préparation des sites

45.10.1	Travaux de démolition et de terrassement Comprend aussi les travaux de préparation de sites miniers.	54310, 54320a, 54330
45.10.2	Travaux de forages et de sondages <i>Ne comprend ni le forage de puits d'eau (45.22.3), ni les forages pour l'extraction d'hydrocarbures (11.20.0).</i>	54320b

#### Groupe 45.2 Travaux de construction de bâtiments ou de génie civil

##### Classe 45.21 Travaux de construction de bâtiments

45.21.1	Travaux de construction de logements	54111-12
45.21.2	Travaux de construction d'autres bâtiments complets ou de gros-oeuvre Comprend le montage d'échafaudages, les travaux courants de maçonnerie, les travaux sur toitures (charpente, couverture, mise en place de gouttières...), ainsi que les travaux d'étanchéification.	54121-22, 54129a
45.21.3	Travaux spécialisés de construction de bâtiments	54522, 54530, 54560, 54570



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 45.22 Travaux de génie civil</b>			
45.22.1	Travaux de construction d'ouvrages d'art et de réseaux Comprend les travaux de construction de ponts et tunnels, de réseaux et de lignes à grande distance, de réseaux urbains et locaux, d'ouvrages industriels (raffineries...), d'installations sportives, ainsi que les travaux de montage sur chantier d'éléments préfabriqués.	54129b, 54220, 54241-42, 54251-52, 54260, 54270a, 54290, 54400	
45.22.2	Travaux de construction de chaussées Comprend les travaux de construction du corps et de revêtement des chaussées, les travaux de construction de voies ferrées, de pistes d'aviation, la marquage des chaussées, ainsi que les travaux de construction de sols sportifs ou récréatifs (terrains de sport, golfs...).	54210, 54270b	
45.22.3	Autres travaux de génie civil Comprend notamment les travaux maritimes et fluviaux, la réalisation de fondations spéciales, le forage de puits d'eau, les travaux spéciaux de béton, ainsi que le montage d'ossatures métalliques.	54230, 54341, 54511-12, 54521, 54540, 54550, 54590	

### **Groupe 45.3 Travaux d'installation**

#### **Classe 45.30 Travaux d'installation**

45.30.1	Travaux d'installation électrique Comprend notamment les travaux d'installation électrique dans les bâtiments, les travaux d'installation de systèmes d'alarme et d'antennes, d'ascenseurs, et de lignes de communication. Comprend aussi les travaux d'installation de systèmes d'éclairage public.	54611-14, 54619, 54631-32, 54691	
45.30.2	Travaux de plomberie et de climatisation Comprend notamment les travaux d'installation de distribution d'eau, de gaz, et les travaux d'installation de climatisation.	54342, 54621-22, 54640	
45.30.3	Autres travaux d'installation Comprend notamment les travaux d'isolation, le montage de clôture et de grilles, les travaux d'installation d'enseignes.	54650, 54699, 54770	

### **Groupe 45.4 Travaux de finition**

#### **Classe 45.40 Travaux de finition**

45.40.1	Travaux de plâtrerie, revêtement des sols et des murs Concerne aussi bien les revêtements extérieurs qu'intérieurs. Comprend aussi l'agencement de lieux de vente.	54720, 54740, 54750, 54760, 54790	
45.40.2	Travaux de menuiserie et de vitrerie	54710, 54760	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
------------------	---------------------------------------	--------------------------------------

<b>Groupe 45.5</b>	<b>Location de matériel de construction avec opérateur</b>	455
<b>Classe 45.50</b>	<b>Location de matériel de construction avec opérateur</b>	4550

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
45.40.3	<p>Comprend le montage de fermetures de bâtiments et de menuiseries métalliques, ainsi que les aménagements intérieurs en bois ou en matière plastique.</p> <p>Travaux de peinture en bâtiment</p> <p>Comprend les travaux de peinture intérieure et extérieure des bâtiments, ainsi que les travaux de peinture sur ouvrages divers (ossatures métalliques, coques de navires...).</p> <p><i>Ne comprend pas le marquage des chaussées (45.22.2).</i></p>	54730	

### **Groupe 45.5 Services de location de matériel de construction avec opérateur**

#### **Classe 45.50 Services de location de matériel de construction avec opérateur**

45.50.0	Services de location de matériel de construction avec opérateur	54800	
---------	---	-------	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION G</b>	<p><b>COMMERCE ; RÉPARATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET D'ARTICLES DOMESTIQUES</b></p> <p>L'activité de commerce consiste fondamentalement à revendre en l'état une marchandise. Certaines activités connexes sont également rattachées à cette section :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intermédiaires de commerce,</li> <li>- réparation automobile,</li> <li>- réparation d'articles domestiques.</li> </ul> <p>Les intermédiaires de commerce interviennent dans le processus de vente mais ne sont pas propriétaires des marchandises. Ils sont rémunérés par une commission, différence entre le prix payé par le client et le prix perçu par le fournisseur (producteur ou commerçant).</p> <p><i>Les producteurs qui vendent eux-mêmes leur production ne sont pas considérés comme des commerçants, même s'ils possèdent des établissements dédiés à la vente (boutique...).</i></p> <p>On considère que la notion de revente en l'état peut recouvrir certaines transformations mineures : classement, fractionnement, conditionnement... Par exemple, la mise en bouteille de liquides achetés en vrac reste une activité commerciale.</p> <p>Ne sont pas considérées comme activités de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ventes aux enchères,</li> <li>- les transactions sur biens immobiliers,</li> <li>- les reventes de services (ex : agences de voyage),</li> <li>- les transactions sur certains instruments financiers.</li> </ul> <p>La distinction entre commerce de gros et commerce de détail est indépendante des quantités vendues et se réfère plutôt à la nature de la clientèle. Le commerce de gros peut concerner la quasi-totalité des marchandises et les transactions se font essentiellement entre professionnels ; le client est en principe une entreprise ou un détaillant. Le commerce de détail s'adresse essentiellement aux particuliers et la gamme des ventes concerne principalement les produits allant en consommation des ménages. La section G regroupe trois divisions.</p>	G
<b>Division 50</b>	<p><b>COMMERCE ET RÉPARATION D'AUTOMOBILES</b></p> <p>Cette division concerne les véhicules automobiles (y compris les véhicules utilitaires et les motos) , qu'il s'agisse de leur commerce, de gros ou de détail, ou de leur réparation. Elle comprend également le commerce de pièces automobiles et le commerce de détail de carburants.</p>	50
<b>Groupe 50.1</b>	<b>Commerce de véhicules automobiles</b>	501
<b>Classe 50.10</b>	<b>Commerce de véhicules automobiles</b>	5010



# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CPC1.0</b>	<b>Correspondance SH96</b>
------------------	---------------------------------------	----------------------------------	--------------------------------

<b>SECTION G</b>	<b>VENTES ; SERVICES DE RÉPARATION AUTOMOBILE ET D'ARTICLES DOMESTIQUES</b>
------------------	---

---

<b>Division 50</b>	<b>VENTES ET SERVICES DE RÉPARATION</b>
--------------------	---

<b>Groupe 50.1</b>	<b>Vente de véhicules automobiles</b>
--------------------	---------------------------------------

<b>Classe 50.10</b>	<b>Vente de véhicules automobiles</b>
---------------------	---------------------------------------

50.10.0	Vente de véhicules automobiles Comprend la vente, en gros ou au détail, de véhicules automobiles, neufs ou d'occasion.	61181a, 61281a, 62281a
---------	---	---------------------------

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 50.2</b>	<b>Entretien et réparation de véhicules automobiles</b>	502
<b>Classe 50.20</b>	<b>Entretien et réparation de véhicules automobiles</b>	5020
<b>Groupe 50.3</b>	<b>Commerce de pièces et d'accessoires automobiles</b>	503
<b>Classe 50.30</b>	<b>Commerce de pièces et d'accessoires automobiles</b>	5030
<b>Groupe 50.4</b>	<b>Commerce et réparation de motocycles</b>	504
<b>Classe 50.41</b>	<b>Commerce de motocycles et accessoires</b>	5040a
<b>Classe 50.42</b>	<b>Réparation de motocycles</b>	5040b
<b>Groupe 50.5</b>	<b>Commerce de détail de carburants</b>	505
<b>Classe 50.50</b>	<b>Commerce de détail de carburants</b>	5050

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 50.2 Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles</b>			
<b>Classe 50.20 Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles</b>			
50.20.0	Services d'entretien et de réparation de véhicules automobiles Comprend aussi les services de réparation des chambres à air, les services de lavage et de nettoyage des véhicules automobiles.	87141, 87143	
<b>Groupe 50.3 Vente de pièces et d'accessoires automobiles</b>			
<b>Classe 50.30 Vente de pièces et d'accessoires automobiles</b>			
50.30.0	Vente de pièces et d'accessoires automobiles	61181b, 61281b, 62281b	
<b>Groupe 50.4 Vente et services de réparation de motocycles</b>			
<b>Classe 50.41 Vente de motocycles et accessoires</b>			
50.41.0	Vente de motocycles et accessoires	61181c, 61281c, 62281c	
<b>Classe 50.42 Services de réparation de motocycles</b>			
50.42.0	Services de réparation de motocycles <i>Ne comprend pas les services de réparation de cycles (52.50.0).</i>	87142	
<b>Groupe 50.5 Vente au détail de carburants</b>			
<b>Classe 50.50 Vente au détail de carburants</b>			
50.50.0	Vente au détail de carburants	62291a	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 51</b>	<b>COMMERCE DE GROS ET ACTIVITÉS D'INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE DE GROS</b>	51
	<p>Cette division regroupe les activités des intermédiaires du commerce de gros (groupe 51.1), puis le commerce de gros de différentes gammes de produits : produits agricoles et alimentaires (51.2), biens de consommation non alimentaires (51.3), produits intermédiaires non agricoles (51.4), machines, équipements et fournitures industriels (51.5), autres (51.6).</p> <p><i>Le commerce de gros de véhicules automobiles relève de la division 50. Le commerce de gros de carburant figure lui dans la présente division (classe 51.41).</i></p>	
<b>Groupe 51.1</b>	<b>Activités d'intermédiaires du commerce de gros</b>	511
<b>Classe 51.10</b>	<b>Activités d'intermédiaires du commerce de gros</b>	5110
<b>Groupe 51.2</b>	<b>Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, de produits alimentaires, boissons et tabacs</b>	512
<b>Classe 51.21</b>	<b>Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux</b>	5121a
<b>Classe 51.22</b>	<b>Commerce de gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs</b>	5121b

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### Division 51      VENTES EN GROS ET SERVICES D'INTERMÉDIAIRES DU COMMERCE DE GROS

#### Groupe 51.1      Services d'intermédiaires du commerce de gros

##### Classe 51.10 Services d'intermédiaires du commerce de gros

51.10.0	Services d'intermédiaires du commerce de gros	61172a, 61211, 61213-15, 61219, 61221-29, 61231-34, 61241-46, 61249, 61251-56, 61259, 61261-65, 61271-76, 61282-87, 61289, 61291-96, 61299
---------	---	--

#### Groupe 51.2      Vente en gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, de produits alimentaires, boissons et tabacs

##### Classe 51.21 Vente en gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux

51.21.1	Vente en gros de céréales Comprend aussi la vente en gros de semences.	61111a
51.21.2	Vente en gros d'oléagineux	61111b
51.21.3	Vente en gros de café, thé, cacao et épices Comprend aussi la vente en gros de café torréfié, de beurre de cacao, de cacao en masse ou en poudre.	61127
51.21.4	Vente en gros de fruits et légumes frais	61121a
51.21.5	Vente en gros d'aliments pour animaux	61111c
51.21.6	Vente en gros d'autres produits agricoles bruts	61112-13, 61119

##### Classe 51.22 Vente en gros d'animaux vivants, de peaux et cuirs

51.22.1	Vente en gros d'animaux vivants	61114
51.22.2	Vente en gros de peaux et cuirs	61115

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Classe 51.23</b>	<b>Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	5122
<b>Groupe 51.3</b>	<b>Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires</b>	513
<b>Classe 51.31</b>	<b>Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures</b>	5131
<b>Classe 51.32</b>	<b>Commerce de gros de produits pharmaceutiques et médicaux</b>	5139a
<b>Classe 51.33</b>	<b>Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires divers</b>	5139b
<b>Groupe 51.4</b>	<b>Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles</b>	514
<b>Classe 51.41</b>	<b>Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés</b>	5141

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 51.23 Vente en gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>			
51.23.0	Vente en gros de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	61121b, 61122-26, 61128-29	
<b>Groupe 51.3 Vente en gros de biens de consommation non alimentaires</b>			
<b>Classe 51.31 Vente en gros de textiles, habillement et chaussures</b>			
51.31.0	Vente en gros de textiles, habillement et chaussures	61131-34	
<b>Classe 51.32 Vente en gros de produits pharmaceutiques et médicaux</b>			
51.32.0	Vente en gros de produits pharmaceutiques et médicaux Les produits visés sont les médicaments, les produits vétérinaires, les produits à usage médical, chirurgical ou dentaire, ainsi que les instruments de diagnostic ou de thérapie, le mobilier chirurgical, etc.	61173-74	
<b>Classe 51.33 Vente en gros de biens de consommation non alimentaires divers</b>			
51.33.0	Vente en gros de biens de consommation non alimentaires divers	61141-44, 61145a, 61146, 61149, 61151- 56, 61159, 61163, 61175-76, 61187a, 61194	
<b>Groupe 51.4 Vente en gros de produits intermédiaires non agricoles</b>			
<b>Classe 51.41 Vente en gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés</b>			
51.41.0	Vente en gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés. Comprend aussi la vente en gros de charbon de bois.	61191	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Classe 51.42</b>	<b>Commerce de gros de bois</b>	5143a
<b>Classe 51.43</b>	<b>Commerce de gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie</b>	5143b
<b>Classe 51.44</b>	<b>Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles divers</b>	5142, 5149
<b>Groupe 51.5</b>	<b>Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures industriels</b>	515
<b>Classe 51.51</b>	<b>Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures électriques</b>	5150a
<b>Classe 51.52</b>	<b>Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures mécaniques</b>	5150b
<b>Groupe 51.6</b>	<b>Autres commerces de gros</b>	519
<b>Classe 51.60</b>	<b>Autres commerces de gros</b>	5190



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 51.42 Vente en gros de bois</b>			
51.42.0	Vente en gros de bois Comprend la vente en gros de bois bruts et des produits du sciage.	61161a, 61193	
<b>Classe 51.43 Vente en gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie</b>			
51.43.0	Vente en gros d'autres matériaux de construction, quincaillerie et fournitures pour plomberie	61145b, 61161b, 61162, 61164-65	
<b>Classe 51.44 Vente en gros de produits intermédiaires non agricoles divers</b>			
51.44.1	Vente en gros de produits chimiques	61171	
51.44.2	Vente en gros d'autres produits intermédiaires non agricoles n.c.a.	61172b, 61192, 61195-96, 61199	
<b>Groupe 51.5 Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures industriels</b>			
<b>Classe 51.51 Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures électriques</b>			
51.51.1	Vente en gros de machines de bureau et de matériel informatique	61183-84, 61186a	
51.51.2	Vente en gros d'autres machines, équipements et fournitures électriques	61187b	
<b>Classe 51.52 Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures mécaniques</b>			
51.52.0	Vente en gros de machines, d'équipements et fournitures mécaniques	61182, 61185, 61186b, 61187c, 61189	
<b>Groupe 51.6 Autres ventes en gros</b>			
<b>Classe 51.60 Autres ventes en gros</b>			
51.60.0	Autres ventes en gros Il s'agit ici de ventes en gros non spécialisées sur une gamme de produits déterminée.	61187d	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 52</b>	<b>COMMERCE DE DÉTAIL ET RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES</b>	52
	<p>Contrairement à la division précédente, ce ne sont pas les gammes de produits qui permettent de différencier les groupes mais la forme ou le lieu de vente : magasin non spécialisé (groupe 52.1), magasin spécialisé (52.2), hors magasin (52.4). Le commerce de détail de biens d'occasion (groupe 52.3) et la réparation d'articles personnels et domestiques (52.5) sont également isolés. Les gammes de produits interviennent cependant au niveau des classes.</p> <p>Les activités des intermédiaires du commerce de détail sont présents dans cette division mais ne sont pas distinguées des activités de commerce proprement dit.</p> <p><i>Le commerce de détail de véhicules automobiles, de leurs pièces détachées, de carburant ainsi que la réparation automobile ressortent de la division 50.</i></p>	
<b>Groupe 52.1</b>	<b>Commerce de détail en magasin non spécialisé</b>	521
<b>Classe 52.10</b>	<b>Commerce de détail en magasin non spécialisé</b>	5211, 5219
<b>Groupe 52.2</b>	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé</b>	522, 523
<b>Classe 52.21</b>	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	5220
<b>Classe 52.22</b>	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté</b>	5231
<b>Classe 52.23</b>	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>	5232

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 52</b>	<b>VENTE AU DÉTAIL ET SERVICES DE RÉPARATION D'ARTICLES DOMESTIQUES</b>		
<b>Groupe 52.1</b>	<b>Vente au détail en magasin non spécialisé</b>		
	<b>Classe 52.10 Vente au détail en magasin non spécialisé</b>		
52.10.1	Vente au détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire		
52.10.2	Vente au détail en magasin non spécialisé sans prédominance alimentaire		
<b>Groupe 52.2</b>	<b>Vente au détail en magasin spécialisé</b>		
	<b>Classe 52.21 Vente au détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>		
52.21.0	Vente au détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés	62221-29	
	<b>Classe 52.22 Vente au détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux, de parfumerie et de produits de beauté</b>		
52.22.1	Vente au détail en magasin spécialisé de produits pharmaceutiques et médicaux	62273-74	
52.22.2	Vente au détail en magasin spécialisé de parfumerie et de produits de beauté	62275	
	<b>Classe 52.23 Vente au détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>		
52.23.0	Vente au détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir	62231, 62233-34, 62256	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Classe 52.24</b>	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique</b>	5233
<b>Classe 52.25</b>	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre et articles techniques en verre</b>	5234
<b>Classe 52.26</b>	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de papeterie</b>	5239a
<b>Classe 52.27</b>	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs, d'articles optiques et photographiques et de matériels de télécommunication</b>	5239b
<b>Classe 52.28</b>	<b>Commerce de détail en magasin spécialisé de cycles et autres produits n.c.a.</b>	5239c
<b>Groupe 52.3</b>	<b>Commerce de détail de biens d'occasion</b>	524
<b>Classe 52.30</b>	<b>Commerce de détail de biens d'occasion</b>	5240

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 52.24 Vente au détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique</b>			
52.24.0	Vente au détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique Comprend aussi la vente au détail en magasin spécialisé de verrerie de table.	62232, 62241, 62242a, 62243-46, 62249	
<b>Classe 52.25 Vente au détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre et articles techniques en verre</b>			
52.25.0	Vente au détail en magasin spécialisé de quincaillerie, peintures, verre et articles techniques en verre <i>Ne comprend pas la vente au détail en magasin spécialisé de verrerie de table (52.24.0).</i>	62259a, 62261-62, 62264-65	
<b>Classe 52.26 Vente au détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de papeterie</b>			
52.26.0	Vente au détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de papeterie	62251a, 62294	
<b>Classe 52.27 Vente au détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs, de matériels de télécommunication, d'articles optiques et photographiques</b>			
52.27.1	Vente au détail en magasin spécialisé de matériels de bureau, d'ordinateurs et de matériels de télécommunication	62242b, 62283-84	
52.27.2	Vente au détail en magasin spécialisé d'articles optiques et photographiques	62252	
<b>Classe 52.28 Vente au détail en magasin spécialisé de cycles et autres produits n.c.a.</b>			
52.28.0	Vente au détail en magasin spécialisé de cycles et autres produits n.c.a.	62211-12, 62214-15, 62219, 62253-55, 62259b, 62263, 62272, 62291b, 62299	
<b>Groupe 52.3 Vente au détail de biens d'occasion</b>			
<b>Classe 52.30 Vente au détail de biens d'occasion</b>			
52.30.0	Vente au détail de biens d'occasion	62251b, 62259c	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Groupe 52.4</b>	<b>Commerce de détail hors magasin</b>	525
<b>Classe 52.41</b>	<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons</b>	5252a
<b>Classe 52.42</b>	<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais</b>	5252b
<b>Classe 52.43</b>	<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>	5252c
<b>Classe 52.44</b>	<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>	5252d
<b>Classe 52.45</b>	<b>Commerce de détail sur éventaires et marchés d'articles non alimentaires</b>	5252e
<b>Classe 52.46</b>	<b>Autres commerces de détail hors magasin</b>	5251, 5259
<b>Groupe 52.5</b>	<b>Réparation d'articles personnels et domestiques</b>	526
<b>Classe 52.50</b>	<b>Réparation d'articles personnels et domestiques</b>	5260

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 52.4 Vente au détail hors magasin</b>			
<b>Classe 52.41 Vente au détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons</b>			
52.41.0	Vente au détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons		
<b>Classe 52.42 Vente au détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais</b>			
52.42.0	Vente au détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais		
<b>Classe 52.43 Vente au détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules, et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés</b>			
52.43.0	Vente au détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules, et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés		
<b>Classe 52.44 Vente au détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir</b>			
52.44.0	Vente au détail sur éventaires et marchés de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir		
<b>Classe 52.45 Vente au détail sur éventaires et marchés d'articles non alimentaires divers</b>			
52.45.1	Vente au détail sur éventaires et marchés de livres, journaux et articles de papeterie		
52.45.2	Vente au détail sur éventaires et marchés d'articles de maison divers		
52.45.3	Vente au détail sur éventaires et marchés d'articles personnels divers		
<b>Classe 52.46 Autres ventes au détail hors magasin</b>			
52.46.0	Autres ventes au détail hors magasin Comprend notamment la vente ambulante, la vente par correspondance, par Internet.		
<b>Groupe 52.5 Services de réparation d'articles personnels et domestiques</b>			
<b>Classe 52.50 Services de réparation d'articles personnels et domestiques</b>			
52.50.0	Services de réparation d'articles personnels et domestiques Comprend notamment la réparation de chaussures et articles en cuir, d'appareils électriques à usage domestique, de téléviseurs et appareils de radio, de montres, horloges et bijoux, de vêtements et articles textiles, de cycles.	87151, 87210, 87220b, 87230, 87290d	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION H</b>	<b>HÔTELS ET RESTAURANTS</b>	<b>H</b>
	<p>Cette section vise le classement des unités exerçant les activités d'hébergement, de restauration et de fourniture de boissons hors du domicile des clients.</p> <p>La différence entre le service d'hébergement et le service du logement (division 70) tient à ce que le lieu d'hébergement ne constitue pas le domicile de la personne qui y loge (sauf exception). Le service d'hébergement est en général rendu pour une période de courte durée, ou du moins pour une durée déterminée.</p> <p>Le service de restauration suppose d'une part une transformation significative des ingrédients, et d'autre part la possibilité de consommer sur place associée à un minimum d'installations permanentes.</p> <p>La fourniture d'aliments revendus pratiquement en l'état, même pour une consommation immédiate, relève du commerce de détail alimentaire (division 52).</p> <p>La fourniture d'aliments ayant subi une transformation significative, mais en dehors de toute installation permanente, relève des activités de fabrication alimentaire (division 15).</p> <p>Les restaurants incluent toutes formes de restauration (circuits, paillotes, maquis, cantines...) y compris les traiteurs.</p> <p>De même, la fourniture de boissons suppose nécessairement la possibilité de consommer sur place. Les débits de boissons incluent les bars-dancings, buvettes, cafés... les boissons pouvant être alcoolisées ou non.</p>	
<b>Division 55</b>	<b>HÔTELS ET RESTAURANTS</b>	<b>55</b>
<b>Groupe 55.1</b>	<b>Hôtels et autres moyens d'hébergement de courte durée</b>	<b>551</b>
<b>Classe 55.10</b>	<b>Hôtels et autres moyens d'hébergement de courte durée</b>	<b>5510</b>
<b>Groupe 55.2</b>	<b>Restaurants, débits de boissons</b>	<b>552</b>
<b>Classe 55.21</b>	<b>Restaurants</b>	<b>5520a</b>
<b>Classe 55.22</b>	<b>Bars, cafés et autres débits de boissons</b>	<b>5520b</b>



# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

## SECTION H                    SERVICES D'HÔTELLERIE ET DE RESTAURATION

---

### Division 55                    SERVICES D'HÔTELLERIE ET DE RESTAURATION

#### Groupe 55.1                Services d'hôtellerie et autres services d'hébergement

##### Classe 55.10 Services d'hôtellerie et autres services

55.10.0	Services d'hôtellerie et autres services d'hébergement Comprend aussi les pensions et demi-pensions, les services des centres de vacances pour enfants et adolescents, l'hébergement en logements meublés, les services des voitures-lits et couchettes, l'hébergement des étudiants en résidence universitaire.	63110, 63191-95, 63199
---------	---	---------------------------

#### Groupe 55.2                Services de restauration, services des débits de boissons

##### Classe 55.21 Services de restauration

55.21.0	Services de restauration Comprend les services de restauration à la table, les services des wagons-restaurants, les services de restauration en self-service et les services de restauration rapide (fourniture à un comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter dans des conditionnements jetables).  Comprend aussi les services des cantines, restaurants universitaires et des traiteurs (livraison et service à domicile de repas préparés).	63210, 63220, 63230, 63290
---------	---	-------------------------------

##### Classe 55.22 Services des bars, cafés et autres débits de

55.22.0	Services des bars, cafés et autres débits de boissons	63300
---------	---	-------

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>SECTION I</b>	<b>TRANSPORTS, ACTIVITÉS DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT ET COMMUNICATIONS</b>	I
	<p>Cette section rassemble les activités de transport proprement dites, les activités associées ainsi que les activités des postes et télécommunications. Les activités de transport proprement dites sont distinguées selon leur mode : terrestre, par eau, ou aérien.</p> <p>Le transport pour compte propre n'est pas distingué en tant que tel.</p>	
<b>Division 60</b>	<b>TRANSPORTS TERRESTRES</b>	60
	<p>Les transports ferroviaires (groupe 60.1) visent le transport interurbain, quand il s'agit de voyageurs. Les transports ferroviaires urbains de voyageurs font partie de la classe 60.22 « autres transports urbains de passagers ».</p> <p>Pour le groupe 60.2, on s'écarte délibérément de la CITI, ne retenant pas la coupure entre transports régulier et non régulier. Les véhicules peuvent être automobiles, à traction animale ou humaine; à deux, trois ou quatre roues.</p>	
<b>Groupe 60.1</b>	<b>Transports ferroviaires</b>	601
<b>Classe 60.10</b>	<b>Transports ferroviaires</b>	6010
<b>Groupe 60.2</b>	<b>Transports routiers de passagers</b>	602a
<b>Classe 60.21</b>	<b>Transports urbains de passagers</b>	6021a, 6022a
<b>Classe 60.22</b>	<b>Transports interurbains de passagers</b>	6021b, 6022b

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>SECTION I</b>	<b>SERVICES DE TRANSPORTS, D'AUXILIAIRES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATIONS</b>		
<b>Division 60</b>	<b>SERVICES DE TRANSPORTS TERRESTRES</b>		
<b>Groupe 60.1</b>	<b>Services de transports ferroviaires</b>		
	<b>Classe 60.10 Services de transports ferroviaires</b>		
60.10.1	Services de transports ferroviaires de passagers	64111	
60.10.2	Services de transports ferroviaires de marchandises	64121-24, 64129, 64130	
<b>Groupe 60.2</b>	<b>Services de transports routiers de passagers</b>		
	<b>Classe 60.21 Services de transports urbains de passagers</b>		
60.21.0	Services de transports urbains de passagers Comprend aussi les services de transports urbains de passagers par cyclomoteurs (taxis-motos) et les services de location de voitures avec chauffeur. <i>Ne comprend pas les services de location de voitures sans chauffeur (71.11.0).</i>	64112, 64211-12, 64221-22	
	<b>Classe 60.22 Services de transports routiers interurbains de passagers</b>		
60.22.0	Services de transports routiers interurbains de passagers	64213-14, 64219, 64223-24, 64229	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<small>Correspondance</small> <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 60.3</b>	<b>Transports routiers de marchandises</b>	602b
<b>Classe 60.30</b>	<b>Transports routiers de marchandises</b>	6023
<b>Groupe 60.4</b>	<b>Transports par conduites</b>	603
<b>Classe 60.40</b>	<b>Transports par conduites</b>	6030

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 60.3 Services de transports routiers de</b>			
<b>Classe 60.30 Services de transports routiers de marchandises</b>			
60.30.1	Services de transports routiers de produits pétroliers	64232a	
60.30.2	Services de transports routiers de grumes	64239a	
60.30.3	Services de transports routiers d'autres marchandises Comprend aussi la location de camions avec chauffeur.	64231, 64232b, 64233-36, 64239b, 64250	
<b>Groupe 60.4 Services de transports par conduites</b>			
<b>Classe 60.40 Services de transports par conduites</b>			
60.40.0	Services de transports par conduites Comprend notamment les services de transport par conduites de pétrole brut, de produits pétroliers raffinés, ou de gaz naturel.	64310, 64390	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 61</b>	<b>TRANSPORT PAR EAU</b>  Les transports maritimes et côtiers, comme les transports par voies maritimes intérieures, concernent indistinctement les personnes et les marchandises.	61
<b>Groupe 61.1</b>	<b>Transports maritimes et côtiers</b>	611
<b>Classe 61.10</b>	<b>Transports maritimes et côtiers</b>	6110
<b>Groupe 61.2</b>	<b>Transports par voies navigables</b> Les voies navigables visées ici sont les fleuves et rivières, les lacs et les lagunes. Ce groupe comprend aussi le flottage du bois.	612
<b>Classe 61.20</b>	<b>Transports par voies navigables</b>	6120

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 61</b>	<b>SERVICES DE TRANSPORTS PAR EAU</b>		
<b>Groupe 61.1</b>	<b>Services de transports maritimes et côtiers</b>		
	<b>Classe 61.10 Services de transports maritimes et côtiers</b>		
61.10.1	Services de transports maritimes et côtiers de passagers	65111, 65119	
61.10.2	Services de transports maritimes et côtiers de marchandises Comprend aussi la location de navires avec équipage.	65121-23, 65129, 65130, 65140	
<b>Groupe 61.2</b>	<b>Services de transports par voies navigables</b> Comprend aussi les services des bacs.		
	<b>Classe 61.20 Services de transports par voies navigables</b>		
61.20.1	Services de transports par voies navigables de passagers	65211, 65219	
61.20.2	Services de transports par voies navigables de marchandises	65221-22, 65229, 65230, 65240	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 62</b>	<b>TRANSPORTS AÉRIENS</b>  Les transports aériens concernent indistinctement les personnes et les marchandises.  La distinction régulier / non régulier qui existe dans la CITI n'a pas été retenue ici, le transport aérien non régulier étant peu développé.	62
<b>Groupe 62.0</b>	<b>Transports aériens</b>	621, 622
<b>Classe 62.00</b>	<b>Transports aériens</b>	6210, 6220



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

**Division 62      SERVICES DE TRANSPORTS AÉRIENS**

**Groupe 62.0      Services de transports aériens**

**Classe 62.00 Services de transports aériens**

62.00.1	Services de transports aériens réguliers de passagers	66110	
62.00.2	Services de transports aériens non réguliers de passagers	66120	
62.00.3	Services de transports aériens de marchandises Comprend aussi les transports spatiaux.	66210, 66290, 66300	
62.00.4	Services de location d'avions avec pilote Comprend aussi l'affrètement d'avions ou d'hélicoptères à la durée.	66400	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 63</b>	<b>ACTIVITÉS DES AUXILIAIRES DE TRANSPORT</b>	63
	<p>Les auxiliaires de transport viennent compléter les activités de transport proprement dites. On ne classe dans cette division que les unités qui rendent des services à des tiers.</p> <p>On distingue au sein de cette division les activités de manutention ou d'entreposage du fret (groupe 63.1), les activités d'exploitation d'infrastructures de transport, gares routières, ports et aéroports notamment (groupe 63.2) et les activités d'organisation des transports, des voyageurs ou du fret (groupe 63.3).</p>	
<b>Groupe 63.1</b>	<b>Manutention et entreposage</b>	630a
<b>Classe 63.11</b>	<b>Manutention</b>	6301
<b>Classe 63.12</b>	<b>Entreposage</b>	6302
<b>Groupe 63.2</b>	<b>Exploitation d'infrastructures de transport</b>	630b
<b>Classe 63.21</b>	<b>Exploitation d'infrastructures de transport terrestre</b>	6303a
<b>Classe 63.22</b>	<b>Activités portuaires</b>	6303b
<b>Classe 63.23</b>	<b>Activités aéroportuaires</b>	6303c

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 63</b>	<b>SERVICES D'AUXILIAIRES DE TRANSPORT</b>		
<b>Groupe 63.1</b>	<b>Services de manutention et d'entreposage</b>		
	<b>Classe 63.11 Services de manutention</b>		
63.11.0	Services de manutention <i>Ne comprend pas les services des porteurs (93.04.0).</i>	67110, 67190	
	<b>Classe 63.12 Services d'entreposage</b>		
63.12.0	Services d'entreposage	67210, 67220, 67290	
<b>Groupe 63.2</b>	<b>Services des infrastructures de transport</b>		
	<b>Classe 63.21 Services des infrastructures de transport terrestre</b>		
63.21.0	Services des infrastructures de transport terrestre Comprend les services des gares ferroviaires et routières de voyageurs, les services des parcs de stationnement temporaire.	67400, 67510, 67520, 67530, 67590	
	<b>Classe 63.22 Services portuaires</b>		
63.22.0	Services portuaires Comprend notamment les services des installations portuaires, les services de pilotage et de remorquage portuaire, les services d'aide à la navigation, les services des consignataires maritimes.	67300, 67610, 67620, 67630, 67690	
	<b>Classe 63.23 Services aéroportuaires</b>		
63.23.0	Services aéroportuaires Comprend notamment les services des installations aéroportuaires, le contrôle de l'espace aérien, les services des consignataires aériens.	67710, 67720, 67790	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 63.3</b>	<b>Activités d'organisation des transports</b>	630c
<b>Classe 63.31</b>	<b>Activités des agences de voyages</b>	6304
<b>Classe 63.32</b>	<b>Organisation du transport de fret</b>	6309

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 63.3 Services d'organisation des transports</b>			
<b>Classe 63.31 Services des agences de voyages</b>			
63.31.0	Services des agences de voyages Comprend notamment les services de commercialisation de titres de transport (y compris par les agences de compagnies aériennes). Comprend aussi les services des guides touristiques.	67811-13, 67820	
<b>Classe 63.32 Services d'organisation du transport de fret</b>			
63.32.0	Services d'organisation du transport de fret Comprend aussi les services rendus par les transitaires et commissionnaires.	67910, 67990	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 64</b>	<b>POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	64
	<p>Les activités de poste et de courrier (groupe 64.1) visent principalement l'acheminement et la distribution de plis postaux et de petits paquets. Elles peuvent être assurées par des structures publiques ou privées.</p> <p>Les télécommunications (groupe 64.2) consistent à transmettre de l'information, sans l'avoir produite ou modifiée. Les informations peuvent être orales (téléphone), écrites (télécopie), audiovisuelles (émissions hertziennes) ou constituées en banques de données (Internet).</p> <p>Cette division comprend aussi les unités qui permettent l'accès aux réseaux de communications, notamment les télé-boutiques et cybercafés.</p>	
<b>Groupe 64.1</b>	<b>Activités de poste et de courrier</b>	641
<b>Classe 64.10</b>	<b>Activités de poste et de courrier</b>	6411, 6412
<b>Groupe 64.2</b>	<b>Télécommunications</b>	642
<b>Classe 64.21</b>	<b>Exploitation de réseaux de télécommunication</b>	6420a
<b>Classe 64.22</b>	<b>Fourniture d'accès aux réseaux de télécommunication</b>	6420b

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 64</b>	<b>SERVICES DES POSTES ET</b>		
<b>Groupe 64.1</b>	<b>Services de poste et de courrier</b>		
<b>Classe 64.10 Services de poste et de courrier</b>			
64.10.1	Services des postes nationales	68111-13, 68119	
64.10.2	Autres services de courrier Comprend notamment l'acheminement express de courrier. Comprend aussi les services des coursiers urbains.	64240, 68120	
<b>Groupe 64.2</b>	<b>Services de télécommunications</b>		
<b>Classe 64.21 Services des réseaux de télécommunication</b>			
64.21.0	Services des réseaux de télécommunication Comprend notamment les services des téléphones publics et de radiotéléphonie mobile, les services de diffusion d'émissions de télévision ou de radio.	84110a, 84120a, 84130	
<b>Classe 64.22 Services d'accès aux réseaux de télécommunication</b>			
64.22.1	Services rendus par les téléboutiques	84120b	
64.22.2	Autres services d'accès aux réseaux de télécommunication Comprend notamment les services d'accès au Minitel et à Internet.	84110b, 84120c, 84200	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION J</b>	<b>ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	J
	<p>Les activités financières comprend l'intermédiation financière, les activités d'assurance ainsi que les activités qui leurs sont spécifiquement nécessaires.</p> <p>D'une manière générale, elles permettent la mise en relation, indirecte puisque par l'intermédiaire d'établissements financiers, des disponibilités financières des unités excédentaires et des besoins financiers des autres unités.</p>	
<b>Division 65</b>	<b>INTERMÉDIATION FINANCIÈRE</b>	65
	<p>L'intermédiation financière, au sens de la division 65, consiste à se procurer puis à redistribuer des fonds, à des fins autres que l'assurance ou le financement des retraites.</p> <p>Le fait de prêter ses propres fonds n'est pas considéré comme un service et se trouve donc exclu du champ des activités économiques.</p> <p>Les différents groupes de cette division correspondent aux différentes origines possibles des fonds redistribués.</p> <p>Les fonds peuvent ainsi provenir de dépôts réalisés par des clients, on parle alors d'intermédiation monétaire (groupe 65.1).</p> <p>Sont rattachée à ce groupe les activités de la banque centrale. <i>Le siège d'une banque centrale commune à plusieurs États est considéré comme exerçant des activités extraterritoriales.</i> Les agences nationales de cette banque centrale sont par contre classées au titre de l'intermédiation monétaire. Les caisses d'épargne, de crédit villageois font également partie de ce groupe.</p> <p>Lorsque les fonds ne proviennent pas de dépôts réalisés par des clients, on parle d'autre intermédiation financière (groupe 65.2). Ceci concerne notamment le crédit-bail, l'octroi de crédits par des institutions non monétaires (ne recevant pas de dépôts), et le placement de fonds sous une forme autre qu'un prêt : investissements en titres, mobiliers, notamment...</p>	
<b>Groupe 65.1</b>	<b>Intermédiation monétaire</b>	651
<b>Classe 65.11</b>	<b>Activités de banque centrale</b>	6511
<b>Classe 65.12</b>	<b>Autres intermédiations monétaires</b>	6519



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### SECTION J                    SERVICES FINANCIERS

---

#### Division 65                    SERVICES D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

#### Groupe 65.1                Services d'intermédiation monétaire

##### Classe 65.11 Services de banque centrale

65.11.0	Services de banque centrale  Comprend notamment la gestion des comptes de dépôts de l'État et des établissements de crédit, le contrôle des activités bancaires, la fixation des taux d'intérêts directeurs, la gestion des réserves de change et l'émission de billets.  Comprend aussi l'élimination des contrefaçons, l'information économique et financière liée aux activités bancaires.	71100a	
---------	---	--------	--

##### Classe 65.12 Autres services d'intermédiation monétaire

65.12.0	Autres services d'intermédiation monétaire  Comprend les services des banques de dépôts, chèques postaux et caisses d'épargne : notamment la collecte des dépôts de la clientèle, la tenue des comptes, les relevés bancaires, les services interbancaires, les prêts, emprunts et engagements interbancaires.	71100b, 71559a	
---------	--	----------------	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<small>Correspondance</small> <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 65.2</b>	<b>Intermédiation financière non monétaire</b>	659
<b>Classe 65.21</b>	<b>Crédit-bail et autres activités de crédit</b>	6591, 6592
<b>Classe 65.22</b>	<b>Autres intermédiations financières</b>	6599

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### Groupe 65.2    **Autres services d'intermédiation financière non monétaire**

#### Classe 65.21 Services de crédit

65.21.1	Services de crédit-bail Comprend les services de financement à crédit d'un bien durable, comprenant généralement un engagement de location pour la durée du bail, et une option d'achat en fin de bail. L'utilisateur bénéficie des avantages et supporte les risques liés à la chose louée.	71100c	
65.21.2	Autres services de crédit Comprend notamment les services de crédits à la clientèle rendus par des institutions n'appartenant pas au secteur bancaire (crédits à la consommation...).	71100d	

#### Classe 65.22 Autres services d'intermédiation financière

65.22.0	Autres services d'intermédiation financière Comprend notamment les services des fonds de placement, les services des organismes de placement collectif en valeurs mobilières.	71100e, 71200, 71511-12, 71519, 71532	
---------	--	---------------------------------------	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 66</b>	<b>ASSURANCE</b>	66
	<p>Cette division comprend, outre les activités d'assurance, la gestion des fonds de pension. L'assurance consiste à couvrir un risque (décès, maladie, responsabilité civile, dégâts matériels,...), à court ou à long terme, avec ou sans élément d'épargne.</p> <p>A la différence de la sécurité sociale obligatoire (division 75), ce risque est couvert dans le cadre d'un contrat établi sur un marché concurrentiel (libre choix de l'assureur par l'assuré).</p> <p>Cette division comprend aussi les activités de réassurance, ainsi que la gestion des tontines par capitalisation.</p>	
<b>Groupe 66.0</b>	<b>Assurance</b>	660
<b>Classe 66.01</b>	<b>Assurance-vie, capitalisation et caisses de retraite</b>	6601, 6602
<b>Classe 66.02</b>	<b>Assurance-dommages</b>	6603

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### Division 66 SERVICES D'ASSURANCE

#### Groupe 66.0 Services d'assurance

##### Classe 66.01 Services d'assurance-vie, de capitalisation et de gestion des caisses de retraite

66.01.0	Services d'assurance-vie, de capitalisation et de gestion des caisses de retraite Comprend les services d'assurance et de réassurance sur la vie, et les services de capitalisation, portant garantie d'un capital ou d'une rente ; ainsi que les services de gestion des caisses de retraite à adhésion individuelle procédant par capitalisation. <i>Ne comprend pas les services de sécurité sociale obligatoire (75.30.0).</i>	71311-12, 71410
---------	--	-----------------

##### Classe 66.02 Services d'assurance-dommages

66.02.0	Services d'assurance-dommages Comprend les services d'assurance et de réassurance concernant notamment la maladie et les accidents, les risques liés aux véhicules automobiles, aux transports, aux biens. Comprend aussi les services d'assurance de responsabilité civile.	71320, 71331-36, 71339, 71420, 71430
---------	--	---

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 67</b>	<b>ACTIVITÉS D'AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE</b>	67
	<p>Cette division comprend notamment les activités d'unités auxquelles ont recours l'intermédiation financière et l'assurance : agents d'assurance, collecteurs de tontine, bourses de valeurs, bourses de commerce sur les marchés à terme des produits de base, experts chargés d'évaluer les risques ou les dommages...</p> <p>Elle comprend également les activités des bureaux de change.</p>	
<b>Groupe 67.1</b>	<b>Activités d'auxiliaires financiers</b>	671
<b>Classe 67.10</b>	<b>Activités d'auxiliaires financiers</b>	6711, 6712, 6719
<b>Groupe 67.2</b>	<b>Activités d'auxiliaires d'assurance</b>	672
<b>Classe 67.20</b>	<b>Activités d'auxiliaires d'assurance</b>	6720

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### Division 67 SERVICES D'AUXILIAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCE

#### Groupe 67.1 Services d'auxiliaires financiers

##### Classe 67.10 Services d'auxiliaires financiers

67.10.1	Services d'administration de marchés financiers Comprend notamment les services des bourses de valeurs.	71533, 71541-42, 71549	
67.10.2	Autres services d'auxiliaires financiers Comprend notamment les services de gestion de portefeuilles, les services des bureaux de change, la location de coffres-forts; ainsi que les services de transferts internationaux de fonds. <i>Ne comprend pas les conseils en gestion financière (74.13.2).</i>	71521-23, 71531, 71551-53, 71559b, 85400a	

#### Groupe 67.2 Services d'auxiliaires d'assurance

##### Classe 67.20 Services d'auxiliaires d'assurance

67.20.0	Services d'auxiliaires d'assurance Comprend notamment les services de courtage d'assurance. Comprend aussi les services d'expertise liés à l'assurance.	71610, 71620, 71630, 71690	
---------	---	-------------------------------	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION K</b>	<b>IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES</b>	K
	<p>Cette section comprend des activités diverses, plutôt orientées vers la clientèle des entreprises, à l'exception notable du service du logement, qui concerne très majoritairement les particuliers.</p>	
<b>Division 70</b>	<b>ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES</b>	70
	<p>Cette division comprend l'ensemble des activités immobilières.</p> <p><i>La location de terres agricoles ou la concession de zones minières ne sont pas des activités productives, les recettes correspondantes ne sont pas enregistrées en production mais en revenus de la propriété.</i></p>	
<b>Groupe 70.1</b>	<b>Activités immobilières sur biens propres</b>	701
<b>Classe 70.11</b>	<b>Promotion immobilière</b>	7010a
	<p>La promotion immobilière consiste à réunir les moyens juridiques, financiers et techniques en vue de construire des immeubles ou d'implanter des infrastructures, destinés notamment à être vendus.</p>	
<b>Classe 70.12</b>	<b>Location immobilière</b>	7010b
<b>Groupe 70.2</b>	<b>Activités des agences immobilières</b>	702
<b>Classe 70.20</b>	<b>Activités des agences immobilières</b>	7020



# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

## SECTION K SERVICES IMMOBILIERS, DE LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES

### Division 70 SERVICES IMMOBILIERS

#### Groupe 70.1 Services immobiliers sur biens propres

##### Classe 70.11 Services de promotion immobilière

70.11.0	Services de promotion immobilière Comprend aussi l'achat et la revente de biens immobiliers propres (terrains et bâtiments).	72121-22, 72130	
---------	---	-----------------	--

##### Classe 70.12 Services de location immobilière

70.12.1	Services du logement <i>Ne comprend pas les services d'hébergements (hôtels, résidences universitaires...).</i>	72111	
70.12.2	Services d'autres locations immobilières Comprend notamment les services de location de bureaux, de locaux commerciaux, de salles de conférence. Comprend aussi les concessions minières.	72112	

#### Groupe 70.2 Services des agences immobilières

##### Classe 70.20 Services des agences immobilières

70.20.0	Service des agences immobilières Comprend aussi les services rendus par des personnes mettant en relation loueurs et personnes à la recherche d'un logement. Comprend aussi les services d'administration d'immeubles.	72211-12, 72221-22, 72230	
---------	--	---------------------------	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 71</b>	<b>LOCATION SANS OPÉRATEUR</b>	71
	<p>Cette division comprend la location des biens autres qu'immobiliers, sans opérateur.</p> <p>Elle est organisée en fonction du type de bien loué : matériels de transport (groupe 71.1), machines et équipements (71.2), articles personnels et domestiques (71.3).</p> <p><i>La location avec un opérateur est assimilée à la fourniture d'un service : ainsi, la location d'un véhicule avec chauffeur est classée dans la division transport (60).</i></p>	
<b>Groupe 71.1</b>	<b>Location de matériels de transport</b>	711
<b>Classe 71.11</b>	<b>Location de voitures</b>	7111a
<b>Classe 71.12</b>	<b>Location d'autres matériels de transport</b>	7111b, 7112, 7113
<b>Groupe 71.2</b>	<b>Location de machines et équipements n.c.a.</b>	712
<b>Classe 71.20</b>	<b>Location de machines et équipements n.c.a.</b>	7121, 7122, 7123, 7129

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 71</b>	<b>SERVICES DE LOCATION SANS OPÉRATEUR</b>		
<b>Groupe 71.1</b>	<b>Services de location de matériels de transport</b>		
	<b>Classe 71.11 Services de location de voitures</b>		
71.11.0	Services de location de voitures Comprend les services de location de voitures particulières et de véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes, sans conducteur. <i>Ne comprend pas les services de location de véhicules automobiles, avec conducteur (60.21.0).</i>	73111	
	<b>Classe 71.12 Services de location d'autres matériels de transport</b>		
71.12.1	Services de location d'autres matériels de transport terrestre Comprend notamment les services de location de camions, cars et bus, wagons, conteneurs, motocycles, sans conducteur. <i>Ne comprend pas les services de location avec conducteur de camions (60.30.3) ou de cars (60.23.0).</i>	73112-14, 73117	
71.12.2	Services de location de matériels de transport par eau <i>Ne comprend pas les services de location de bateaux avec équipage (61.10.2 ou 61.20.2).</i>	73115	
71.12.3	Services de location de matériels de transport aérien <i>Ne comprend pas les services de location d'avions avec équipage (62.00.4).</i>	73116	
<b>Groupe 71.2</b>	<b>Services de location de machines et équipements n.c.a.</b>		
	<b>Classe 71.20 Services de location de machines et équipements n.c.a.</b>		
71.20.1	Services de location de matériel agricole	73121	
71.20.2	Services de location de machines et équipements pour la construction	73122	
71.20.3	Services de location de machines de bureau et de matériel informatique	73123-24	
71.20.4	Services de location de machines et équipements divers	73125, 73129	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<small>Correspondance</small> <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 71.3</b>	<b>Location d'articles personnels et domestiques n.c.a.</b>	713
<b>Classe 71.30</b>	<b>Location d'articles personnels et domestiques n.c.a.</b>	7130

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### **Groupe 71.3 Services de location d'articles personnels et domestiques n.c.a.**

#### **Classe 71.30 Services de location d'articles personnels et domestiques n.c.a.**

71.30.1	Services de location de bandes et cassettes vidéo	73220	
71.30.2	Services de location de mobilier et équipements domestiques Comprend notamment les services de location de chaises, de tribunes et de bâches.	73230	
71.30.3	Services de location d'autres biens de consommation Comprend aussi les services de location de vêtements (robes de mariée...) et chaussures.	73210, 73240, 73250, 73260, 73270, 73290	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 72</b>	<b>ACTIVITÉS INFORMATIQUES ET ACTIVITÉS CONNEXES</b>	72
	<p>Cette division comprend les activités informatiques exécutées pour compte de tiers, ou destinées à des tiers. Le fait d'utiliser des outils informatiques n'implique donc pas en général le classement dans cette division.</p> <p>Il s'agit ici d'activités aujourd'hui "classiques" : études et conseils, logiciels, traitement à façon des données, gestion des banques de données ; mais aussi d'activités dont le développement est plus récent : gestion d'installation informatique, sécurité informatique, réalisation de pages WEB...</p> <p><i>Ne comprend pas les activités de formation aux outils informatiques (classe 80.40).</i></p>	
<b>Groupe 72.1</b>	<b>Conseil informatique et développements logiciels</b>	721, 722
Classe 72.10	Conseil informatique et développements logiciels	7210, 7220
<b>Groupe 72.2</b>	<b>Maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau</b>	725
Classe 72.20	Maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau	7250
<b>Groupe 72.3</b>	<b>Autres activités informatiques</b>	723, 724, 729
Classe 72.30	Autres activités informatiques	7230, 7240, 7290

# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 72</b>	<b>SERVICES INFORMATIQUES ET SERVICES</b>		
<b>Groupe 72.1</b>	<b>Services de conseil informatique et de développements logiciels</b>		
	<b>Classe 72.10 Services de conseil informatique et de développements logiciels</b>		
72.10.1	Services de conseil en configurations informatiques Comprend notamment les études et le conseil en matière de systèmes informatiques, tant en ce qui concerne les matériels que les logiciels qui s'y rattachent, les études et le conseil en matière de sécurité informatique.  Comprend aussi les services d'installation de réseaux informatiques (aspects logiciels).	83141	
72.10.2	Services de développements logiciels Comprend les services de conception et de développement de logiciels et de progiciels, et les services de conseils en logiciel (conseils en développements logiciels, travaux d'analyse-programmation, maintenance logicielle). Comprend aussi les supports informatiques enregistrés (disquettes, CDROM...) <i>Ne comprend pas la création ou la gestion de bases de données (72.30.2).</i>	47520b, 83142, 83149a, 83160b	8524[.31, .4, .6, .91]
<b>Groupe 72.2</b>	<b>Service de maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau</b>		
	<b>Classe 72.20 Services de maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau</b>		
72.20.0	Services de maintenance de matériels informatiques et d'équipements de bureau	87120, 87130	
<b>Groupe 72.3</b>	<b>Autres services informatiques</b>		
	<b>Classe 72.30 Autres services informatiques</b>		
72.30.1	Services de traitement des données Comprend les traitements informatiques (saisie des données, traitement sur ordinateur...), et les services de gestion d'installations informatiques.	83149b, 83150, 83160b, 85960	
72.30.2	Services des banques de données Comprend la mise à disposition de clients ou du public de données pré-existantes, organisées pour la consultation ou l'exploitation à travers un serveur informatique.	84300	
72.30.3	Autres services rattachés à l'informatique	85990a	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 73</b>	<b>RECHERCHE - DEVELOPPEMENT</b>	73
	<p>Cette division comprend les activités de recherche scientifique et technique, qu'il s'agisse de recherche fondamentale, de recherche appliquée ou de développement expérimental, au sens du manuel de Frascati.</p> <p>L'organisation de la division correspond au clivage habituel entre sciences physiques et naturelles (groupe 73.1) et sciences sociales et humaines (73.2).</p> <p><i>La recherche de gisements miniers relève de la prospection (division 74).</i></p>	
<b>Groupe 73.1</b>	<b>Recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie</b>	731
<b>Classe 73.10</b>	<b>Recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie</b>	7310
<b>Groupe 73.2</b>	<b>Recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines</b>	732
<b>Classe 73.20</b>	<b>Recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines</b>	7320



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 73</b>	<b>SERVICES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b>		
<b>Groupe 73.1</b>	<b>Services de recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie</b>		
	<b>Classe 73.10 Services de recherche et développement expérimental en sciences physiques et naturelles et en ingénierie</b>		
73.10.1	Services de recherche et développement en agronomie	81140	
73.10.2	Services de recherche et développement en médecine et en pharmacie	81150	
73.10.3	Services de recherche et développement en sciences physiques et naturelles et en ingénierie	81110, 81120, 81130, 81190, 81300	
<b>Groupe 73.2</b>	<b>Services de recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines</b>		
	<b>Classe 73.20 Services de recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines</b>		
73.20.0	Services de recherche et développement expérimental en sciences sociales et humaines	81210, 81220, 81230, 81240, 81290	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 74</b>	<b>SERVICES FOURNIS PRINCIPALEMENT AUX ENTREPRISES</b>	74
	<p>Cette division comprend tout un ensemble d'activités, importantes et diversifiées, destinées principalement aux entreprises, même si certaines d'entre elles peuvent également s'adresser aux ménages.</p> <p>Elle est organisée autour de trois pôles d'activités : activités juridiques, comptables et de conseil de gestion (groupe 74.1), activités d'architecture, d'ingénierie et autres activités techniques (74.2), autres activités de services aux entreprises (74.3).</p> <p>La gestion des droits liés à la propriété (brevets, marques...) relève bien de cette division (groupe 74.3), <i>mais pas celle des droits sur les œuvres récréatives, littéraires ou artistiques (division 92).</i></p>	
<b>Groupe 74.1</b>	<b>Activités juridiques, comptables et de conseil de gestion</b>	741
Classe 74.11	Activités juridiques	7411
Classe 74.12	Activités comptables et d'audit ; conseil fiscal	7412
Classe 74.13	Activités d'études de marché et de sondage ; conseil pour les affaires et le management	7413, 7414
<b>Groupe 74.2</b>	<b>Activités d'architecture, d'ingénierie et autres activités techniques</b>	742
Classe 74.21	Activités d'architecture et d'ingénierie ; conseil technique	7421

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### Division 74 SERVICES FOURNIS PRINCIPALEMENT AUX ENTREPRISES

#### Groupe 74.1 Services juridiques, comptables et de conseil de gestion

##### Classe 74.11 Services juridiques

74.11.0	Services juridiques Comprend le conseil, la représentation, la rédaction d'actes et les services connexes (défense...) en rapport avec le droit, la rédaction d'actes juridiques (statuts de sociétés...), et les services d'auxiliaires de la justice. Ces services sont rendus par les notaires, avocats, huissiers de justice...	82111, 82119, 82120, 82130, 82199, 82400
---------	--	---

##### Classe 74.12 Services comptables, d'audit et de conseil fiscal

74.12.1	Services comptables et d'audit	82211-13, 82219, 82220
74.12.2	Services de conseil fiscal	82310, 82320, 82330

##### Classe 74.13 Services d'études de marché, de sondage et de conseil pour les affaires et le management

74.13.1	Services d'études de marché et de sondage	83700
74.13.2	Services de conseil pour les affaires et le management Comprend aussi les services d'encadrement agricole.	82191, 83111-15, 83119, 83121, 83129, 83190

#### Groupe 74.2 Services d'architecture, d'ingénierie et autres activités techniques

##### Classe 74.21 Services d'architecture et d'ingénierie, autres conseils techniques

74.21.1	Services d'architecture Comprend aussi les plans et dessins techniques, les services rendus par les géomètres, l'aménagement urbain et l'architecture paysagère.	32550, 83211, 83212a, 83219, 83221-22, 4906
---------	---	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
<b>Classe 74.22</b>	<b>Activités d'essais et d'analyses techniques</b>	7422
<b>Groupe 74.3</b>	<b>Autres activités de services fournis principalement aux entreprises</b>	743, 749
<b>Classe 74.31</b>	<b>Publicité</b>	7430
<b>Classe 74.32</b>	<b>Activités d'enquête et de sécurité</b>	7492
<b>Classe 74.33</b>	<b>Activités de nettoyage</b>	7493

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
74.21.2	<b>Services d'ingénierie</b> Comprend notamment les études et conseils techniques préalables à l'établissement d'un projet, les études techniques (avant-projets, projets, évaluation des coûts et des délais, spécifications...), pour la construction de bâtiments et d'ouvrages de génie civil ou pour des projets industriels.	83131, 83139, 83311-13, 83319, 83321-23, 83329, 83331-33, 83339, 83341-43, 83349, 83391-93, 83399	
74.21.3	<b>Autres services de conseils techniques</b> Comprend l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de construction et les prestations scientifiques et techniques liées aux sciences de la terre (services de prospection géologique et minière, services d'établissement de cartes...). Comprend aussi la collecte d'informations par satellites.	83212b, 83351-53, 83359, 83510, 83520, 83530, 83540, 83550	

### **Classe 74.22 Services d'essais et d'analyses techniques**

74.22.1	<b>Services de contrôle technique automobile</b>	83564a	
74.22.2	<b>Autres services de contrôles et d'analyses techniques</b> Comprend notamment les essais et analyses chimiques, biologiques ou physiques, les essais et analyses de systèmes complexes (machines, moteurs...), la certification d'ouvrages d'art.	83561-63, 83564b, 83569	

### **Groupe 74.3 Autres services fournis principalement aux entreprises**

#### **Classe 74.31 Services de publicité**

74.31.0	<b>Services de publicité</b>	83610, 83620, 83690	
---------	------------------------------	---------------------	--

#### **Classe 74.32 Services d'enquête et de sécurité**

74.32.0	<b>Services d'enquête et de sécurité</b> Comprend notamment les services de gardiennage.	85210, 85220, 85230, 85240, 85250, 85290	
---------	---	--	--

#### **Classe 74.33 Services de nettoyage**

74.33.0	<b>Services de nettoyage</b> Comprend notamment les services de nettoyage courant des locaux, les services de nettoyage de véhicules de transport. <i>Ne comprend pas le nettoyage des vêtements, tapis, etc. (93.01.0).</i>	85310, 85320, 85330, 85340	
---------	--	----------------------------	--

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<b>Correspondance CITI rév.3</b>
<b>Classe 74.34</b>	<b>Activités photographiques</b>	7494
<b>Classe 74.35</b>	<b>Autres activités de services fournis principalement aux entreprises n.c.a.</b>	7491, 7495, 7499

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Classe 74.34 Services photographiques</b>			
74.34.0	Services photographiques Comprend les services de prises de vues, les services de développement et de tirage. Comprend aussi les photographies, films et les surfaces sensibles exposées, développées ou non. <i>Ne comprend pas les surfaces sensibles non exposées (24.43.4), les films pour le cinéma (92.11.1).</i>	38941-42, 83811-15, 83819, 83820	3704, 3705
<b>Classe 74.35 Autres services fournis principalement aux entreprises n.c.a.</b>			
74.35.1	Services de placement et de fourniture de personnel	85111-12, 85121-24, 85129	
74.35.2	Services de conditionnement à façon	85400b	
74.35.3	Services de secrétariat, traduction et routage	83910, 85930, 85940, 85950, 85990b	
74.35.4	Services fournis principalement aux entreprises n.c.a.	83410, 83490, 83990, 85910, 85920, 85970, 85990c	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION L</b>	<b>ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>	L
	<p>Cette section décrit les activités d'administration publique qui, par nature, ne relèvent pas du marché.</p> <p>Elle comprend les activités d'administration générale : exécutif, législatif, administration financière..., du niveau central au niveau local, ainsi que la tutelle dans le domaine de la vie économique et sociale (groupe 75.1), les activités régaliennes : défense, justice, police, affaires étrangères... (groupe 75.2), et la gestion des régimes obligatoires de protection sociale (groupe 75.3).</p> <p><i>Il est à noter que les activités d'enseignement proprement dites, de santé et d'autres services individualisables (action sociale, sport, loisirs...), exercées par des organismes publics, ne relèvent pas de cette section. Elles sont rattachées aux divisions concernées (divisions 80 – éducation, 85 – santé et action sociale...). Seule la tutelle de ces activités relève de la présente section.</i></p>	
<b>Division 75</b>	<b>ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>	75
<b>Groupe 75.1</b>	<b>Activités d'administration générale, économique et sociale</b>	751
<b>Classe 75.10</b>	<b>Activités d'administration générale, économique et sociale</b>	7511, 7512,
<b>Groupe 75.2</b>	<b>Activités de prérogative publique</b>	752
<b>Classe 75.20</b>	<b>Activités de prérogative publique</b>	7521, 7522, 7523
<b>Groupe 75.3</b>	<b>Sécurité sociale obligatoire</b>	753
<b>Classe 75.30</b>	<b>Sécurité sociale obligatoire</b>	7530



# Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>SECTION L</b>	<b>SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>		
<b>Division 75</b>	<b>SERVICES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE</b>		
<b>Groupe 75.1</b>	<b>Services d'administration générale, économique et sociale</b>		
	<b>Classe 75.10 Services d'administration générale, économique et sociale</b>		
75.10.1	Services d'administration publique générale Comprend notamment les services exécutifs et législatifs, les services budgétaires et fiscaux, la planification économique et sociale (y compris la statistique).	91111-14, 91119	
75.10.2	Tutelle des activités sociales Comprend notamment la tutelle des services de l'éducation et de la santé.	91121-24	
75.10.3	Tutelle des activités économiques	91131-38	
75.10.4	Services de soutien aux administrations Comprend notamment l'administration et la gestion du personnel des administrations publiques.	91141, 91149	
<b>Groupe 75.2</b>	<b>Services de prérogative publique</b>		
	<b>Classe 75.20 Services de prérogative publique</b>		
75.20.1	Affaires étrangères	91210, 91220, 91230	
75.20.2	Défense	91240, 91250	
75.20.3	Justice	91270, 91280	
75.20.4	Police	91260a, 91290	
75.20.5	Protection civile Comprend aussi la lutte contre la désertification.	91260b	
<b>Groupe 75.3</b>	<b>Services de sécurité sociale obligatoire</b>		
	<b>Classe 75.30 Services de sécurité sociale obligatoire</b>		
75.30.0	Services de sécurité sociale obligatoire	91310, 91320, 91330, 91340	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>SECTION M</b>	<b>ÉDUCATION</b>	<b>M</b>
	<p>Cette section comprend toutes les activités d'enseignement, public ou privé, de tous types, à tous les niveaux, et dans toutes les disciplines.</p> <p>Elle est organisée conformément à la structure de la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE) élaborée par l'UNESCO : de la maternelle jusqu'à l'université.</p> <p>Le dernier groupe reprend des formations pour adultes, non définissables par niveau dans la CITE.</p> <p>L'enseignement religieux dispensé en sus d'un programme éducatif n'affecte pas le classement de cette activité dans la présente division. L'enseignement coranique élémentaire, dès lors qu'il est considéré comme un processus d'alphabétisation relève de la présente division.</p> <p><i>L'enseignement théologique approfondi pour la formation de prêtres est classé en division 80 et l'instruction de base des fidèles est classée parmi les activités religieuses en division 91.</i></p>	
<b>Division 80</b>	<b>ÉDUCATION</b>	<b>80</b>
<b>Groupe 80.1</b>	<b>Enseignement préscolaire et primaire</b>	<b>801</b>
<b>Classe 80.10</b>	<b>Enseignement préscolaire et primaire</b>	<b>8010</b>
<b>Groupe 80.2</b>	<b>Enseignement secondaire</b>	<b>802</b>
<b>Classe 80.21</b>	<b>Enseignement secondaire général</b>	<b>8021</b>
<b>Classe 80.22</b>	<b>Enseignement secondaire technique et/ ou professionnel</b>	<b>8022</b>
<b>Groupe 80.3</b>	<b>Enseignement supérieur</b>	<b>803</b>
<b>Classe 80.30</b>	<b>Enseignement supérieur</b>	<b>8030</b>
<b>Groupe 80.4</b>	<b>Activités de formation permanente et autres activités d'enseignement</b>	<b>809</b>
<b>Classe 80.40</b>	<b>Activités de formation permanente et autres activités d'enseignement</b>	<b>8090</b>

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>SECTION M</b>	<b>SERVICES D'ÉDUCATION</b>		
<b>Division 80</b>	<b>SERVICES D'ÉDUCATION</b>		
<b>Groupe 80.1</b>	<b>Services d'enseignement préscolaire et</b>		
	<b>Classe 80.10 Services d'enseignement préscolaire et primaire</b>		
	80.10.1   Services d'enseignement préscolaire	92110	
	80.10.2   Services d'enseignement primaire	92190	
<b>Groupe 80.2</b>	<b>Services d'enseignement secondaire</b>		
	<b>Classe 80.21 Services d'enseignement secondaire général</b>		
	80.21.0   Services d'enseignement secondaire général	92210, 92220	
	<b>Classe 80.22 Services d'enseignement secondaire technique et/ ou professionnel</b>		
	80.22.0   Services d'enseignement secondaire technique et/ ou professionnel	92230	
<b>Groupe 80.3</b>	<b>Services d'enseignement supérieur</b>		
	<b>Classe 80.30 Services d'enseignement supérieur</b>		
	80.30.0   Services d'enseignement supérieur	92310, 92390	
<b>Groupe 80.4</b>	<b>Formation permanente et autres services d'enseignements</b>		
	<b>Classe 80.40 Formation permanente et autres services d'enseignements</b>		
	80.40.0   Formation permanente et autres services d'enseignements	92900	
	Comprend notamment la formation des adultes (y compris leur alphabétisation), la formation aux outils informatiques.		
	Comprend aussi les services des écoles de conduite.		

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>SECTION N</b>	<b>ACTIVITÉS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE</b>	N
	<p>Cette section comprend des domaines relativement disjoints : activités pour la santé humaine (groupe 85.1), activités vétérinaires (85.2) et action sociale (85.3).            Les activités pour la santé humaine peuvent s'exercer en établissement public ou privé, sous la responsabilité de médecins ou de personnel paramédical. Elles comprennent les activités des tradipraticiens.  <i>Les activités vétérinaires excluent le contrôle vétérinaire des produits de consommation (division 74) ou l'insémination artificielle (division 01).</i>            L'action sociale peut être publique, privée ou associative. Elle recouvre une fonction d'assistance aux personnes qui sont dans l'incapacité d'assurer elles-mêmes certaines fonctions essentielles de la vie courante. Sont ainsi visées les activités des crèches, des centres pour handicapés, centres pour enfants orphelins, aide aux réfugiés...</p>	
<b>Division 85</b>	<b>ACTIVITÉS DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE</b>	85
<b>Groupe 85.1</b>	<b>Activités pour la santé humaine</b>	851
<b>Classe 85.11</b>	<b>Activités hospitalières</b>	8511
<b>Classe 85.12</b>	<b>Pratique médicale et/ ou dentaire</b>	8512
<b>Classe 85.13</b>	<b>Activités des tradipraticiens</b>	8519a
<b>Classe 85.14</b>	<b>Activités pour la santé humaine n.c.a.</b>	8519b
<b>Groupe 85.2</b>	<b>Activités vétérinaires</b>	852
<b>Classe 85.20</b>	<b>Activités vétérinaires</b>	8520

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>SECTION N</b>	<b>SERVICES DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE</b>		
<b>Division 85</b>	<b>SERVICES DE SANTÉ ET D'ACTION SOCIALE</b>		
<b>Groupe 85.1</b>	<b>Services relatifs à la santé humaine</b>		
<b>Classe 85.11</b>	<b>Services hospitaliers</b>		
85.11.0	Services hospitaliers	93110	
<b>Classe 85.12</b>	<b>Soins médicaux et/ ou dentaires</b>		
85.12.1	Soins médicaux	93121-22	
85.12.2	Soins dentaires	93123	
<b>Classe 85.13</b>	<b>Services rendus par les tradipraticiens</b>		
85.13.0	Services rendus par les tradipraticiens	93199a	
<b>Classe 85.14</b>	<b>Autres services concernant la santé humaine</b>		
85.14.1	Analyses biologiques et médicales	93199b	
85.14.2	Autres services concernant la santé humaine n.c.a. Comprend notamment les soins des sages-femmes, les soins infirmiers.	93191-93, 93199c	
<b>Groupe 85.2</b>	<b>Services vétérinaires</b>		
<b>Classe 85.20</b>	<b>Services vétérinaires</b>		
85.20.0	Services vétérinaires	93210, 93220, 93290	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

<b>Rubriques</b>	<b>Intitulés - Notes explicatives</b>	<small>Correspondance</small> <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 85.3</b>	<b>Action sociale</b>	853
<b>Classe 85.30</b>	<b>Action sociale</b>	8531, 8532

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 85.3 Services d'action sociale</b>			
<b>Classe 85.30 Services d'action sociale</b>			
85.30.0	Services d'action sociale Comprend notamment l'accueil des enfants en difficulté, les services rendus par les centres pour handicapés, les services d'assistance sociale.	93311, 93319, 93321-24, 93329	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>SECTION O</b>	<b>ACTIVITÉS A CARACTÈRE COLLECTIF OU PERSONNEL</b>	O
	<p>Cette section comprend des activités plutôt destinées aux personnes qu'aux entreprises ; elles reposent souvent sur une organisation collective.</p>	
<b>Division 90</b>	<b>ASSAINISSEMENT, VOIRIE ET GESTION DES DÉCHETS</b>	90
	<p>Cette division comprend la collecte de déchets, ménagers ou industriels, en vue de leur élimination (ou de leur récupération), suivie de leur traitement ou de leur stockage. Elle ne comprend qu'un groupe et qu'une classe.</p> <p>Cette division comprend aussi le nettoyage de la voirie.</p> <p><i>Par convention, les unités qui assurent à la fois la distribution d'eau et l'épuration des eaux usées sont classées en division 41.</i></p>	
<b>Groupe 90.0</b>	<b>Assainissement, voirie et gestion des déchets</b>	900
<b>Classe 90.00</b>	<b>Assainissement, voirie et gestion des déchets</b>	9000



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### SECTION O SERVICES COLLECTIFS OU PERSONNELS

#### Division 90 SERVICES D'ASSAINISSEMENT, DE VOIRIE ET DE GESTION DES DÉCHETS

##### Groupe 90.0 Services d'assainissement, de voirie et de gestion des déchets

##### Classe 90.00 Services d'assainissement, de voirie et de gestion des déchets

90.00.1	Services d'assainissement et de voirie Comprend les services d'épuration des eaux usées, de vidange des fosses septiques, de balayage des rues, d'entretien de l'éclairage public.	94110, 94120, 94310, 94390
90.00.2	Services de gestion des déchets Comprend les services de collecte et de traitement des déchets, ordinaires ou spéciaux.	94211-12, 94221-22

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 91</b>	<b>ACTIVITÉS ASSOCIATIVES</b>	91
	<p>Cette division comprend les activités d'administration générale d'organismes associatifs ou assimilés.</p> <p>Le simple fait d'avoir le statut d'association n'implique pas un classement dans la présente division. Le classement d'une association, comme de toute autre unité, se fait en fonction de l'activité économique réellement exercée.</p> <p>Les trois groupes de cette division correspondent aux différents centres d'intérêts de ces associations : économiques et professionnels (groupe 91.1), syndicaux (91.2), religieux, politiques et autres (92.3).</p> <p>Par extension, le groupe 91.2 comprend aussi l'activité des représentations de travailleurs indépendants (paysans, pêcheurs, etc..).</p> <p>L'enseignement religieux associé à un programme éducatif, l'enseignement théologique approfondi pour la formation de prêtres, l'enseignement coranique élémentaire, quand il peut être considéré comme alphabétisation, sont des activités classées en division 80.</p>	
<b>Groupe 91.1</b>	<b>Activités des organisations économiques</b>	911
<b>Classe 91.10</b>	<b>Activités des organisations économiques</b>	9111, 9112
<b>Groupe 91.2</b>	<b>Activités des syndicats de travailleurs</b>	912
<b>Classe 91.20</b>	<b>Activités des syndicats de travailleurs</b>	9120
<b>Groupe 91.3</b>	<b>Activités des autres organisations associatives</b>	919
<b>Classe 91.31</b>	<b>Activités des organisations religieuses</b>	9191
<b>Classe 91.32</b>	<b>Activités des organisations politiques</b>	9192
<b>Classe 91.33</b>	<b>Activités d'autres organisations associatives n.c.a.</b>	9199

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 91</b>	<b>SERVICES FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES</b>		
<b>Groupe 91.1</b>	<b>Services fournis par les organisations économiques</b>		
	<b>Classe 91.10 Services fournis par les organisations économiques</b>		
91.10.1	Services fournis par les organisations patronales et consulaires	95110	
91.10.2	Services fournis par les organisations professionnelles	95120	
<b>Groupe 91.2</b>	<b>Services fournis par les syndicats de travailleurs</b>		
	<b>Classe 91.20 Services fournis par les syndicats de travailleurs</b>		
91.20.0	Services fournis par les syndicats de travailleurs	95200	
<b>Groupe 91.3</b>	<b>Services fournis par les autres organisations associatives</b>		
	<b>Classe 91.31 Services fournis par les organisations religieuses</b>		
91.31.0	Services fournis par les organisations religieuses Comprend notamment l'enseignement religieux de base des fidèles.	95910	
	<b>Classe 91.32 Services fournis par les organisations politiques</b>		
91.32.0	Services fournis par les organisations politiques	95920	
	<b>Classe 91.33 Services fournis par les autres organisations associatives n.c.a.</b>		
91.33.0	Services fournis par les autres organisations associatives n.c.a. Comprend notamment les services militants pour une cause d'intérêt général, les services de défense d'intérêts spéciaux, les services fournis par les associations de jeunes.	95991-93, 95999	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CITI rév.3
<b>Division 92</b>	<b>ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES</b>	92
	<p>Cette division comprend des activités homogènes du point de vue de leur finalité (le divertissement, au sens large).</p> <p>Elle est organisée autour des différents types de divertissement : radio, télévision et autres activités de spectacle (groupe 92.1), activités culturelles (92.3), activités récréatives et sportives (92.4). Les activités d'agence de presse constituent un groupe particulier (92.2).</p>	
<b>Groupe 92.1</b>	<b>Activités cinématographiques, de radio, de télévision et de spectacle</b>	921
<b>Classe 92.11</b>	<b>Activités cinématographiques et vidéo</b>	9211, 9212
<b>Classe 92.12</b>	<b>Activités de radio et de télévision</b>	9213
<b>Classe 92.13</b>	<b>Autres activités de spectacle</b>	9214, 9219
<b>Groupe 92.2</b>	<b>Activités d'agences de presse</b>	922
<b>Classe 92.20</b>	<b>Activités d'agences de presse</b>	9220

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 92</b>	<b>SERVICES RÉCRÉATIFS, CULTURELS ET SPORTIFS</b>		
<b>Groupe 92.1</b>	<b>Films et services cinématographiques, services de radio et de télévision, autres services de spectacle</b>		
	<b>Classe 92.11 Films et services cinématographiques</b>		
92.11.1	Films et vidéo Comprend les films exposés et développés, les films vidéos enregistrés, la production et la réalisation de films pour tous usages, et les prestations techniques pour le cinéma et la télévision (montage, prises de son, effets spéciaux...).	38950, 47520c, 96112, 96121a, 96142, 96149	3706, 8524[.39, .53]
92.11.2	Distribution et projection de films	96141, 96151-52	
	<b>Classe 92.12 Services de radio et de télévision</b>		
92.12.1	Services de radio	96122	
92.12.2	Services de télévision	96121b	
	<b>Classe 92.13 Services de spectacle</b>		
92.13.1	Représentations d'art dramatique ou musical Comprend aussi les œuvres d'art (peintures, sculptures).	38960, 96130, 96220a, 96230a, 96310, 96320	97
92.13.2	Services des discothèques	96620a, 96990a	
92.13.3	Services divers du spectacle	96111, 96210, 96220b, 96230b, 96290, 96910	
<b>Groupe 92.2</b>	<b>Services des agences de presse</b>		
	<b>Classe 92.20 Services des agences de presse</b>		
92.20.0	Services des agences de presse	84410, 84420	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Groupe 92.3</b>	<b>Activités des médiathèques, musées, réserves naturelles</b>	923
<b>Classe 92.30</b>	<b>Activités des médiathèques, musées, réserves naturelles</b>	9231, 9332, 9233
<b>Groupe 92.4</b>	<b>Activités de jeux, activités sportives ou récréatives</b>	924
<b>Classe 92.41</b>	<b>Activités de jeux de hasard et d'argent</b>	9249a
<b>Classe 92.42</b>	<b>Activités sportives ou récréatives n.c.a.</b>	9241, 9249b

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Groupe 92.3 Services des médiathèques, musées, réserves naturelles</b>			
<b>Classe 92.30 Services des médiathèques, musées, réserves naturelles</b>			
92.30.1	Services des médiathèques et des musées	84510, 84520, 96411-12	
92.30.2	Services des zoos et réserves naturelles Comprend aussi les services des jardins botaniques.	96421-22	
<b>Groupe 92.4 Jeux, services liés au sport ou récréatifs</b>			
<b>Classe 92.41 Jeux de hasard et d'argent</b>			
92.41.0	Jeux de hasard et d'argent Comprend notamment les loteries et les jeux de casinos, les paris sur les courses de chevaux.	96920	
<b>Classe 92.42 Services liés au sport ou récréatifs n.c.a.</b>			
92.42.0	Services liés au sport ou récréatifs n.c.a. Comprend notamment la pêche ou la chasse sportive.	96510, 96520, 96590, 96610, 96620b, 96930, 96990b	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>Division 93</b>	<b>ACTIVITÉS DE SERVICES PERSONNELS</b>  Cette division comprend des activités de services principalement rendus à des personnes sur une base individuelle : lavage et nettoyage de textiles, coiffure et soins de beauté, services funéraires, services divers...	93
<b>Groupe 93.0</b>	<b>Activités de services personnels</b>	930
<b>Classe 93.01</b>	<b>Lavage et nettoyage de textiles</b>	9301
<b>Classe 93.02</b>	<b>Coiffure et soins de beauté</b>	9302
<b>Classe 93.03</b>	<b>Services funéraires</b>	9303
<b>Classe 93.04</b>	<b>Autres activités de services personnels</b>	9309



## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>Division 93</b>	<b>SERVICES PERSONNELS</b>		
<b>Groupe 93.0</b>	<b>Services personnels</b>		
	<b>Classe 93.01 Services de lavage et de nettoyage de textiles</b>		
93.01.0	Services de lavage et de nettoyage de textiles Comprend aussi les services de repassage et de teinture.	97110, 97120, 97130, 97140, 97150	
	<b>Classe 93.02 Coiffure et soins de beauté</b>		
93.02.0	Coiffure et soins de beauté	38971, 97210, 97220	0501
	<b>Classe 93.03 Services funéraires</b>		
93.03.0	Services funéraires	97310, 97320	
	<b>Classe 93.04 Autres services personnels</b>		
93.04.0	Autres services personnels Comprend notamment les services rendus par les cireurs. Comprend aussi les services rendus par les porteurs.	97230, 97990	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>SECTION P</b>	<b>ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE</b>	P
<b>Division 95</b>	<b>ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE</b>  Il s'agit ici des activités exercées par les ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques. <i>Cette division ne comprend pas les activités des entreprises qui fournissent les mêmes prestations (division 74).</i>	95
<b>Groupe 95.0</b>	<b>Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>	950
<b>Classe 95.00</b>	<b>Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>	9500

Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
<b>SECTION P</b>	<b>SERVICES AUTOPRODUITS PAR LES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE</b>		
Division 95	<b>SERVICES AUTOPRODUITS PAR LES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS DE PERSONNEL DOMESTIQUE</b>		
<b>Groupe 95.0</b>	<b>Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>		
<b>Classe 95.00</b>	<b>Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique</b>		
95.00.0	Services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique Comprend les services autoproduits par les ménages en tant qu'employeurs de femmes de ménage, de cuisiniers, de jardiniers, de chauffeurs, de répétiteurs, etc.	98000	

## Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance <b>CITI rév.3</b>
<b>SECTION Q</b>	<b>ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</b>	Q
	Bien que les organisations extraterritoriales ne fassent pas partie du territoire économique, leurs activités sont mentionnées puisque le champ de certaines enquêtes, notamment concernant l'emploi, peut les inclure.	
<b>Division 99</b>	<b>ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES</b>	99
<b>Groupe 99.0</b>	<b>Activités des organisations extraterritoriales</b>	990
<b>Classe 99.00</b>	<b>Activités des organisations extraterritoriales</b>	9900

## Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA)

Rubriques	Intitulés - Notes explicatives	Correspondance CPC1.0	Correspondance SH96
-----------	--------------------------------	--------------------------	------------------------

### **SECTION Q SERVICES FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES**

#### **Division 99 SERVICES FOURNIS PAR LES ORGANISATIONS EXTRATERRITORIALES**

##### **Groupe 99.0 Services fournis par les organisations extraterritoriales**

##### **Classe 99.00 Services fournis par les organisations**

99.00.0	Services fournis par les organisations extraterritoriales Comprend les services rendus sur le territoire national par les ambassades et consulats étrangers, les institutions communautaires (UEMOA, CEMAC, sièges de la BCEAO et de la BEAC), les organisations internationales ayant un statut diplomatique (FMI, Banque mondiale, PNUD, AFRISTAT, etc.).	99000	
---------	--	-------	--



# **ANNEXES**





## **DOCUMENTS DE REFERENCE**

### Nomenclatures des Nations unies :

- Classification Internationale Type, par Industrie, de toutes les branches d'activité économique Troisième révision (CITI rév.3)
- Classification Centrale des Produits (CPC)
- Classification Internationale Type de l'Education (CITE)
- Classification Of Individual COnsumption by Purpose (COICOP)

### Nomenclatures de l'Organisation Mondiale des Douanes :

- Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH)

### Nomenclatures de l'Union Européenne :

- Nomenclature statistique des Activités Economiques dans la Communauté Européenne (NACE)
- Classification statistique des Produits associée aux Activités dans la Communauté économique européenne (CPA)

**Liste des experts ayant participé aux différentes réunions du groupe de travail sur les nomenclatures.**

**Bénin :**

Justin ADJIKOUIN, Kouassi DEGBOUE

**Burkina Faso :**

Célestin Lallé SAGNON

**Cameroun :**

A. KIGNE, Emmanuel NGOK, Barnabé OKOUDA

**Centrafrique :**

François GUERENGA (†), Raphaël BOUE

**Comores :**

Houmadi ABDALLAH, Nailane M'HADJI

**Congo :**

Jean Alfred MBOUNGOU

**Côte d'Ivoire**

Gabriel DOFFOU N'GUESSAN

**Gabon :**

Jean-Pierre ZIMA MEFE

**Guinée-Bissau :**

Isabel MENDES, Carlos MENDES da COSTA

**Guinée Equatoriale :**

Francisco MBA ONDO NCOGO, Julio MEMBA MANGA

**Mali :**

Baba KOKAINA, Mahmoud SAKO

**Mauritanie :**

Haïmet DIANIFABA, Dialel GUISSSET

**Niger :**

Mahamadou CHEKARAO, Boubacar SOUMAILA

**Sénégal :**

Samba BA

**Tchad :**

Pafroumi Patézéré DANZOUNBE

**Togo :**

Tchiou ANIMAOU, Kofi ATCHORIBO, Yao Kokou N'GUISSAN

**Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest :**

Birimpo LOMPO

**Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale :**

Samuel GBAZA, Gilbert MIANGOUILA

**Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :**

Karounga CAMARA, Jean-Yves SINZOGAN, Brahim ZERBO

**Banque des Etats d'Afrique Centrale :**

Christian BOUASSAT, Pierre MBE-EMANE, Séverin KAMGNA

**Communauté des Etats De l'Afrique de l'Ouest :**

Akou ADJOGO

**Commission Economique pour l'Afrique :**

Souleymane TRAORE

**Autres experts :**

Azzedine AZZABI (INS Maroc), Michel BOEDA (INSEE), Emile BRUNEAU (INSEE), François de GEUSER (Eurostat), Sassi ZARATI (INS Tunisie)

**AFRISTAT :**

Pierre COUAILLAC, Hubert GBOSSA, Eric METREAU, Eloi OUEDRAOGO

## PARTITION DE POSITIONS CPA OU SH

### Partition de positions CPA :

CPA 01.11.17 Autres céréales	01.11.4 Mil 01.11.5 Sorgho 01.11.6 Fonio 01.11.7 Autres céréales n.c.a.
CPA 01.11.22 Légumes secs	01.12.7 Haricots secs 01.12.8 Pois de terre 01.12.9 Autres légumes à cosse secs
CPA 01.11.23 Racines et tubercules à amidon ou inuline	01.12.2 Igname 01.12.3 Manioc 01.12.4 Taro et macabo 01.12.5 Patates douces 01.12.6 Autres racines et tubercules à amidon
CPA 01.11.35 Oléagineux tropicaux	01.13.2 Noix de palme et amandes de palmiste 01.13.3 Noix de karité 01.13.5 Coprah 01.13.6 Autres plantes oléagineuses n.c.a.
CPA 01.11.71 Coton	01.14.0 Coton graine 01.15.1 Coton fibre
CPA 01.13.21 Fruits tropicaux divers	01.34.1 Bananes plantains 01.34.2 Bananes douces 01.35.0 Ananas 01.36.1 Mangues, mangoustans, goyaves 01.36.3 Dattes 01.36.4 Fruits et noix de cajou 01.36.5 Autres fruits n.c.a.
CPA 01.13.31 Café vert	01.32.1 Café coque 01.33.0 Café marchand
CPA 01.13.40 Epices	01.37.1 Vanille 01.37.2 Autres épices
CPA 01.25.10 Animaux d'élevage vivants n.c.a.	01.45.1 Camélidés sur pieds 01.46.1 Animaux d'élevage vivants n.c.a.
CPA 01.25.23 Produits comestibles d'origine n.c.a.	01.45.2 Lait de chamelle 01.46.3 Produits divers d'origine animale n.c.a.
CPA 13.20.16 Autres minerais métalliques	13.24.0 Minerais de manganèse 13.25.0 Autres minéraux métalliques n.c.a.
CPA 14.30.11 Engrais naturels	14.21.1 Phosphates naturels 14.21.2 Sels naturels de potassium

CPA 14.50.21 Pierres gemmes	14.32.1 Diamants 14.32.2 Autres pierres précieuses
CPA 15.12.13 Viandes de lapin et de gibier	01.70.1 Viandes de chasse 15.10.3 Autres viandes
CPA 15.20.13 Poissons séchés, salés, fumés	15.22.1 Poissons séchés ou salés 15.22.2 Poissons fumés
CPA 15.33.23 Fruits à coque grillés ou salés	15.30.4 Pâte d'arachide 15.30.5 Autres produits à base de fruits et légumes
CPA 15.41.12 Huiles végétales à usage principalement alimentaire, brutes	15.40.2 Huile brute d'arachide 15.40.3 Huile brute de coton 15.40.4 Autres huiles brutes
CPA 15.41.13 Huiles végétales à usage principalement technique, brutes	15.40.1 Huile brute de palme ou de palmiste 15.40.4 Autres huiles brutes
CPA 15.42.11 Huiles végétales à usage principalement alimentaire, raffinées	15.40.6 Huile raffinée d'arachide 15.40.7 Huile raffinée de coton 15.40.8 Autres huiles raffinées
CPA 15.42.13 Huiles végétales à usage principalement technique, raffinées	15.40.5 Huile raffinée de palme ou de palmiste 15.40.8 Autres huiles raffinées
CPA 15.85.12 Pâtes alimentaires préparées	15.73.1 Pâtes alimentaires 15.73.2 Couscous et produits farineux similaires
CPA 15.94.10 Cidre	15.91.4 Autres bières 15.91.5 Vins et autres alcools
CPA 35.11.21 Navires à passagers	35.10.1 Pirogues 35.10.2 Autres navires marchands
CPA 52.62.11 Vente au détail sur éventaires et marchés de produits alimentaires	52.41.0 Vente au détail sur éventaires et marchés de viandes et poissons 52.42.0 Vente au détail sur éventaires et marchés de fruits et légumes frais 52.43.0 Vente au détail sur éventaires et marchés de céréales, tubercules, et d'autres produits alimentaires, boissons et tabacs manufacturés
CPA 52.62.12 Vente au détail sur éventaires et marchés d'autres produits	52.44.0 Vente au détail sur éventaires et marchés de textiles, chaussures en cuir 52.45.1 Vente au détail sur éventaires et marchés de livres, journaux et articles de papeterie 52.45.2 Vente au détail sur éventaires et marchés de d'articles de maison divers 52.45.3 Vente au détail sur éventaires et marchés d'articles personnels divers

CPA 60.24.17 Transports routiers spécialisés n.c.a.	60.30.2 Services de transports routiers de grumes
	60.30.3 Services de transports routiers d'autres marchandises
CPA 64.20.27 Services de télécommunications n.c.a.	64.22.1 Services rendus par les téléboutiques
	64.22.2 Autres services d'accès aux réseaux de télécommunication

Partition de positions SH :

SH 0106.00 Autres animaux vivants	01.45.1 Camélidés sur pieds
	01.46.1 Animaux d'élevage n.c.a.
SH 0208.90 Autres viandes et abats comestibles... (/autres)	01.70.1 Viandes de chasse
	15.10.3 Autres viandes
SH 0401.20 Lait et crème de lait... (/d'une teneur en de matières grasses excédant 1% mais n'excédant pas 6%)	01.41.2 Lait de vache, brut
	01.42.4 Lait de chèvre ou de brebis, brut
	01.45.2 Lait de chamelle
	15.50.1 Laits liquides ; laits concentrés
SH 0709.90 Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré (/autres)	01.21.0 Légumes frais
	01.36.5 Autres fruits n.c.a.
SH 0714.90 Racines d'arrow-root ou de salep, topinambours et racines et tubercules similaires à haute teneur en féculé ou en inuline... ; moelle de sagoutier	01.12.2 Igname
	01.12.4 Taro et macabo
	01.12.6 Autres racines et tubercules à amidon
SH 0803.00 Bananes, y compris les plantains, fraîches ou sèches	01.34.1 Bananes plantains
	01.34.2 Bananes douces
SH 0901.11 Café non torréfié (/non décaféiné)	01.32.1 Café coque
	01.33.0 Café marchand
SH 1008.90 Autres céréales	01.11.6 Fonio
	01.11.7 Autres céréales
SH 1211.90 Autres plantes, parties de plantes graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou similaires...	01.16.4 Plantes aromatiques ou médicinales
	15.83.2 Thé conditionné ; infusions
SH 1905.90 Produits de la boulangerie, de la biscuiterie, de la pâtisserie... (/autres)	15.71.0 Pain et pâtisseries fraîches
	15.72.0 Biscuits, pâtisseries de conservation
SH 2008.11 Fruits...autrement conservés (/arachides)	15.30.4 Pâte d'arachide
	15.30.5 Autres produits à base de fruits et légumes

SH 2106.90 Préparations alimentaires ndca	15.83.2 Thé conditionné ; infusions 15.85.0 Produits alimentaires divers
SH 2206.00 Autres boissons fermentées...	15.91.4 Autres bières 15.91.5 Vins et autres alcools
SH 2503.00 Soufres de toute espèce...	14.22.0 Minéraux pour l'industrie chimique 24.13.2 Colorants, pigments et agents tannants
SH 2710.00 Huiles de pétrole...autres que brutes	23.10.1 Essences 23.10.2 Carburéacteurs et kérosène 23.10.3 Gazoles 23.10.4 Fiouls lourds 23.10.5 Huiles de pétrole
SH 2851.00 Autres composés inorganiques... air liquide... ; air comprimé...	24.13.1 Gaz industriels 24.13.2 Colorants, pigments et agents tannants
SH 5201.00 Coton, non cardé ni peigné	01.14.0 Coton graine 01.15.1 Coton fibre
SH 6203.22	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6203.23	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6203.29	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6203.32	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6203.33	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6203.39	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6203.42	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6203.43	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6203.49	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6204.22	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6204.23	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6204.29	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...

SH 6204.32	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6204.33	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6204.39	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6204.62	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6204.63	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 6204.69	18.00.2 Vêtements de dessus 18.00.5 Vêtements divers et accessoires...
SH 7207.11	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7207.12	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7207.19	27.10.1 Produits de la sidérurgie
SH 7207.20	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7211.23	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7211.29	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7211.90	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7212.10	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7212.20	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7212.30	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier



SH 7212.40	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7212.50	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7212.60	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7215.90	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7216.99	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7218.91	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7218.99	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7220.20	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7220.90	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7222.30	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7222.40	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7224.90	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7226.11	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7226.19	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier

SH 7226.20	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7226.92	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7226.93	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7226.94	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7226.99	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7228.10	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7228.20	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7228.60	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7228.70	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7302.10	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7302.40	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 7302.90	27.10.1 Produits de la sidérurgie 27.10.3 Produits de la première transformation de l'acier
SH 8901.10 Paquebots, bateaux de croisières... pour le transport de personnes	35.10.1 Pirogues 35.10.2 Autres navires marchands

SH 9406.00 Constructions préfabriquées

20.22.1 Ouvrages de charpenterie et de menuiserie, en bois

25.20.1 Demi-produits, tuyaux et éléments pour la construction, en matières plastiques

26.32.1 Ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre

28.10.1 Éléments en métal pour la construction